

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2013



ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES	202
Présentation des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.	202
Environnement économique et financier	202
Activité et résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.	203
Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.	216
Transactions avec les parties liées	218
Contrôle interne	218
Tendances récentes et perspectives	219
INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)	228
Analyse des résultats de Crédit Agricole S.A. (société mère)	228
Résultats financiers des cinq derniers exercices	229
Informations sur les délais de règlement fournisseurs	229

Activité et informations financières

► PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans la note 2.11 ainsi que dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

► ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

La croissance mondiale s'est affichée en repli en 2013. Celle des pays émergents est restée stable à 4,5 %, en net repli cependant par rapport à la moyenne de la décennie précédente, à 10,7 %. Celle des pays développés est revenue à 1,1 %, après 1,4 % en 2011 et en 2012. Et ce, en raison du ralentissement aux États-Unis, dont la croissance est en repli à 1,8 %, après 2,8 % en 2012, plus qu'à cause de la zone euro, restée en récession à - 0,5 % au lieu de - 0,7 %.

Cette contre-performance des États-Unis est due à un début d'année 2013 médiocre, survenant après une mauvaise fin d'année 2012. Le reste de l'année 2013 y a été meilleur, établissant en outre une base favorable pour 2014. La performance de la zone euro a été obtenue malgré un ralentissement en Allemagne (0,5 % après 0,9 % en 2012), grâce à une légère amélioration en France (0,2 % après 0,0 % en 2012) et surtout en Europe du Sud, où la récession qui frappe les quatre pays fragiles - Italie, Espagne, Portugal et Grèce - s'est progressivement atténuée en 2013. Mais l'évolution erratique de l'activité en France et en Allemagne tout au long de 2013 illustre la fragilité de cette reprise.

Le retournement de la courbe des taux longs, initié fin 2012 aux États-Unis, s'est confirmé, accentué et étendu à l'Europe. Démentant le consensus qui anticipait une légère baisse de sa valeur face au dollar, l'euro a fluctué entre 1,28 et 1,38 USD/EUR,

dans une tendance plutôt haussière, pour terminer à son maximum. Plusieurs facteurs expliquent cette robustesse de l'euro, malgré les doutes des marchés sur l'économie européenne : un écart de taux allant croissant (40 points de base en début d'année, 100 points de base en fin d'année), un excédent courant significatif de la balance des paiements face à un déficit américain, l'atténuation des craintes sur la viabilité de la zone euro alors que les États-Unis ont parfois donné des signaux confus sur leur politique économique (*tapering, shutdown* en octobre).

L'inflation n'étant pas une menace, au contraire, la Banque centrale européenne (BCE) a surpris avec une baisse du taux directeur début novembre après celle pratiquée en juin, signalant sa volonté de maintenir des conditions monétaires ultra-accommodantes avec, si besoin, un assouplissement supplémentaire des conditions de liquidité. Cet assouplissement monétaire s'est couplé à une moindre ponction budgétaire. La prise en compte de circonstances exceptionnelles dues à la faiblesse du cycle, ainsi que le progrès dans l'assainissement des bilans publics ont permis aux pays de la périphérie de la zone euro d'afficher des ajustements structurels moins importants et moins invalidants pour la croissance. Mais le canal de transmission de la politique monétaire s'est grippé dans le Sud de l'Europe et la baisse des taux n'a pas pu se traduire par une détente des conditions d'octroi du crédit en volume.

► ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	16 015	15 954	+ 0,4 %
Charges d'exploitation	(11 277)	(11 624)	(3,0 %)
Résultat brut d'exploitation	4 738	4 330	+ 9,4 %
Coût du risque	(2 961)	(3 703)	(20,0 %)
Résultat d'exploitation	1 777	627	x 2,8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 074	503	x 2,1
Résultat net sur autres actifs	116	177	(34,6 %)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(3 027)	n.s.
Résultat avant impôt	2 967	(1 720)	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(140)	(391)	(64,2 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	54	(4 320)	n.s.
Résultat net	2 881	(6 431)	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 505	(6 389)	n.s.
Résultat de base par action (en euros)	1,0	(2,6)	n.s.

(1) Résultats 2012 retraités du passage en IFRS 5 de Newedge, Crédit Agricole Bulgarie et entités nordiques de CA Consumer Finance, et intégrant la modification de la valorisation d'un nombre limité d'opérations complexes.

L'exercice 2013 est marqué par la poursuite du recentrage et par la résistance puis le rebond de l'activité des métiers. Crédit Agricole S.A. a ainsi cédé des portefeuilles, des participations et des filiales, ne faisant plus partie de ses activités prioritaires : aboutissement du processus de cession d'Emporiki, Cheuvreux, CLSA et d'actions Bankinter, réduction de la participation dans Eurazeo, préparation de la cession de Newedge, projet de cession d'entités nordiques de CA Consumer Finance et de CA Bulgarie, cession de l'essentiel des CDO et du portefeuille à sous-jacent résidentiel américain. Parallèlement, le renforcement de la participation dans Amundi (+ 5 points à 80 %) est en cours de finalisation.

L'activité est restée satisfaisante dans les réseaux de banque de proximité, avec en particulier une collecte bilan en progression de 4,5 % sur l'année et des encours de crédits à l'habitat en hausse de plus de 2 %. Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances a vu ses actifs sous gestion augmenter de 47,7 milliards d'euros, dont 13,1 milliards d'euros de collecte nette sur l'année 2013. Les métiers qui ont fait l'objet de réduction volontaire de périmètre d'activités, tels les Services financiers spécialisés et la Banque de financement et d'investissement, ont connu une baisse limitée de leurs revenus et un rebond en fin d'année.

Cette résistance de l'activité se retrouve dans la légère croissance **du produit net bancaire** de Crédit Agricole S.A. qui atteint ainsi 16 015 millions d'euros en 2013, en hausse de 0,4 %. Il intègre un impact négatif de 846 millions d'euros au titre de la réévaluation de la dette liée à l'amélioration des *spreads* de Crédit Agricole S.A., des couvertures de prêts, de l'impact de la première application de

la norme IFRS 13 sur CVA/DVA et de la DVA courante. En 2012, le produit net bancaire intégrait - 1 471 millions d'euros de charge liée à la réévaluation de la dette propre et aux couvertures de prêts.

Les **charges d'exploitation** diminuent de 3,0 % en 2013 par rapport à 2012, une baisse largement due aux économies de charges réalisées dans le cadre du programme MUST, qui prévoit 650 millions d'euros d'économies sur les charges informatiques, les dépenses liées aux achats et à l'immobilier. 351 millions d'euros d'économies ont été réalisées en 2012 et 2013 par rapport à 2011, dont 226 millions d'euros pour la seule année 2013, soit une avance de 31 millions d'euros par rapport à l'objectif que le Groupe s'est fixé en 2011. Le coefficient d'exploitation, à 70,4 %, est en amélioration de 2,5 points sur l'année.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 4 738 millions d'euros en 2013, en progression de 9,4 % par rapport à 2012 retraité.

Le **coût du risque** s'élève à 2 961 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 3 703 millions d'euros en 2012. L'amélioration observée est principalement due au recul du coût du risque chez Agos Ducato en Italie. À fin décembre 2013, l'encours de créances dépréciées (hors opérations de location-financement avec la clientèle) s'élève à 15,2 milliards d'euros, proche du niveau de fin 2012 (- 1,4 %). Il représente 3,9 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, à comparer à un taux de 3,6 % ⁽¹⁾ à fin décembre 2012. Le taux de couverture des créances dépréciées par des provisions individuelles atteint 53,3 % à fin décembre 2013 contre 57,3 % ⁽¹⁾ à fin décembre 2012. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 71,7 %.

(1) Retraité du passage en IFRS 5 en 2013 de Newedge, CA Bulgarie et des entités nordiques CA Consumer Finance.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à 1 074 millions d'euros pour l'exercice 2013, dont 1 064 millions d'euros au titre de la contribution des Caisses régionales. Pour mémoire, en 2012, il incluait l'impact des dépréciations des titres SAS Rue La Boétie et Sacam international ainsi que l'ajustement de la valorisation de titres consécutive à la fusion de Caisses régionales (impact de - 208 millions d'euros sur l'année 2012). Il enregistrait également la dépréciation de BES pour 267 millions d'euros et l'impact de la déconsolidation de Bankinter en août 2012 (- 193 millions d'euros).

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs**, à 115,8 millions d'euros en 2013, intègrent essentiellement des plus-values, comptabilisées dans le pôle Activités hors métiers, liées aux cessions d'un immeuble dans Paris et de titres Eurazeo.

L'**impôt** s'établit à - 140 millions d'euros. Il intègre notamment un produit de 223 millions d'euros afférant à la déductibilité des pertes liées à la dernière augmentation de capital réalisée chez Emporiki en janvier 2013, et un gain fiscal de 57 millions d'euros sur Cariparma et Agos, lié aux changements réglementaires de taux d'impôt et de règles de déductibilité en Italie.

Le **résultat net d'impôt des activités arrêtées** ou en cours de cession s'élève à + 54 millions d'euros en 2013 (- 4 320 millions d'euros en 2012, liés pour l'essentiel à la cession d'Emporiki). L'impact de la cession de CLSA vient compenser les charges liées aux projets de cession de Newedge, de CA Bulgarie et d'entités nordiques CA Consumer Finance.

Le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. ressort ainsi à 2 505 millions d'euros en 2013, contre - 6 389 millions d'euros en 2012. Les éléments comptables créent une pression négative sur les résultats, tels les *spreads* émetteurs, le CVA/DVA *day one*, la DVA courante et les couvertures de prêts, voient leur impact compensé par les plus-values de cessions et la déduction des pertes liées à l'augmentation de capital de janvier 2013 d'Emporiki. Résultats comptables et résultats retraités sont ainsi très proches.

Liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 039 milliards d'euros à fin décembre 2013, à comparer à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012.

L'endettement court terme de marché s'élève à 142 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Il augmente de 5 milliards d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. L'ensemble des ressources de marché court terme, y compris les *repos*, atteint 168 milliards d'euros à fin 2013, en diminution de 3 milliards d'euros sur l'année. Les actifs liquides au bilan, pour leur part, s'élèvent à 239 milliards d'euros au 31 décembre 2013, à comparer à 218 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2013 s'élève à 71 milliards d'euros, en hausse de 24 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Les ressources stables progressent de 10 milliards d'euros sur l'année 2013 pour s'établir à 871 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Les emplois stables s'élèvent à 800 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en réduction de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Les réserves de liquidité après décote se renforcent de 9 milliards d'euros sur l'année 2013 pour atteindre 239 milliards d'euros ; elles couvrent 168 % de l'endettement court terme brut, tant au quatrième trimestre 2013 qu'au quatrième trimestre 2012.

Les différents émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis dans le marché et les réseaux 31,7 milliards d'euros de dette senior au cours de l'année 2013. Crédit Agricole S.A. a pour sa part levé 15,5 milliards d'euros de dette senior dans le marché en 2013, excédant son plan de refinancement moyen long terme senior de marché fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Ces levées ont été réalisées avec une durée moyenne de 6 ans à comparer à 6,3 ans en 2012 et un *spread* moyen *vs mid-swap* de 65,9 points de base par rapport à 122 points de base en 2012. Pour l'année 2014, le plan de refinancement moyen long terme senior de marché a été fixé au minimum à 10 milliards d'euros. Au 12 février 2013, 40 % du plan était réalisé grâce à des émissions sur le marché senior de 4 milliards d'euros réalisées entre le 1^{er} janvier et le 12 février 2014. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a réalisé une émission de capital contingent *Tier 2* de 1 milliard de dollars US en septembre 2013, suivie en janvier 2014 d'une émission d'*Additional Tier 1* pour 1,75 milliard de dollars US.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion de l'épargne et Assurances (GEP) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 – note n° 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾
Banque de proximité en France - Caisses régionales	1 064	824
Banque de proximité en France - LCL	599	663
Banque de proximité à l'international	48	(4 880)
Services financiers spécialisés	84	(1 613)
Gestion de l'épargne et Assurances	1 563	1 720
Banque de financement et d'investissement	775	(281)
Activités hors métiers	(1 628)	(2 822)
TOTAL	2 505	(6 389)

(1) Résultats 2012 retraités du passage en IFRS 5 de Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques CA Consumer Finance, et intégrant la modification de la valorisation d'un nombre limité d'opérations complexes.

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	14 172	12 870	+ 10,1 %
Charges d'exploitation	(7 658)	(7 652)	+ 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	6 514	5 218	+ 24,8 %
Coût du risque	(1 005)	(853)	+ 17,8 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 509	4 365	+ 26,2 %

DONNÉES CONSOLIDÉES DES 38 CAISSES RÉGIONALES RETRAITÉES DES OPÉRATIONS INTRAGROUPE

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Résultat net mis en équivalence (à environ 25 %)	906	674	+ 34,4 %
Variation de quote-part dans les réserves	158	150	+ 5,3 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1 064	824	+ 29,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 064	824	+ 29,2 %

Sur l'année, la contribution des Caisses régionales au résultat net de Crédit Agricole S.A. par mise en équivalence d'environ 25 % de leur résultat s'élève à 1 064 millions d'euros, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2012 après retraitements des effets négatifs des dépréciations et ajustement de la valorisation de titres (pour - 208 millions d'euros en 2012 et - 11 millions en 2013).

Les Caisses régionales maintiennent le développement de leur activité dans un marché qui se reprend légèrement.

Ainsi, elles affichent une bonne performance de la collecte globale, qui atteint 592,6 milliards d'euros, soit une hausse de 3,2 % sur un an tirée par la collecte bilan. Cette dernière s'élève à 347,8 milliards d'euros à fin décembre 2013 (+ 4,2 % en un an) et présente un fort dynamisme tant sur les livrets (+ 6,3 % sur un an) que sur les dépôts à vue (+ 7,8 %). Les encours d'épargne logement sont en légère reprise sur les douze derniers mois, à + 1,9 %, alors que les comptes et dépôts à terme s'inscrivent en

repli de 0,5 %. Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une hausse de 1,7 % sur un an, grâce à un regain d'intérêt pour l'assurance-vie suite à l'abaissement du taux du Livret A courant 2013 (encours + 3,8 % entre fin décembre 2012 et fin décembre 2013).

Les encours de crédit s'élèvent à 397,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en légère hausse sur un an (+ 0,4 %) et traduisent des évolutions contrastées. Si les encours de crédit à l'habitat progressent de 2,5 % en un an, le crédit à la consommation et les prêts aux petites et moyennes entreprises et professionnels sont en recul sur douze mois, de respectivement 5,5 % et 4,7 %.

En conséquence, le ratio crédit/collecte s'établit à 121 % à fin décembre 2013, contre 126 % à fin décembre 2012. Il bénéficie d'une part des évolutions de la collecte bilan et des crédits, et d'autre part d'une réduction du taux de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et consignations.

Le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 14 172 millions d'euros pour l'exercice 2013, en augmentation de 5,2 % par rapport à 2012, après retraitement des dépréciations et ajustement de valorisation des titres Sacam International et SAS Rue La Boétie (respectivement - 819 millions d'euros en 2012 et - 45 millions d'euros en 2013) et des impacts épargne-logement tant en 2012 qu'en 2013. La marge nette d'intérêt est tirée notamment par la baisse du coût de la ressource et par le flux significatif de remboursements anticipés. Par ailleurs, les revenus générés par les commissions sont stables entre 2012 et 2013.

Les charges d'exploitation, à 7 658 millions d'euros sur l'année 2013, sont pratiquement stables (+ 0,1 %) par rapport à 2012. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 54,0 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 5 509 millions d'euros pour 2013, intégrant un coût du risque qui s'élève à 1 005 millions d'euros. Le taux de créances dépréciées ressort à 2,5 % à fin décembre 2013 contre 2,4 % à fin décembre 2012. Le taux de couverture, y compris provisions collectives, reste au niveau élevé de 106,9 % à fin décembre 2013 contre 107,6 % à fin décembre 2012.

2. Banque de proximité en France - LCL

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	3 811	3 891	(2,0 %)
Charges d'exploitation	(2 514)	(2 522)	(0,3 %)
Résultat brut d'exploitation	1 297	1 369	(5,3 %)
Coût du risque	(304)	(311)	(2,4 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	x 4,7
Résultat avant impôt	998	1 059	(5,7 %)
Impôts sur les bénéfices	(368)	(361)	+ 1,8 %
Résultat net	630	698	(9,7 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	599	663	(9,7 %)

LCL conserve un bon niveau d'activité sur l'année 2013 et confirme son rôle dans le financement de l'économie française. Les encours de crédit progressent ainsi de 0,3 % sur un an pour atteindre 89,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette progression est tirée par les crédits à l'habitat dont la croissance atteint + 2,3 % sur un an à 56,4 milliards d'euros. Les crédits aux entreprises et aux professionnels sont quant à eux en recul de 2,8 % sur un an à 26,4 milliards d'euros, à l'instar des encours de crédit à la consommation (6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit - 3,3 % sur un an).

Les ressources clientèle continuent de croître à un rythme élevé, portées par le dynamisme du réseau. Elles atteignent 163,2 milliards d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 4,1 % sur un an. Les encours de bilan, en hausse de 6,8 % sur un an, sont tirés par la progression des livrets (+ 8,3 %) après une collecte importante en début d'année, et des dépôts à vue (+ 7,0 %). Les encours de collecte hors bilan progressent également, + 1,3 % sur un an, essentiellement grâce à l'assurance-vie dont les encours augmentent de 4,2 % sur la période pour atteindre 53,4 milliards d'euros fin décembre 2013.

Bénéficiant de l'évolution favorable de la collecte bilan et des crédits et d'une réduction du taux de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et consignations, le ratio crédits/collecte s'améliore de 7 points sur un an et s'établit à 109 % à fin décembre 2013.

Le produit net bancaire de l'année 2013 s'établit à 3,8 milliards d'euros, en baisse faciale de 2,0 % par rapport à l'année 2012

mais qui reste limitée à - 0,7 % après retraitement de la provision épargne logement et du reversement de l'amende image chèque en 2012. La bonne tenue des revenus reflète la solidité de la marge commerciale sur les nouveaux crédits et la progression des commissions de 1,0 % sur un an portée par les commissions de gestion mobilière (+ 1,7 %). La marge de transformation se contracte quant à elle dans un contexte de taux toujours bas, effet accentué par l'augmentation des remboursements anticipés de prêts immobiliers.

Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a poursuivi en 2013 un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Les frais généraux restent ainsi bien maîtrisés sur l'année en affichant une baisse de 0,3 %. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 65,9 % ⁽¹⁾ sur l'année 2013 à comparer à 65,6 % ⁽¹⁾ en 2012.

Le coût du risque recule de 2,4 % entre 2012 et 2013. Le coût du risque sur encours de crédits s'établit à 31 points de base sur l'ensemble de l'année 2013, en légère baisse par rapport à 2012 (33 points de base). Le taux de créances dépréciées représente 2,5 % des encours bruts ; le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) s'établit à 74,7 % fin décembre 2013.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'année 2013 s'établit à 599 millions d'euros, en baisse de 3,9 % ⁽¹⁾ par rapport à l'année 2012, pénalisé par le relèvement du taux d'impôt en France de 36,1 % à 38,0 %.

(1) Après retraitement de l'impact épargne logement en 2012 et 2013 et du reversement EIC en 2012.

3. Banque de proximité à l'international

Les résultats de l'année 2013 de la Banque de proximité à l'international ont été marqués par la normalisation, après une année 2012 qui avait été impactée par la recherche d'une solution pour Emporiki et par les dépréciations d'écarts d'acquisition (Cariparma et CA Égypte) et de participation (BES). Cependant, les résultats 2013 intègrent l'impact du

projet de cession de Crédit Agricole Bulgarie (- 39 millions d'euros) et restent impactés par la contribution négative du BES (- 105 millions d'euros).

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de proximité à l'international s'élève à 48 millions d'euros, et 192 millions d'euros avant l'impact du projet de cession de CA Bulgarie et la contribution du BES.

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 436	2 463	(1,1 %)
Charges d'exploitation	(1 517)	(1 696)	(10,6 %)
Résultat brut d'exploitation	919	767	+ 19,9 %
Coût du risque	(604)	(515)	+ 17,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(98)	(393)	(75,1 %)
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	9	(1 069)	n.s.
Résultat avant impôt	226	(1 210)	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(91)	(50)	+ 82,6 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(26)	(3 751)	n.s.
Résultat net	109	(5 011)	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	48	(4 880)	n.s.

(1) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de CA Bulgarie.

En Italie, l'environnement est fortement marqué par l'impact des dispositions prises pour réduire l'endettement public et réformer le cadre économique : le PIB est en baisse pour l'année de l'ordre de 2 % par rapport à 2012. Le marché est touché par la récession et la montée du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve

d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, avec une baisse limitée des encours de crédits et un produit net bancaire en repli limité.

CONTRIBUTION DU GROUPE CARIPARMA AU RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2012 ^{(1) (2)}	Variation 2013-2012 ^{(1) (2)}
Produit net bancaire	1 588	1 588	1 634	(2,8 %)
Charges d'exploitation	(956)	(956)	(1 124)	(14,9 %)
Résultat brut d'exploitation	632	632	510	+ 23,9 %
Coût du risque	(464)	(425)	(412)	+ 3,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	83	104	68	+ 52,9 %

(1) Après reclassement au quatrième trimestre 2012 du complément de provisions passées en Activités hors métiers au quatrième trimestre 2012 et dans la contribution de Cariparma au premier trimestre 2013.

(2) Avant dépréciation d'écarts d'acquisition en 2012 (852 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

L'encours des crédits s'établit à 33,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une baisse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2012, néanmoins moindre que celle du marché qui enregistre un recul de 7,3 % ⁽¹⁾. L'encours global de collecte bilan atteint 36,2 milliards d'euros et affiche une progression de + 1,6 % sur un an, alors que le marché enregistre une baisse de 3,3 % ⁽¹⁾. Ainsi, Cariparma dégage un excédent de liquidité de 3,1 milliards d'euros qui contribue au financement des autres entités italiennes du Groupe (Calit,

Agos Ducato, FGA Capital). Par ailleurs, la collecte hors bilan de Cariparma s'élève à 50,9 milliards d'euros à fin décembre 2013. L'assurance-vie et les OPCVM sont très dynamiques, leurs encours s'inscrivant en hausse de 9,6 % sur l'année.

Le produit net bancaire est en repli de 2,8 % en 2013, la bonne tenue des commissions étant compensée par le pincement de marge d'intérêt.

(1) Source : Associazione Bancaria Italiana.

Les charges s'inscrivent en baisse de 14,9 % par rapport à l'année 2012. Hors impact du plan de départs volontaires mis en place en 2012, pour lequel un coût de 118 millions d'euros avait été provisionné, les charges sont en baisse de 4,9 %. Cette baisse provient d'une attention constante, ainsi que des effets du programme Must, qui a trait à la fois aux dépenses immobilières et informatiques, et aux achats. Le coefficient d'exploitation, à 60,2 % sur l'année 2013, s'améliore ainsi de 1,3 point par rapport à l'année 2012, hors coût du plan de départ volontaire enregistré en 2012, ce qui constitue un réel effort de restructuration.

Le coût du risque, toujours affecté par la détérioration du contexte économique, s'inscrit en hausse de 3,1 % en 2013 par rapport à 2012 pour s'élever à 425 millions d'euros ⁽¹⁾. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 10,4 % avec un taux de couverture, y compris provisions collectives, de 45,7 % (contre 45,4 % au 31 décembre 2012).

Au total, la contribution au résultat net part du Groupe de Cariparma est un profit de 104 millions d'euros ⁽¹⁾ sur l'année, contre 68 millions d'euros ⁽¹⁾ l'année précédente avant dépréciation d'écarts d'acquisition (852 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Les autres entités du Groupe à l'international présentent globalement un excédent de collecte au 31 décembre 2013, avec 10,9 milliards d'euros de collecte bilan pour un montant de crédits bruts s'élevant à 10,2 milliards d'euros. Parmi ces autres entités,

Crédit Agricole Polska est celle ayant le poids le plus important en produit net bancaire, avec 37 %, suivie de Crédit Agricole Égypte (22 %), du Crédit du Maroc (21 %), puis de Crédit Agricole Ukraine (14 %).

Le résultat net part du Groupe global des entités de la Banque de proximité à l'international autres que Cariparma s'élève à - 35 millions d'euros, et + 109 millions d'euros avant prise en compte de l'impact du projet de cession de CA Bulgarie (- 39 millions d'euros) et de la contribution négative de BES (- 105 millions d'euros). Ce résultat intègre 43 millions d'euros pour la filiale polonaise, 37 millions d'euros pour le compte de la filiale ukrainienne, 27 millions d'euros pour Crédit Agricole Égypte et 19 millions d'euros pour le Crédit du Maroc.

Par ailleurs Crédit Agricole S.A. a signé un contrat de cession de Crédit Agricole Bulgarie à la banque bulgare Corporate Commercial Bank AD le 22 janvier 2014. La réalisation de cette opération est sujette à l'approbation des autorités réglementaires compétentes. Cette cession se traduira pour Crédit Agricole S.A. par une diminution de ses actifs pondérés de 160 millions d'euros et par un impact négatif inférieur à 1 point de base sur ses ratios de solvabilité. Cette filiale a donc été reclassée en IFRS 5 au 31 décembre 2013.

Enfin, BNI Madagascar est comptabilisé en actif non courant destiné à la vente.

4. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	3 218	3 364	(4,3 %)
Charges d'exploitation	(1 548)	(1 576)	(1,8 %)
Résultat brut d'exploitation	1 670	1 788	(6,6 %)
Coût du risque	(1 514)	(2 082)	(27,3 %)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29	19	+ 49,2 %
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	-	(1 495)	n.s.
Résultat avant impôt	185	(1 770)	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(68)	(93)	(25,9 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(76)	25	n.s.
Résultat net	41	(1 838)	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	84	(1 613)	n.s.

(1) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de cession d'entités nordiques CA Consumer Finance.

Dans un contexte de durcissement de l'environnement réglementaire, **Crédit Agricole Consumer Finance** continue sa politique de recentrage sur les activités rentables et de diversification de ses sources de financement. Fin 2013, CA Consumer Finance a engagé la cession de plusieurs filiales nordiques et a cédé 2,7 milliards de créances, dont 1,7 milliard d'euros de créances douteuses. Les encours consolidés de CA Consumer Finance s'établissent au 31 décembre 2013 à 43,3 milliards d'euros, ce qui représente une diminution de 4,3 milliards d'euros par rapport à décembre 2012. Les encours gérés pour le compte de

tiers ont, quant à eux, enregistré une hausse de 2 milliards d'euros depuis décembre 2012, alors que les encours gérés pour compte du groupe Crédit Agricole ont diminué de 0,9 milliard d'euros. Au total, les encours gérés par CA Consumer Finance s'établissent à 70,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 3,2 milliards par rapport au 31 décembre 2012. Leur répartition géographique est quasi inchangée par rapport à fin 2012 avec 38 % des encours localisés en France, 33 % en Italie (en recul d'un point par rapport à fin 2012) et 29 % dans les autres pays.

(1) Après reclassement en 2012 du complément de provisions passées en Activités hors métiers en 2012 et dans la contribution de Cariparma en 2013.

De son côté, **Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** voit la poursuite de la tendance baissière des encours initiée en 2012 et une amélioration des marges. Ainsi, au 31 décembre 2013, les encours gérés en crédit-bail sont en baisse de 4,1 % par rapport au 31 décembre 2012 et s'élèvent à 15,9 milliards d'euros ; ils reculent de 5,4 % sur la France sur cette période. Le chiffre d'affaires factoré s'établit quant à lui à 58 milliards d'euros en 2013, en hausse de 3,1 % par rapport à 2012. Sur la France, cette hausse atteint 1,5 %.

Le produit net bancaire de l'ensemble du pôle, à 3 218 millions d'euros, diminue de 4,3 % sur l'année. En regard, les charges d'exploitation sont maîtrisées, tant chez CA Consumer Finance que chez CAL&F. Elles diminuent de 1,8 % en 2013 par rapport à 2012. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 48,1 %

Le coût du risque est en amélioration, essentiellement du fait de la situation d'Agos Ducato. En effet, le coût du risque relatif à la filiale italienne de crédit à la consommation a continué sa décroissance et s'établit à 847 millions d'euros en 2013, contre 1 379 millions d'euros l'année précédente. Au 31 décembre 2013, le taux de créances dépréciées sur Agos Ducato s'établit à 10,5 % avec un taux de couverture à 101,7 %. Le ratio coût du risque sur encours de CA Consumer Finance dans les autres pays s'établit à 183 points de base en 2013 contre 176 en 2012.

Enfin, le projet de cession d'entités nordiques a fait l'objet à fin 2013 d'un reclassement en résultat sur activités arrêtées pour un

montant négatif de 94 millions d'euros dont 186 millions d'euros au titre des écarts d'acquisition.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche un gain de 84 millions d'euros sur l'année. Hors l'impact de la cession des activités nordiques, il atteint 183 millions d'euros.

5. Gestion de l'épargne et Assurances

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

En 2013, les encours gérés du pôle progressent de 47,7 milliards d'euros, avec une collecte nette positive sur l'année de 10,3 milliards d'euros pour Amundi et de 5,4 milliards d'euros pour Crédit Agricole Assurances. Outre une activité commerciale soutenue dans tous les métiers, le pôle enregistre un effet marché et change fortement positif (+29,9 milliards d'euros). L'encours global s'élève ainsi à 1 144 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Pour l'année 2013, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 1 563 millions d'euros. Retraité de la plus-value Hamilton Lane réalisée en 2012, hors impact de la hausse du taux d'impôt en France qui représente une charge de 44 millions d'euros, et de l'augmentation de l'endettement interne de Crédit Agricole Assurances (72 millions d'euros), le résultat net part du Groupe reste stable d'une année sur l'autre.

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	5 130	5 160	(0,6 %)
Charges d'exploitation	(2 494)	(2 401)	+ 3,9 %
Résultat brut d'exploitation	2 636	2 759	(4,4 %)
Coût du risque	(27)	(55)	(51,1 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	16	10	+ 51,4 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	28	n.s.
Résultat avant impôt	2 627	2 742	(4,2 %)
Impôts sur les bénéfices	(901)	(848)	+ 6,2 %
Résultat net	1 726	1 894	(8,9 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 563	1 720	(9,2 %)

Après une croissance de 11 % en 2012, **Amundi** voit ses encours progresser de 5 % en 2013, pour atteindre 777,1 milliards d'euros en fin d'année sous l'effet d'un bon niveau de collecte (+10,3 milliards d'euros), d'un effet marché très favorable (+22,4 milliards d'euros) et d'un effet périmètre (4,7 milliards d'euros) lié à l'acquisition de Smith Breeden au 3^e trimestre 2013. Cette collecte traduit le succès de la politique de développement commercial d'Amundi. Hors réseaux France, la collecte s'élève ainsi à +20,2 milliards d'euros, tirée par les institutionnels et les réseaux internationaux.

Sur les institutionnels et assureurs, Amundi a enregistré des flux nets de 12,7 milliards d'euros essentiellement en France et en Asie. Un montant significatif de cette collecte a été réalisé grâce aux nouvelles offres développées par Amundi telles que les fonds

loans, ou les fonds monétaires HQLA permettant aux banques de respecter les ratios réglementaires de liquidité. L'activité des réseaux internationaux, avec une collecte de 4,8 milliards d'euros, a été portée par le dynamisme des *joint ventures* asiatiques (Inde, Corée, Chine). Enfin, l'activité "distributeurs" (collecte de 2,8 milliards d'euros hors monétaire) tire profit de la politique mise en œuvre par Amundi : liens resserrés avec les distributeurs globaux, promotion d'un nombre de fonds limité.

Sur les entreprises, la collecte s'est élevée à 2,3 milliards d'euros malgré un contexte de marché peu favorable et la mesure de déblocage anticipé de l'épargne salariale prise par le gouvernement, qui a entraîné des sorties de près de 0,7 milliard d'euros.

Sur les réseaux France, dans un marché en contraction continue, Amundi enregistre une décollecte de - 9,9 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2012. Sur les particuliers notamment, l'activité a été beaucoup plus dynamique avec une réduction de plus d'un tiers de la décollecte nette et des flux d'investissements en forte hausse. La part de marché d'Amundi progresse de 0,3 point sur un an à 26,9 %.

En termes d'actifs, la collecte s'est concentrée sur les actifs longs (+9,1 milliards d'euros), la trésorerie terminant l'année légèrement positive (+1,2 milliard d'euros) dans un contexte de taux bas et de marché en contraction. Sur ce segment, la part de marché d'Amundi a fortement progressé depuis deux ans

en France, où elle atteint 41 % fin 2013 contre 31,6 % fin 2011, comme en Europe, à 12,5 % fin 2013 contre 10,4 % fin 2011, grâce à la bonne performance de ses fonds. Acteur reconnu sur l'obligataire, Amundi a enregistré de très bonnes performances sur des expertises comme le *high yield* (+5 milliards d'euros) et l'*aggregate* (+7 milliards d'euros). En gestion passive, elle a confirmé sa progression, devenant 5^e acteur européen sur les ETF avec plus de 11 milliards d'euros d'encours (+ 28 % sur un an contre une croissance de 13 % du marché européen) alors qu'elle était 7^e en 2012. De même, sur les produits immobiliers, la collecte de près d'1 milliard d'euros permet une progression des actifs de 12 % sur l'année.

CONTRIBUTION D'AMUNDI AU RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 438	1 456	+ 3,0 %
Charges d'exploitation	(785)	(767)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	653	689	+ 3,8 %
Coût du risque	(8)	3	n.s.
Résultat net	444	480	+ 5,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	325	351	+ 5,0 %

(1) 2012 hors plus-value de cession d'Hamilton Lane.

Amundi a enregistré une forte croissance de ses résultats en 2013 à 444 millions d'euros, soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2012 retraité de la plus-value exceptionnelle enregistrée sur la cession d'Hamilton Lane aux États-Unis. Cette croissance résulte d'une hausse du produit net bancaire et d'une poursuite de la maîtrise des charges.

Ainsi, le produit net bancaire croît de 3,0 %, porté par la croissance des encours et des commissions de surperformance de bon niveau. Les charges d'exploitation progressent de 2,3 %. Les mesures de productivité mises en œuvre (charges salariales, dépenses externes notamment informatiques) permettent de financer les investissements réalisés dans le développement à l'international et la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux. Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation ressort à 653 millions d'euros (+ 3,8 %) et le coefficient d'exploitation à 54,6 % (contre 55,0 % en 2012).

Le métier **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 26,4 milliards sur l'ensemble de l'exercice 2013, en progression de 13,9 % sur un an. Cette évolution est tirée par le net redémarrage de l'activité d'assurance-vie en France depuis la fin de l'année 2012.

L'assurance-vie (retraitée de BES Vida cédée à BES au deuxième trimestre 2012) enregistre en 2013 une progression de son activité supérieure à celle du marché. En France, le chiffre d'affaires s'élève en 2013 à 18,6 milliards d'euros, en hausse de 14,9 % par rapport à 2012 tandis que le marché croît de 6 % (source : FFSA - données fin 2013). L'assurance-vie à l'international enregistre également

une progression de son chiffre d'affaires de 20,4 % en 2013 par rapport à 2012. Ce dynamisme de l'activité s'est traduit par une collecte nette positive qui ressort à 5,4 milliards d'euros sur l'année 2013, dont 4,3 milliards sur le seul périmètre de la France. A fin décembre 2013, les encours s'établissent à 235,0 milliards d'euros, en progression de 4,6 % sur un an ; la part des encours en unités de compte est stable sur un an, elle ressort à 18,4 % du total.

L'assurance dommages poursuit sa croissance, notamment en France avec des gains de parts de marché en 2013. Ainsi, le chiffre d'affaires s'établit en France à 2,6 milliards d'euros, en progression de 6,2 % sur un an tandis que le marché croît de 2 % (source : FFSA - données à fin 2013). Le ratio sinistralité/cotisations de l'activité (net de réassurance) est toujours bien maîtrisé : il s'établit à 70,9 % pour l'année 2013, malgré les événements climatiques de l'été et de la fin de l'année 2013.

En ce qui concerne l'assurance emprunteurs, malgré la bonne tenue du crédit habitat qui soutient l'activité, le ralentissement du marché du crédit à la consommation pèse sur le chiffre d'affaires. Il ressort ainsi à 932 millions d'euros en 2013 contre 964 millions d'euros un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires total à l'international (en assurance-vie et dommages mais hors assurance emprunteurs et retraité de BES Vida) atteint 4,2 milliards d'euros en 2013, en hausse de 19,4 % par rapport à 2012.

CONTRIBUTION DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES AU RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	2 178	2 140	+ 1,8 %
Charges d'exploitation	(575)	(541)	+ 6,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 603	1 599	+ 0,3 %
Résultat avant impôt	1 603	1 576	+ 1,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	992	1 081	(8,3 %)

Le produit net bancaire du métier Assurances s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2013, en hausse de 1,8 % sur un an. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et en baisse de 1,7 %, après élimination de l'impact positif ponctuel du traitement des titres souverains grecs sur l'assiette de calcul de certaines taxes (45 millions d'euros en 2012) et de l'impact de la charge au titre de la loi de finances rectificative de 2012 (16 millions d'euros).

Le résultat avant impôt reflète la bonne tenue de l'activité. Il progresse de 1,7 % en 2013 par rapport à 2012. Le résultat net part du Groupe du métier assurances, à 992 millions d'euros, est, lui, pénalisé en 2013, par la hausse du taux d'impôt de 36,1 % à 38 % qui représente une charge d'impôt supplémentaire de 35 millions d'euros. Par rapport à 2012, il intègre également la charge financière liée à l'évolution de la structure financière. Cette opération, mise en place fin décembre 2012 pour répondre aux exigences de Bâle 3 et qui représente 72 millions d'euros sur l'année est comptabilisée en produit net bancaire et est neutre au niveau du Groupe. Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 992 millions d'euros pour l'exercice 2013. Retraité des deux éléments mentionnés plus haut, il s'établit à 1 099 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport à 2012.

En ce qui concerne les placements, le pôle Assurances a poursuivi sa politique de gestion prudente. Ainsi, l'exposition de Crédit Agricole Assurance aux dettes de l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et du Portugal s'élève globalement à 7 milliards d'euros fin 2013, en baisse de 0,9 milliard d'euros sur un an. Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances a réduit la poche des placements court terme au profit des obligations. Ainsi, la part des produits de taux est en augmentation par rapport à 2012 : elle représente 82,8 % des placements en euros en 2013 contre 79,4 % du total à fin 2012. Les placements court terme sont en nette baisse par rapport à 2012 et ne représentent plus que 2,7 %, l'immobilier 5,3 % (immeubles, actions immobilières, parts de SCI etc.), la gestion alternative 1,7 %, les autres actions nettes de couverture 5,3 %, et les autres produits (*private equity*, obligations convertibles, etc.) 1,7 %. Enfin, Crédit Agricole Assurances a confirmé en 2013 son rôle majeur dans le financement de l'économie française au côté des banques du Groupe en proposant des solutions de financement tant aux entreprises qu'aux collectivités locales. Au total, ce sont 9 milliards d'euros qui ont été investis par Crédit Agricole Assurances dans l'économie française dont 2,1 milliards d'euros en financements innovants, essentiellement en faveur d'entreprises non notées et sous forme de prêts aux collectivités publiques.

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels, CACEIS** fait preuve d'un dynamisme soutenu, appuyant sa croissance organique sur de réels succès commerciaux dans ses deux métiers de conservation et d'administration. Ainsi,

les encours administrés sont en hausse de 4,7 % sur un an pour atteindre 1 309 milliards d'euros. Les encours conservés intègrent l'impact de la sortie de la Caisse des dépôts et consignations en avril 2013, et s'établissent à 2 254 milliards d'euros, en baisse de 9,5 % par rapport au 31 décembre 2012. Les encours conservés pour les autres clients progressent de 5 %.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 147,0 millions d'euros en 2013, pratiquement stable par rapport à 2012 où il atteignait 147,8 millions d'euros.

L'activité **Banque privée** résiste dans un environnement adverse. Les encours gérés se maintiennent à 132,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, stables par rapport à fin décembre 2012, grâce à un effet marché positif (+4,3 milliards d'euros), qui compense la décollecte et l'effet change négatif. Ainsi, sur le périmètre France, les encours progressent de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2012, à 61,8 milliards d'euros, tandis qu'à l'international, ils diminuent de 1,9 % sur la même période pour atteindre 70,4 milliards d'euros.

Pour l'année entière, le résultat net part du Groupe ressort en baisse de 29,0 % à 98,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente qui constituait une base élevée, en raison de gains de trésorerie et reprises de provisions. En 2013, le résultat enregistre l'impact de charges à caractère exceptionnel.

6. Banque de financement et d'investissement

Les informations présentées ci-dessous tiennent compte du reclassement en IFRS 5 de Newedge.

Après avoir rempli et dépassé les objectifs définis dans le cadre du plan d'adaptation annoncé fin 2011, Crédit Agricole CIB a concrétisé sa stratégie en 2013 avec le déploiement de son modèle *distribute-to-originate*, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Crédit Agricole CIB s'impose ainsi comme une Banque de financement et d'investissement redimensionnée, spécialisée dans la dette et le conseil au service d'un portefeuille de clients stratégiques.

Dans un environnement économique et financier toujours incertain (tensions sur l'Espagne et l'Italie au premier trimestre, annonces de la réserve fédérale américaine concernant la sortie progressive de sa politique d'assouplissement monétaire, ralentissement de la croissance en Chine et dans les pays émergents, signes de reprise économique aux États-Unis, tensions politiques et sociales en Europe...), Crédit Agricole CIB affiche des résultats opérationnels satisfaisants, démontrant ainsi la solidité de ses cœurs de métier et la pertinence de son modèle de "*debt house*".

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2013 dont activités pérennes ⁽¹⁾	2012	2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	3 595	3 850	3 718	3 725	4 124
Charges d'exploitation	(2 305)	(2 305)	(2 132)	(2 513)	(2 513)
Résultat brut d'exploitation	1 290	1 545	1 586	1 212	1 611
Coût du risque	(509)	(509)	(493)	(465)	(313)
Résultat d'exploitation	781	1 036	1 093	747	1 298
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	115	115	115	165	164
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	18	18	28	28
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(466)	-
Résultat avant impôt	914	1 169	1 226	474	1 490
Impôts sur les bénéfices	(279)	(373)	(390)	(171)	(369)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	156	-	-	(594)	-
Résultat net	791	796	836	(291)	1 121
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	775	780	818	(281)	1 109

(1) Retraité des couvertures de prêts et de la CVA/DVA, et pour 2012 des impacts du plan d'adaptation et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

La banque de financement affiche des revenus solides. Elle maintient ses positions concurrentielles en financements structurés et voit rebondir son activité en banque commerciale, avec une hausse des commissions tirée notamment par des opérations significatives sur la fin de l'année. Dans un environnement toujours difficile, la banque de marché voit, quant à elle, ses revenus diminuer sur l'année, pénalisés par le repli généralisé des activités de *fixed income* (revenus retraités de la CVA/DVA, et pour 2012 des impacts du plan d'adaptation et de la variation de valeur des écarts d'acquisition).

Les charges d'exploitation poursuivent leur baisse, reculant sous l'effet des différents plans d'économies, notamment sur les frais de personnel, tant sur les métiers que sur les fonctions support, en lien avec la diminution des effectifs.

Le coût du risque des activités stratégiques est en hausse à - 493 millions d'euros en 2013, illustrant une politique prudente de

gestion des risques et intégrant notamment une provision pour litige à hauteur de - 80 millions d'euros et le renforcement du provisionnement en fin d'exercice.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence baisse de 30,1 % en un an du fait d'une moindre contribution de la Banque Saudi Fransi.

Enfin, le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession, de 156 millions d'euros pour l'exercice 2013, reflète le gain net généré par les cessions des courtiers CA Cheuvreux, CLSA et Newedge.

Ainsi après un redimensionnement fort, en réponse aux crises qui ont frappé le secteur, Crédit Agricole CIB a poursuivi sa transformation avec une année 2013 marquée par un retour à la croissance, et affiche pour l'exercice un résultat net part du Groupe de 775 millions d'euros.

BANQUE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2012	2012 ⁽¹⁾	Variation 2013 ⁽¹⁾ -2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 057	2 077	2 092	2 128	(2,4 %)
Charges d'exploitation	(900)	(900)	(947)	(947)	(4,9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 157	1 177	1 145	1 181	(0,3 %)
Coût du risque	(381)	(381)	(293)	(293)	+ 30,1 %
Résultat d'exploitation	776	796	852	888	(10,4 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	115	115	164	164	(30,1 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	18	26	26	(31,6 %)
Résultat avant impôt	909	929	1 042	1 078	(13,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(265)	(272)	(278)	(291)	(6,7 %)
Résultat net	644	657	764	787	(16,6 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	631	644	749	771	(16,6 %)

(1) Retraité des couvertures de prêts et, pour 2012, des effets du plan d'adaptation.

Après une année 2012 marquée par les efforts de réduction de bilan (encours et liquidité) et dans le cadre de son nouveau modèle *distribute-to-originate*, la Banque de financement a en 2013 consolidé ses expertises reconnues et œuvré au service de ses clients stratégiques, enregistrant ainsi des commissions significatives sur l'exercice 2013.

Les financements structurés affichent en 2013 des revenus en légère baisse (- 2,3 %) après une année 2012 caractérisée par la réduction des encours, mais parviennent à maintenir des positions concurrentielles fortes. À titre d'illustration, Crédit Agricole CIB a été élu Aircraft Finance House of the Year par le magazine *Global Transport Finance* et passe de la deuxième à la première place sur les financements aéronautiques et les prêts commerciaux (*source* : Thomson Financial). Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a par exemple dirigé pour Alpha Trains la plus importante transaction rail en Europe pour 2013.

La banque commerciale voit ses revenus diminuer de - 2,4 % sur la période, mais affiche des commissions en hausse avec une dynamique commerciale soutenue illustrant un réel effort de relance commerciale. Ainsi, l'opération Softbank a été désignée meilleur deal au Japon en 2013 (*source* : Thomson Financial) et l'opération de crédit export avec Mobily a été désignée Murabaha

Deal of the Year 2013 et Trade Finance Deal of the Year 2013 par le magazine islamique *Finance News*.

Crédit Agricole CIB reste *leader* sur les activités de syndication en France (*source* : Thomson Financial) et se maintient à la troisième place pour les activités de syndication en Europe de l'Ouest (*source* : Thomson Financial).

Retraités des couvertures de prêts, les revenus de la Banque de financement s'élèvent ainsi à 2 077 millions d'euros en 2013 alors que le produit net bancaire rapporté à la consommation de liquidité continue de progresser de façon régulière (0,65 % à fin 2013 à comparer à 0,55 % un an auparavant.) Alors que les charges évoluent favorablement, enregistrant une baisse de 4,9 % en un an, le coût du risque marque une hausse de 30,1 % entre 2012 et 2013 du fait du renforcement du provisionnement en fin d'exercice. Enfin, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en baisse à 115 millions d'euros pour l'exercice 2013, traduisant notamment la moindre contribution de la BSF dont les résultats ont été affectés par le renforcement de ses provisions collectives à la demande du régulateur local.

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de financement s'établit à 631 millions en 2013 ; retraité des couvertures de prêts, il ressort à 644 millions d'euros.

Banque de marché et d'investissement

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2012	2012 ⁽¹⁾	Variation 2013 ⁽¹⁾ -2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 406	1 641	1 833	1 833	(10,5 %)
Charges d'exploitation	(1 232)	(1 232)	(1 272)	(1 272)	(3,2 %)
Résultat brut d'exploitation	174	409	561	561	(27,1 %)
Coût du risque	(112)	(112)	5	5	n.s.
Résultat d'exploitation	62	297	566	566	(47,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	n.s.
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(466)	-	n.s.
Résultat avant impôt	62	297	100	566	(47,5 %)
Impôts sur les bénéfices	(31)	(118)	(132)	(132)	(10,6 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	156	-	(593)	-	n.s.
Résultat net	187	179	(625)	434	(59,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	182	174	(628)	418	(57,2 %)

(1) Retraité du passage en IFRS 5 de Newedge, des impacts CVA/DVA en 2013 et des variations de valeur des écarts d'acquisition en 2012.

Dans un environnement difficile pour les activités de taux, la banque de marché et d'investissement voit ses revenus (retraités de la CVA/DVA, et pour 2012 des impacts du plan d'adaptation et des variations de valeur des écarts d'acquisition) diminuer de 10,5 % en un an. Cette baisse est liée notamment au recul des activités de *fixed income* dont les revenus diminuent de - 12,2 % en un an dans un contexte de marché peu porteur et notamment marqué par les annonces de la FED sur sa politique de *quantitative easing*.

Les activités de banque d'investissement enregistrent, quant à elles, de bonnes performances (hausse de 1,2 % des revenus en un an), portées notamment par les activités du primaire actions. Crédit Agricole CIB a ainsi été désigné deuxième BFI en *investment banking* en France en 2013 (*source* : Dealogic). Il conserve par ailleurs son deuxième rang mondial sur les émissions des institutions financières en euros et se situe également à la deuxième place sur les émissions des agences en euros (*source* : Thomson Financial).

Enfin, Crédit Agricole CIB passe de la deuxième à la première place en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP (source : Thomson Financial).

En outre, Crédit Agricole CIB a annoncé en novembre 2013 son projet de cession du courtier Newedge, scellant ainsi, après la vente de Crédit Agricole Cheuvreux en mai puis de CLSA en juillet de cette année, la sortie de l'ensemble de ses activités de courtage.

Le produit net bancaire de la banque de marché et d'investissement s'élève à 1 641 millions d'euros en 2013 retraité de la CVA/DVA, soit une baisse de 10,5 % par rapport à 2012 sur des bases comparables (l'exercice 2012 est retraité des impacts du plan d'adaptation et des variations de valeur des écarts d'acquisition). Les charges

d'exploitation baissent de 3,2 % sur l'exercice sous l'effet des plans d'économies engagés et le coût du risque reste maîtrisé à - 112 millions d'euros sur la même période. Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession de 156 millions d'euros en 2013 traduit l'impact de l'ensemble des cessions d'activités de courtage effectuées durant l'année.

Au total, le résultat net part du Groupe retraité de la banque de marché s'élève à 174 millions d'euros pour l'exercice 2013.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 8 millions d'euros au 31 décembre 2013 (10 millions d'euros un an auparavant), soit une VaR moyenne de 11 millions d'euros sur l'exercice 2013.

ACTIVITÉS EN COURS D'ARRÊT

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	132	163	(19,2 %)
Charges d'exploitation	(173)	(294)	(41,1 %)
Résultat brut d'exploitation	(41)	(131)	(68,2 %)
Coût du risque	(16)	(25)	(37,3 %)
Résultat d'exploitation	(57)	(156)	(63,3 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	2	n.s.
Résultat avant impôt	(57)	(154)	(62,7 %)
Impôts sur les bénéfices	17	54	(69,9 %)
Résultat net	(40)	(100)	(58,8 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(38)	(80)	(51,4 %)

(1) Retraité des impacts du plan d'adaptation.

Durant l'exercice 2013, les conditions favorables de marché ont permis la cession tant de l'essentiel des portefeuilles de CDOs restants que de la plus grande partie du portefeuille à sous-jacent résidentiel US. Ces cessions ont pour impact une économie en emplois pondérés de 8,2 milliards d'euros pour l'année, avec un impact en résultat net part du Groupe négligeable. D'autre part, la sortie des métiers de *commodities* (hors métaux précieux) et de dérivés actions a été achevée en 2013, avec l'arrêt des activités sur les produits dérivés vanille. Enfin, un accord de partenariat a été signé avec BNPP sur les activités en cours d'arrêt, en vertu duquel la gestion des portefeuilles de dérivés actions résiduels a été sous-traitée à cette dernière.

La contribution négative des activités en extinction continue de se réduire par rapport à 2012 et représente, avec un résultat net part du Groupe de - 38 millions d'euros pour l'exercice, un coût limité sur l'année 2013.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie "expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*" dans la partie "Facteurs de risques".

7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	(2 175)	(2 649)	(17,9 %)
dont coûts de financement	(2 162)	(2 221)	(2,6 %)
dont gestion financière	197	620	(68,3 %)
dont spreads émetteurs	(591)	(1 551)	(61,9 %)
dont autres	381	503	(24,1 %)
Charges d'exploitation	(899)	(916)	(1,9 %)
Résultat brut d'exploitation	(3 074)	(3 565)	(13,8 %)
Coût du risque	(3)	(275)	(98,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(52)	(122)	(57,8 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	82	123	(32,0 %)
Résultat avant impôt	(3 047)	(3 839)	(20,6 %)
Impôts sur les bénéfices	1 567	1 132	+ 38,4 %
Résultat net	(1 480)	(2 707)	(45,3 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 628)	(2 822)	(42,3 %)

(1) Intégrant la modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes.

En 2013, le pôle Activités hors métiers a enregistré plusieurs éléments à caractère non récurrent, résultat des actions menées tout au long de l'année visant à poursuivre l'adaptation du Groupe à son nouvel environnement.

Aussi, afin de répondre aux nouvelles exigences de Bâle 3, le Groupe a fait évoluer fin 2012 la structure financière de Crédit Agricole Assurances. Cette opération se traduit par un produit d'intérêt de 100 millions d'euros en 2013. Le Groupe a par ailleurs cédé tout au long de l'année plusieurs blocs de titres Bankinter pour un résultat global de 226 millions d'euros enregistré en produit net bancaire dans le cadre de la gestion financière. Au cours du mois de janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a cédé le solde de cette participation, soit environ 0,3 %, et ne détient donc plus aucun titre Bankinter. D'autres plus-values de cessions de portefeuille ont également été réalisées au cours de l'année et contribuent à améliorer le résultat de la gestion financière. La réévaluation de la dette propre représente en 2013 un impact négatif de 591 millions d'euros contre - 1 551 millions d'euros en 2012, traduisant l'amélioration en 2013 du contexte et de la situation de Crédit Agricole S.A. Au total, le produit net bancaire s'établit à - 2 175 millions d'euros en 2013, en amélioration de 38,1 % par rapport au produit net bancaire 2012 retraité de l'opération de rachat de dette qui a généré un gain de 864 millions d'euros.

Les charges d'exploitation enregistrent un recul de 1,9 % par rapport à l'année 2012 traduisant la baisse des effectifs et les

efforts constants réalisés dans le cadre du programme MUST de réduction des coûts au niveau du siège du Groupe.

Le Groupe a réalisé une plus-value immobilière significative en cédant un immeuble dans Paris pour 68 millions d'euros (43 millions d'euros nets d'impôt) ; il a enregistré également une plus-value de cession de titres Eurazeo pour 20 millions d'euros (19 millions d'euros nets d'impôts). À la suite de cette opération, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. dans Eurazeo a été ramené à 14,8 %.

L'impôt intègre un produit de 223 millions d'euros lié à la déduction fiscale de la moins-value réalisée sur les titres de placement Emporiki acquis lors de la dernière augmentation de capital de janvier 2013. En 2012, il intégrait à l'inverse une charge d'impôt de 128 millions d'euros représentant l'impact de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurance.

Au total, le pôle Activités hors métiers dégage en 2013 un résultat net part du Groupe de - 1 628 millions d'euros. Retraité de la réévaluation de la dette propre, des plus-values réalisées sur Bankinter et les cessions de portefeuilles obligataires, des plus-values immobilières et des gains sur la cession d'Eurazeo, le résultat net part du Groupe ressort à - 1 825 millions d'euros.

► BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ACTIF

(en milliards d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation
Caisse, banques centrales	68,2	42,7	59,6 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	360,3	399,9	(9,9 %)
Instruments dérivés de couverture	28,8	41,8	(31,3 %)
Actifs financiers disponibles à la vente	260,8	260,6	0,1 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	369,0	385,6	(4,3 %)
Prêts et créances sur la clientèle	301,1	329,8	(8,7 %)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14,7	14,6	0,4 %
Compte de régularisation et actifs divers	65,6	79,1	(17,1 %)
Actifs non courants destinés à être cédés	26,0	21,5	20,7 %
Participation aux bénéfices différée	-	-	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	19,1	18,5	2,9 %
Valeurs immobilisées	9,6	9,3	4,1 %
Écarts d'acquisition	13,7	14,0	(1,8 %)
TOTAL	1 536,9	1 617,4	(5,0 %)

PASSIF

(en milliards d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation
Banques centrales	2,9	1,1	x 2,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	296,9	350,3	(15,2 %)
Instruments dérivés de couverture	31,2	42,4	(26,5 %)
Dettes envers les établissements de crédit	153,9	160,6	(4,2 %)
Dettes envers la clientèle	484,6	483,6	0,2 %
Dettes représentées par un titre	147,9	150,4	(1,6 %)
Compte de régularisation et passifs divers	57,8	82,0	(29,5 %)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	25,3	22,0	14,9 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	255,5	244,6	4,4 %
Provisions	4,6	4,8	(4,0 %)
Dettes subordonnées	28,4	30,0	(5,4 %)
Total dettes	1 489,0	1 571,8	(4,8 %)
Capitaux propres	47,9	45,6	4,8 %
Capitaux propres – part du Groupe	42,3	40,1	5,3 %
Participations ne donnant pas le contrôle	5,6	5,5	1,6 %
TOTAL	1 536,9	1 617,4	(5,0 %)

(1) Le bilan 2012 a été retraité pour tenir compte des effets de compensation (réduction du bilan consolidé sans impact sur le résultat net ni sur la situation nette). Il tient compte également de la correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes et de juste valeur d'effets publics et de titres non subordonnés à rémunération fixe.

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2012, le total de bilan s'élève à 1 617,4 milliards d'euros, retraité pour intégrer la compensation d'instruments dérivés (compensation entre les actifs et passifs traités dans une même devise avec la chambre de compensation LCH Clearnet Ltd. Swapclear). Cette compensation, sans effet sur le compte de résultat ni sur la situation nette, a permis une réduction du total bilan de 225,7 milliards d'euros en 2012.

Au cours de l'année 2013, Crédit Agricole S.A. s'est attaché à poursuivre la réduction du bilan, au-delà de ces effets de compensation. Fin 2013, le total du bilan consolidé s'élève ainsi à 1 536,9 milliards d'euros contre 1 617,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012 retraité, soit une baisse de 80,6 milliards d'euros (- 5,0 %). Cette baisse reflète quatre éléments principaux, représentant globalement 100 milliards d'euros :

- l'évolution de la valeur de marché des dérivés, pour environ 50 milliards d'euros ;
- l'optimisation de la gestion de trésorerie, pour environ 16 milliards d'euros ;
- les cessions et réductions d'activités, pour 17 milliards d'euros ;
- la baisse des encours de *repos*, pour 15 milliards d'euros.

En sens inverse, les opérations internes au Crédit Agricole (centralisation de la collecte d'épargne et financement des Caisses régionales) ont augmenté de 7 milliards d'euros à l'actif et les actifs d'assurances ont progressé de 13 milliards d'euros.

À l'actif, les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle représentent globalement 43,6 % du total, puis les actifs financiers à la juste valeur par résultat, 23,4 %. Au passif, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 41,5 % du total, devant les passifs financiers à la juste valeur par résultat, 19,3 %, et les provisions techniques des compagnies d'assurances, 16,6 %.

Analyse des principaux postes

Les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit ressortent à 670,1 milliards d'euros, en baisse de 6,3 % par rapport à 2012, soit - 45,2 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 301,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 329,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Cette baisse provient pour l'essentiel des postes "Titres reçus en pension livrée", qui s'établissent à 2,1 milliards d'euros à fin 2013 contre 16,7 milliards à fin 2012, et "Autres concours à la clientèle", qui reculent de 9,1 milliards d'euros. Cette évolution reflète les efforts continus d'ajustement aux contraintes à la fois de marché et réglementaires, réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A., notamment en banque de financement et d'investissement et en crédit à la consommation.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 369,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 4,3 %. Ils intègrent à hauteur de 273,5 milliards d'euros les opérations internes au Crédit Agricole, qui recouvrent notamment les comptes et avances à terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et

les Caisses régionales. Les opérations avec les établissements de crédit hors Groupe diminuent de 22,8 milliards d'euros, une baisse enregistrée essentiellement chez Crédit Agricole CIB, et qui intègre la classification de Newedge en IFRS 5.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 638,6 milliards d'euros à fin 2013, en légère baisse par rapport à fin 2012, - 0,9 % soit - 5,7 milliards d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit reculent de 6,7 milliards d'euros, à 153,9 milliards d'euros. Elles incluent les opérations internes au Crédit Agricole pour 49,1 milliards d'euros (mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.).

Les dettes envers la clientèle progressent pour leur part d'un milliard d'euros, la hausse sensible de l'épargne réglementée faisant plus que compenser la baisse des pensions liée à la classification de Newedge en IFRS 5. En effet, compte tenu des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole, la collecte d'épargne des Caisses régionales (livrets, épargne-logement, bons et comptes à terme, PEP, etc.) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; au 31 décembre 2013, elle représente 205 milliards d'euros, soit une hausse d'environ 6 milliards d'euros par rapport à 2012.

Les actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représentent 360,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 399,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012 retraité, en baisse de 9,9 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (78,2 % ou 281,6 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction qui diminuent de 14,7 % sur l'année, soit de 48,5 milliards d'euros. Ils sont principalement composés de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 150,3 milliards d'euros à fin 2013 contre 198,5 milliards d'euros à fin 2012) et des titres reçus en pension livrée (85,1 milliards d'euros à fin 2013 contre 82,6 milliards d'euros à fin 2012). La baisse sensible du poste "Instruments dérivés" est essentiellement le reflet de la baisse du *mark-to-market* sur *swaps* de taux d'intérêts, enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB.

Le reste du portefeuille (21,8 % ou 78,7 milliards d'euros) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par Crédit Agricole S.A. À 44 %, il s'agit d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte, dont la hausse par rapport à 2012, reflète l'amélioration des performances des marchés financiers en 2013. Cette évolution se retrouve de façon symétrique dans les provisions mathématiques au passif du bilan.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 296,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 53,3 milliards d'euros en un an (- 15,2 %). Cette baisse reflète la réduction à hauteur de 46,8 milliards d'euros de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction, et en sens inverse, le reclassement dans ce poste des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées auparavant en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, pour 30,5 milliards d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) sont quasi stables à 260,8 milliards d'euros contre 260,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Ces actifs sont constitués d'obligations

et autres titres à revenu fixe (174,8 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (65,1 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (14,8 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (6,1 milliards d'euros).

Le montant des **participations dans les entreprises mises en équivalence** augmente de 2,9 % à 19,1 milliards d'euros à fin 2013 contre 18,5 milliards d'euros en 2012. Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation de la valeur de mise en équivalence des Caisses régionales (+0,8 milliard d'euros).

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés intégraient en 2012 Emporiki, CLSA et Cheuvreux, cédés en 2013, ainsi que BNI Madagascar. Au 31 décembre 2013, ils intègrent les sociétés faisant l'objet d'un projet de cession (Newedge, des entités nordiques de CA Consumer Finance, CA Bulgarie, BNI Madagascar), ainsi que Crédit Agricole Immobilier, dans le cadre du projet de transformation de la filière immobilière du Groupe (cf. note 2.1.1).

Les Instruments dérivés de couverture enregistrent une baisse sensible, - 31,3 % à l'actif et - 26,5 % au passif, reflétant la variation de juste valeur de *swaps* de taux d'intérêt, issue de l'évolution de la courbe des taux.

Pour leur part, **les provisions techniques des contrats d'assurance** ont progressé de 4,4 % en 2013 par rapport à 2012, pour atteindre 255,5 milliards d'euros. Cette augmentation reflète celle de la collecte au cours de l'année ainsi que la valorisation des actifs.

Les **capitaux propres** s'élevaient à 47,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 2,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Les capitaux propres, part du Groupe s'établissent à 42,3 milliards d'euros à fin 2013, en hausse de 2,2 milliards d'euros sur la période, reflétant principalement la prise en compte du résultat de l'exercice, de 2,5 milliards d'euros.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

► TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 "Cadre général - Parties liées".

► CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au présent document (chapitre 3, rapport du Président) comporte deux parties :

- la première, relative aux travaux du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;

- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Y sont décrits notamment les dispositifs de risques et de contrôle permanent, de prévention et contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

► TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives

Les années 2014 et 2015 devraient marquer une amélioration graduelle dans un contexte toujours fragile et peu porteur.

La croissance devrait se redresser presque partout en 2014. Il n'y aura que peu d'exceptions : la Chine (avec tout de même 7,2 %), le Brésil (en recul avec 1,8 % seulement), le Japon (avec une croissance stable à 2,0 %). Dans la plupart des pays, l'amélioration est réelle, y compris en Europe du Sud, où tous les pays pourraient en 2014 sortir de la récession.

Mais le rebond restera modeste, et surtout, il risque de s'essouffler en 2015. Dans la zone euro, seules l'Allemagne et l'Autriche devraient afficher une croissance significativement supérieure à 1% en 2014. En France, elle devrait s'établir à 0,8 % en 2014, et 1,1 % en 2015. L'absence de normalisation réside dans le fait que l'économie mondiale n'entre pas dans un cycle de croissance autoentretenu. Dans chacune des trois grandes régions (Europe, Amérique du Nord, Asie), le risque est élevé que la croissance n'accélère pas, ou peu, en 2015.

La situation des États-Unis est un peu plus favorable que dans les autres pays développés. L'effort budgétaire continue à peser sur la croissance, mais les perspectives de reprise de la consommation sont assez solides, avec une baisse du chômage et une reprise de l'immobilier résidentiel. Dans ce contexte, une remontée des taux longs est maintenant probable, même si la FED restera vigilante pour éviter qu'elle n'étouffe la croissance.

En zone euro, la fin d'année 2013 et les premiers indicateurs disponibles pour 2014 ont apporté quelques signaux confortant un optimisme prudent. Mais le redressement est encore très contraint en raison de la poursuite de l'ajustement des bilans publics et privés. Dans ce contexte de reprise fragile et d'inflation très faible, la Banque centrale européenne devrait au minimum maintenir une politique monétaire très souple. Au-delà de la politique monétaire, la capacité à poursuivre les efforts d'intégration du continent restera un point clé pour les marchés.

En France, un des principaux enjeux de la politique économique sera de réduire le déficit structurel de compétitivité. D'où la mise en place du crédit d'impôt CICE à partir de 2014 et de nouvelles baisses de charges, qui devraient favoriser une reprise graduelle de l'investissement. L'autre enjeu est de poursuivre la réduction des déficits publics. Ils sont prévus par le Gouvernement à 3,6 % du PIB en 2014 après 4,1 % en 2013. L'effort structurel, encore axé sur les hausses d'impôts en 2013, serait concentré sur les économies en dépenses à partir de 2014. Le ratio de dette publique, 95 % en 2014, ne devrait commencer à s'infléchir qu'en 2015.

Pour Crédit Agricole S.A.

Présentation du plan à moyen terme le 20 mars 2014

Résumé issu du communiqué "Croître et délivrer une rentabilité solide et récurrente" publié le 20 mars 2014 et consultable dans son intégralité sur le site <http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Communiqués-de-presse>.

Le groupe Crédit Agricole a présenté le 20 mars à Londres à l'occasion d'un *Investor day* son plan à moyen terme : Crédit Agricole 2016.

Ce plan concrétise un travail collectif engagé il y a 18 mois au sein de toutes les composantes du groupe Crédit Agricole : les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et ses filiales en France et à l'international, la FNCA. Crédit Agricole 2016 s'inscrit dans la continuité du projet de Groupe annoncé le 15 décembre 2010, dont l'ambition de moyen et long terme est de devenir *leader* en Europe de la Banque universelle de proximité.

1. LE PLAN À MOYEN TERME CRÉDIT AGRICOLE 2016 : QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT

1.1 Innover et transformer la banque de proximité pour mieux servir ses clients et accentuer son *leadership* en France

Il s'agit d'une transformation différenciée des réseaux pour répondre aux nouvelles attentes des clients, en cohérence avec les spécificités de chacune des banques de proximité et de ses clientèles :

- Caisses régionales : la banque multicanale de proximité, avec environ 7 000 agences et une couverture homogène du territoire ;
- LCL : la banque relationnelle et digitale de référence en ville, avec environ 1 900 agences et une présence forte dans les agglomérations ;
- BforBank : la banque transactionnelle 100 % digitale.

Objectifs pour la banque de proximité en France à 2016 :

- atteindre un PNB de ≈ 19,5 Mds€ en 2016 ;
- faire progresser les parts de marché sur tous les segments de clientèle.

1.2 Intensifier les synergies de revenus au sein du Groupe

À l'horizon 2016, les synergies de revenus au sein du Groupe seront augmentées d'environ 850 m€, en s'appuyant principalement sur l'épargne et l'assurance.

La bancassurance, un contributeur majeur au développement des synergies intra-groupe :

- assurance-vie : augmenter l'encours de + 10 % à 2016 ;
- assurance Santé-Prévoyance et emprunteur : augmenter le chiffre d'affaires de + 12 % à 2016 ;
- assurances dommages : augmenter le chiffre d'affaires de + 29 % à 2016 ;
- international : poursuivre la croissance organique sur les marchés de présence du Groupe.

Renforcer les synergies entre Services spécialisés et réseaux du Groupe :

- Crédit Agricole Consumer Finance : + 3,5 Mds€ d'encours gérés pour le compte des banques de proximité du Groupe en 2016 ;

- Crédit Agricole Leasing & Factoring : augmenter la part du leasing dans les financements moyen terme de nos clients entreprises (+ 2,5 points) et la part de l'affacturage dans les financements court terme de nos clients entreprises (+ 4 points).

1.3 Réaliser un développement ciblé en Europe

Trois axes de développement en Europe afin d'accroître le PNB en Europe hors France de + 12 % (en vision commerciale) à horizon 2016 :

- poursuite du déploiement du modèle de Banque universelle de proximité ;
- développement des métiers spécialisés et accompagnement des entreprises clientes des réseaux ;
- extension de l'activité transfrontalière des Caisses régionales.

À l'horizon 2016, + 14 % de PNB (en vision commerciale) réalisé en Italie, second marché domestique du Crédit Agricole :

- poursuite de la transformation de Cariparma et intensification de son développement ;
- développement sur les marchés prioritaires à travers les synergies Groupe : environ 500 m€ à 2016 ;
- poursuite de la maîtrise du risque :
 - Cariparma : baisse du coût du risque de \approx 60 pb (normalisation du contexte économique, résultat des politiques de crédit mises en œuvre depuis la crise),
 - Agos : poursuite de la réduction du coût du risque,
 - FGAC : maintien du coût du risque à un niveau faible (\approx 80 pb),
 - baisse du coût du risque : \approx 40 % pour Agos et Cariparma.

Accélérer en Europe dans les métiers de l'épargne et de l'assurance :

- Amundi : Atteindre 1 000 Mds€ d'actifs sous gestion en 2016 ;
- CACEIS : capter 300 Mds€ d'actifs conservés dans nos 5 nouvelles banques dépositaires (Belgique, Italie, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni) ;
- CA Titres : engager le développement à l'international, en priorisant la Belgique et le Luxembourg ;
- Crédit Agricole Assurances : atteindre une croissance du PNB en Europe hors France à 2016 supérieure à 15 % ;
- Crédit Agricole Private Banking : + 4 Mds€ d'encours sur la Belgique, l'Espagne et l'Italie.

Une stratégie ciblée sur des pays clés pour les Services financiers spécialisés :

- Crédit Agricole Consumer Finance : fort redressement de la rentabilité des activités en Europe, soutenu par l'amélioration du coût du risque ;
- Crédit Agricole Leasing & Factoring : synergies avec les banques du Groupe à l'international : + 20 m€ de PNB.

Banque de financement et d'investissement : une stratégie de distribute-to-originate Debt House ancrée sur l'Europe, au service des grands clients emprunteurs et investisseurs et du groupe Crédit Agricole :

- Objectif : croissance du PNB ⁽¹⁾ en Europe hors France à 2016 : + 11 % (en vision commerciale).

1.4 Investir dans les ressources humaines, accentuer l'efficacité du Groupe et maîtriser les risques

Un programme d'investissements ambitieux au service de nos objectifs à moyen terme :

- environ 3,7 Mds€ ⁽²⁾ d'investissements cumulés sur la période du plan dont environ les deux tiers sur la banque de proximité, pour soutenir le développement commercial et améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- 35 % de ces investissements sont non-récurrents et viennent en appui des initiatives du plan à moyen terme ;
- trois priorités d'investissement :
 - les ressources humaines avec plus de 250 m€ d'investissements RH prévus entre 2014 et 2016 pour faire face aux enjeux de transformation,
 - la convergence informatique, et
 - la réduction des charges ;
- 950 m€ d'économies attendues d'ici 2016 dont 410 m€ de mesures nouvelles, pour un coefficient d'exploitation en baisse de plus de 2 points ⁽³⁾ pour le groupe Crédit Agricole et de plus de 3 points ⁽¹⁾ pour Crédit Agricole S.A. en 2016 par rapport à 2013.

Une politique exigeante de maîtrise du risque :

- un taux de créances dépréciées sur encours bruts faible du fait d'une politique d'octroi responsable et d'une exposition à des marchés peu volatils ;
- un taux de couverture très élevé que le Groupe entend pérenniser ;
- une faible exposition du groupe bancaire aux souverains du Sud de l'Europe ;
- une VaR faible, conforme à la volonté du Groupe de limiter son exposition aux risques de marché ;
- une volonté de conserver un excédent de liquidité confortable et de maîtriser les refinancements transfrontaliers.

2. LES OBJECTIFS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les projections de résultats réalisées dans le plan à moyen terme sont faites dans un environnement économique encore fragile mais traduisant une normalisation progressive de la zone euro. Ils sont fondés sur la solidité déjà prouvée des métiers de la Banque de proximité et de la Gestion de l'épargne et Assurances et sur le rebond des métiers qui ont été adaptés au nouvel environnement né de la crise de 2011.

(1) Vision commerciale, proforma passage en mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013, retraité de CVA/DVA et couverture de prêts.

(2) Hors croissance externe éventuelle. Investissements pris en compte dans la trajectoire financière 2014-2016.

(3) Proforma passage en mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013, hors spreads émetteurs ; CVA/DVA et couvertures de prêts.

Trois axes d'amélioration sous-tendent le plan à moyen terme :

- une efficacité financière avec des objectifs globaux de PNB modérés pour Crédit Agricole S.A. mais avec une croissance ciblée selon les métiers ;
- une efficacité industrielle avec un plan d'économie confortant un objectif de coefficient d'exploitation inférieur à 60 % pour le groupe Crédit Agricole et inférieur à 64 % pour Crédit Agricole S.A. ;

- la poursuite de la baisse du coût du risque, issue d'une bonne qualité des actifs et d'une normalisation de la situation en Italie.

La politique de gestion des fonds propres s'inscrit dans la durée, avec la poursuite du renforcement des fonds propres des Caisses régionales et un objectif de ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. de 9,5 %, dépassé dès 2015. Avec un objectif à fin 2016 supérieur à 10,5 %, Crédit Agricole S.A. bénéficie d'une marge d'environ 100 pb en 2016, soit plus de 3 Mds€.

Objectifs financiers 2016 : une banque solide et efficace

		Caisses régionales	Groupe Crédit Agricole	dont Crédit Agricole S.A.
Activité	Croissance du PNB (2013-2016) ⁽¹⁾	≈ + 1 % par an	≈ + 2 % par an	≈ + 2,5 % par an
	Coefficient d'exploitation 2016 ⁽¹⁾	< 54 %	< 60 %	< 64 %
	Coût du risque/encours (pb) ⁽¹⁾	≈ 25	≈ 40	≈ 55
Rentabilité	RNPG 2016	> 3,7 Mds€	> 6,5 Mds€	> 4 Mds€
	ROTE 2016			12 %
Solvabilité	CET1 non phasé		14,0 %	> 10,5 %
	Total capital phasé		16,5 %	15,5 %
	Taux de distribution (hypothèse)			50 %

(1) Proforma passage en mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013, hors spreads émetteurs, CVA, DVA et couvertures de prêts.

Objectifs financiers 2016 : indicateurs par métier

		Activité 2013-2016 (TCAM)	Coefficient d'exploitation 2016	ROTE 2016
Banque de proximité	Caisses régionales (100 %)	PNB ≈ + 1 % par an	< 54 %	
	LCL	PNB ≈ + 1 % par an	< 64 % ⁽⁴⁾	> 20 %
	Banque de proximité à l'international	PNB ≈ + 7 % par an	< 55 %	≈ 20 %
Gestion de l'épargne et Assurances	Gestion de l'épargne (Amundi, CACEIS, Banque privée)	AUM > + 3 % par an ⁽³⁾ PNB ≈ + 2 % par an	< 65 %	> 35 % ⁽¹⁾
	Assurances	Chiffre d'affaires + 6 % PNB ≈ + 4 % par an	< 30 %	≈ 34 % ⁽¹⁾
Métiers de financement	Services financiers spécialisés ⁽²⁾	PNB ≈ + 1 % par an	< 45 %	> 10 %
	Banque de financement et d'investissement ⁽²⁾	PNB ≈ + 3 % par an	≈ 53 %	≈ 12 %

(1) ROTE calculé sur base de fonds propres alloués à 9 % des EP Bâle 3 et intégrant les principales déductions prudentielles du numérateur du CET1. Pour Amundi, la rentabilité serait de 10pb calculée sur base des AuM et pour l'assurance, la rentabilité serait de 13 % sur base de 80 % de la marge de solvabilité.

(2) Proforma passage en mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013, hors CVA, DVA et couvertures de prêts.

(3) Hors croissance externe.

(4) Hors charges liées au plan d'investissement.

Sur la durée du plan, la croissance du PNB des métiers, de l'ordre de 3 % par an, est équilibrée entre les principaux pôles. Deux tiers de la progression du PNB de Crédit Agricole S.A. provient des métiers de la banque de proximité et de gestion de l'épargne et assurances. Un rebond est attendu de la banque de proximité à l'international, des services financiers spécialisés et de la banque de financement et d'investissement, activités touchées par la crise et par le plan d'adaptation initié en 2011.

Les charges des métiers progressent de l'ordre de 0,6 % par an, les plans d'économies engagés devant absorber l'inflation, les taxes et l'essentiel des dépenses de modernisation. Les économies attendues à Crédit Agricole S.A. atteignent 520 m€, dont 300 m€ au titre du programme MUST et 220 m€ d'efforts complémentaires.

Ainsi, le coefficient d'exploitation de chacun des métiers, déjà performant, va continuer à s'améliorer. Celui de Crédit Agricole S.A. s'améliore de plus de 3 points sur la durée du plan, à moins de 64 % en 2016.

Les Caisses régionales projettent de l'ordre de 430 m€ d'économies sur la période du plan, dont 240 m€ au titre du programme NICE. Le coefficient d'exploitation global du groupe Crédit Agricole, déjà parmi les meilleurs de l'industrie, devrait passer sous 60 % à horizon 2016.

La rentabilité de Crédit Agricole S.A., mesurée par le résultat rapporté aux capitaux propres comptables tangibles moyens (ROTE), évaluée à 9,3 % en 2013 vise un objectif de 12 % en 2016.

Sur la durée du plan, les engagements pondérés des métiers restent stables, la réduction de la part de la BFI (- 5 points) étant compensée par le renforcement de la banque de proximité, la gestion de l'épargne et l'assurance. La rentabilité des métiers, calculée sur une allocation des fonds propres de 9 % des emplois pondérés et intégrant les principales déductions prudentielles du numérateur du CET1, ressort à 12 % pour la BFI, plus de 10 % pour les SFS, de l'ordre de 20 % pour LCL et la BPI et d'environ 35 % pour la gestion d'actifs et assurances.

En ce qui concerne la solvabilité, le Groupe considère que le niveau de 9,5 % pour le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) non phasé constitue un niveau adapté pour Crédit Agricole S.A., qui ne supporte pas d'exigence au titre des banques systémiques et dont

les activités ont été restructurées. À la fin du plan à moyen terme, Crédit Agricole S.A. projette un ratio de CET1 non phasé supérieur à 10,5 %, générant ainsi une marge de 100 pb, soit plus de 3 Mds€.

La trajectoire du ratio CET1 Bâle 3 non phasé est reprise ci-après. En fin de période, ce ratio pour le groupe Crédit Agricole ressort à 14,0 %. Pour Crédit Agricole S.A., ces ratios tiennent compte de la pondération du capital et des réserves de Crédit Agricole Assurances (à 370 %), soit 35 Mds€ d'emplois pondérés (37 Mds€ pour le groupe Crédit Agricole), des garanties Switch entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. (pour 87 Mds€ d'emplois pondérés) neutres au niveau du groupe Crédit Agricole, et de la politique de dividende mentionnée ci-après.

CET1 BÂLE 3 NON PHASÉ - PROJECTIONS

	01/01/2014	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Crédit Agricole S.A.	8,3 %	9,0 %	9,8 %	> 10,5 %
Groupe Crédit Agricole	11,2 %	12,0 %	13,0 %	14,0 %

Avertissement : les ratios ci-dessus ont été établis sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. La réalisation de ces objectifs dépendra d'un nombre de facteurs y compris les futurs résultats nets de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole qui sont par nature incertains.

Ces objectifs sont atteints essentiellement par la génération organique de capital et par des cessions d'actifs et des opérations de bilan déjà identifiées et pour partie engagées.

La politique de dividende retenue est un taux de distribution de 35 % avec option de paiement du dividende en actions au titre du résultat 2014. Il est rappelé que l'actionnaire majoritaire SAS Rue La Boétie a déjà annoncé opter pour le paiement du dividende en actions au titre du résultat 2014. Pour les exercices 2015 et 2016, le seuil de 9,5 % de CET1 étant dépassé, la trajectoire du ratio de solvabilité est calculée sur l'hypothèse d'un taux de distribution de 50 % avec une part du dividende en numéraire à 50 % (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale).

Le ratio de solvabilité global sous Bâle 3 (phasé) ressort, en fin de plan, à 15,5 % pour Crédit Agricole S.A., dont 13,0 % de *Tier 1* phasé, et à 16,5 % pour le groupe Crédit Agricole, dont 15,0 % de *Tier 1* phasé, selon la compréhension par Crédit Agricole S.A. des règles CRR/CRD4 applicables aux banques françaises supervisées par l'ACPR.

Quant au ratio de levier, complémentaire pour l'analyse de la solidité financière des banques, il est pertinent au niveau du groupe Crédit Agricole compte tenu des opérations internes à Crédit Agricole S.A. (retracées au bilan de Crédit Agricole S.A.). Le ratio de levier du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 est de 3,8 % selon la définition CRR (CRD4) et de 4,4 % selon la définition du Comité de Bâle ⁽¹⁾. Il dépasse d'ores et déjà l'exigence réglementaire qui est de 3 % au 1^{er} janvier 2018. Crédit Agricole S.A. respectera l'exigence réglementaire de 3 % avant le 1^{er} janvier 2018.

En termes de liquidité, Crédit Agricole S.A. respecte déjà et respectera en fin de plan les exigences réglementaires du LCR de janvier 2018 (100 %). Le groupe Crédit Agricole se situera au-dessus de 100 % fin 2014. Pour le NSFR, le groupe Crédit Agricole devrait atteindre l'objectif réglementaire de 100 % dès 2016, sur la base de sa compréhension des textes, non encore définitifs.

Le ratio MREL (Minimum required eligible liability) qui rapporte, au total du bilan prudentiel, la somme des fonds propres, de la dette hybride et de la dette à long terme *senior unsecured* de maturité résiduelle supérieure à un an est estimé à 12 % à fin décembre 2013. Ce calcul fait apparaître, en particulier, une protection de la dette *senior unsecured* par un montant de 82 Mds€ de fonds propres et de titres hybrides.

3. LES AMBITIONS PAR MÉTIER À 2016

Caisses régionales de Crédit Agricole : la banque multicanale de proximité

Leader de la banque de proximité en France et premier bancassureur français, la vocation du Crédit Agricole est d'être présent sur tous les territoires grâce à un maillage territorial inégalé et à des banques régionales qui contribuent au développement des territoires. Sa vocation est de couvrir toutes les clientèles.

Axes stratégiques :

- mettre en place la banque multicanale de proximité :
 - une banque plus pratique : 100 % multicanale et 100 % digitale,
 - une banque plus proche et plus experte offrant une relation client fondée sur l'humain et la proximité géographique : pérennisation d'un réseau large sur tout le territoire et engagement de dédier un conseiller de clientèle à chaque client pour une meilleure proximité relationnelle,
 - une banque plus participative dont les valeurs coopératives sont au service du renforcement durable de l'intensité de la relation et de la fidélité à la Banque. En particulier, le Crédit Agricole s'engage au quotidien pour la satisfaction de ses clients ;

(1) Traitement de l'assurance en mise en équivalence selon le texte du Comité de Bâle du 12 janvier 2014.

- poursuivre la conquête et concrétiser les ambitions dans les domaines d'excellence :
 - agriculture et agroalimentaire : en renforçant son *leadership* sur les agriculteurs et en étendant, dans l'agroalimentaire, sa position d'acteur de référence en France au reste de l'Europe, en finançant et en accompagnant 90 % des installations viables des jeunes agriculteurs,
 - logement : maximisation des synergies entre les métiers de banque, assurances et immobilier ; offre pionnière de financement par des canaux digitaux,
 - économie de l'énergie et de l'environnement : en développant l'épargne responsable avec un objectif de 100 Mds€ d'encours ISR, en accompagnant les projets du domaine sur le territoire et en généralisant son offre d'éco-rénovation,
 - santé-vieillessement : viser le *leadership* en épargne retraite, devenir un acteur majeur en assurances collectives, viser une part de marché à terme de 5 % en assurance santé ;
- renforcer la position de *leader* sur l'excellence industrielle :
 - les Caisses régionales prévoient un plan d'investissement de 1,8 Md€ sur trois ans qui permettra d'engager une réduction supplémentaire à 2016 du coefficient d'exploitation sous les 54 %,
 - 1,5 milliard d'euros seront investis dans le développement (transformation du modèle distributif, rénovation d'agences...),
 - le reste sera dédié à l'efficacité opérationnelle (optimisation des processus clients, mutualisation des activités monétiques et optimisation de la gestion informatique et *back office* de l'épargne bilancielle, optimisation des achats...), mener à bien la démarche de dématérialisation pour tendre vers le zéro papier à 2016.

Objectifs financiers à 2016 :

- PNB 2016 : ≈ 15,5 Mds € ;
- devenir *leader* de la recommandation client ;
- + 1 pt de taux de pénétration sur le marché des particuliers ;
- conquérir des parts de marché sur tous les segments de clientèle ;
- coefficient d'exploitation < 54 % ;
- 10 millions de sociétaires.

LCL : Être la banque relationnelle et digitale de référence en ville

Axes stratégiques :

- un modèle relationnel fondé sur la personnalisation et la continuité de service adapté aux modes de vie et habitudes de consommation des clients urbains : horaires de contacts étendus, offre complète sur les canaux à distance, prise en charge dès le premier contact et une coopération par relais entre acteurs, 10 centres de relations clients régionaux en complémentarité du réseau d'agences pour une prise en charge complète du client, 6 jours sur 7 jusqu'à 22h ; une offre d'expertises et de services différenciée selon les attentes de

chaque typologie de clients et lors de leur prise en charge dans les moments-clés ;

- un modèle de distribution ajusté aux nouveaux comportements clients avec un réseau physique d'agences adapté et modernisé ; une augmentation du nombre de conseillers, en agence et à distance ; une mise à disposition de l'ensemble des offres et services de LCL pour plus de simplicité et de rapidité (100 % LCL en ligne sur Internet et mobile avec un niveau de sécurité renforcé) ;
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à la simplification et digitalisation des parcours clients ; des *back offices* industriels sur les opérations simples et spécialisés pour la clientèle à forte valeur ajoutée ou sur les opérations complexes ; le remplacement partiel des départs naturels pour atteindre 78 % des effectifs au contact des clients ;
- une dynamique commerciale forte pour conquérir de nouveaux clients particuliers, renforcer sa position de 2^e banque privée en France et intégrer le Top 5 du marché de la gestion de fortune et être la banque de référence des professions libérales, PME et entreprises.

LCL engage un plan de transformation managérial, technologique et organisationnel sur 5 ans pour devenir la banque relationnelle et digitale de référence en ville. Il s'appuie sur une nouvelle proposition de valeur « Tout LCL à la carte » qui offre personnalisation, continuité de services et choix pour le client. Ce projet de transformation fera de LCL une banque parfaitement adaptée aux exigences de sa clientèle urbaine dont les attentes sont fortes en matière d'autonomie (usage du digital), de réactivité et d'accès à des experts.

Un programme d'investissement de 300 m€ sur trois ans est mis en œuvre (et 400 m€ sur cinq ans). Trois catégories d'investissements vont permettre la mise en place du nouveau modèle :

- 160 m€ pour de nouveaux développements informatiques (outils de banque digitale et management des données client (CRM)) ;
- 60 m€ pour moderniser le réseau d'agences ;
- 80 m€ pour accompagner la transformation (conduite du changement, formations).

Objectifs financiers à 2016 :

- PNB 2016 : ≈ 4 Mds€ ;
- coefficient d'exploitation : ≈ 64 % (hors charges liées au plan d'investissement) ;
- conquête clients :
 - 360 000 clients particuliers supplémentaires, en privilégiant les jeunes actifs, les étudiants, les familles et la clientèle patrimoniale,
 - 18 000 nouveaux clients sur les segments des professionnels, professions libérales et petites entreprises,
 - 40 % de grandes entreprises clientes de LCL ;
- productivité :
 - Digitalisation de 80 % des parcours clients,
 - ≈ 78 % des effectifs au contact des clients ;
- 100 % de l'offre et des contrats accessibles en ligne.

BforBank : la banque *full online* pour des clients autonomes et mobiles

Axes stratégiques :

Banque lancée en 2009 avec une offre d'épargne *online* à destination des clients CSP+, BforBank dispose d'un fonds de commerce solide avec 115 000 clients à fin 2013 et 3,2 Mds€ d'encours d'épargne. BforBank va déployer une offre complète de banque en ligne avec dès 2015, un élargissement de l'offre à la banque au quotidien (comptes courants) et en 2016, le lancement du crédit immobilier.

Objectifs financiers à 2016 :

- ≈ 170 000 comptes ;
- + 25 000 DAV/an à compter de 2015 ;
- 4,5 Mds€ d'encours d'épargne.

Cariparma : un plan de développement avec des gains de part de marché

Axes stratégiques :

Le plan de développement de Cariparma s'articule autour du gain de part de marché, tout en maintenant les équilibres bilanciaux. Il s'agit notamment :

- d'accroître l'équipement des clients en produits du Groupe ;
- de conquérir des parts de marché sur certains segments de clientèle grâce aux synergies avec les autres métiers du Groupe : ETI, haut de gamme ;
- de devenir la banque de référence Agri-Agro en Italie ;
- de renforcer les positions en Vénétie et en Ligurie grâce à des plans d'actions régionaux.

Le plan de Cariparma comprend aussi l'adaptation du modèle de distribution aux évolutions des attentes des clients (réorganisation et modernisation du réseau, développement du multicanal, de l'offre en ligne et des innovations digitales) et la poursuite de l'industrialisation. Il s'agit de la centralisation de certaines fonctions de *back office*, de l'automatisation des agences, de l'industrialisation des processus crédit et de recouvrement et le développement des convergences avec le Groupe et des transferts de savoir-faire. Pour soutenir ces ambitions, Cariparma lance un plan d'investissement d'environ 320 m€ entre 2014 et 2016, dont 180 m€ correspond à des investissements supplémentaires pour soutenir la croissance.

Objectifs financiers à 2016 :

- encours de crédits : + 5 % entre 2013 et 2016 ;
- encours de collecte bilan : + 2 % entre 2013 et 2016 ;
- PNB : + 5 % entre 2013 et 2016 ;
- coefficient d'exploitation : ≈ 52 % en 2016. Il était de 60 % en 2013 ;
- coût du risque : 68 pb en 2016. Il était de 128 pb en 2013 ;
- + 5 % de clients sur la période.

Un développement ciblé des banques de proximité à l'international, hors Italie

Axes stratégiques :

- une reprise de la croissance organique du PNB en Pologne après des années marquées par le repli de la production en crédit à la consommation ;
- un développement ciblé et rentable sur les autres marchés : Ukraine, Maroc, Égypte ;
- dans l'ensemble des pays : accompagnement des entreprises de taille intermédiaire françaises et des grands clients de CACIB, développement des filières Agri-Agro ;
- amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- déploiement du programme MUST ;
- rationalisation des processus ;
- maintien d'un excédent de collecte offrant un bon niveau d'autonomie financière.

Objectifs financiers à 2016 :

- PNB BPI hors Cariparma : 1,1 Md€ en 2016, taux de croissance de + 10 % par an de 2013 à 2016 ;
- coefficient d'exploitation des filiales BPI hors Cariparma (Pologne, Ukraine, Maroc, Égypte) : ≈ 52 % en 2016. Il était de 59 % en 2013 ;
- ratio crédits/dépôts : 95 % en 2016. Il était de 93 % en 2013.

Le groupe Crédit Agricole Assurances

L'ambition est de faire du groupe Crédit Agricole l'assureur préféré de ses clients et de contribuer au développement de la croissance et du *leadership* du groupe Crédit Agricole en Europe.

Axes stratégiques :

- épargne/retraite : conserver la dynamique de croissance des encours vie en ciblant les priorités de développement (nouveaux produits, clientèle patrimoniale) ;
- prévoyance/santé/emprunteur : développer les positions du Groupe en enrichissant ses offres et ses approches commerciales et en se positionnant sur le marché des assurances collectives ;
- assurance dommages : accélérer l'équipement des clients des réseaux sur les marchés des particuliers, agricoles et professionnels ;
- international : poursuivre le développement, principalement en Europe.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a aussi pour objectif de contribuer activement aux efforts du groupe Crédit Agricole pour être un acteur de référence face aux enjeux liés au vieillissement de la population française.

Objectifs financiers à 2016 :

- chiffre d'affaires : taux de croissance entre 2013 et 2016 de + 17 % ;
- coefficient d'exploitation 2016 : < 30 %.

Amundi : 1 000 Mds€ d'actifs sous gestion en 2016**Axes stratégiques :**

La stratégie de développement d'Amundi s'articule autour de 3 axes :

- amplifier le développement commercial : il s'agit de consolider la position de *leader* en France, d'accélérer le développement à l'international auprès des cibles de clientèle prioritaires (réseaux partenaires, distributeurs tiers, institutionnels et *corporates*) ;
- poursuivre les investissements en soutien du développement organique (talents, marque...) financés par des gains de productivité ;
- être un acteur clé de la consolidation du secteur et poursuivre une politique de croissance externe créatrice de valeur : acquisition d'acteurs de taille moyenne pour ouvrir la plateforme à un (ou des) nouveau(x) réseau(x) de distribution, opérations ciblées pour accélérer le développement sur les expertises ou les régions les plus prioritaires.

Objectifs financiers à 2016 :

- une cible de 1 000 Mds€ d'encours fin 2016, avec une hausse des actifs générée pour 1/3 par la croissance organique, principalement sur des classes d'actifs longs et sur une clientèle hors France et pour les 2/3 restants par de la croissance externe ou des partenariats stratégiques ;
- maintien du coefficient d'exploitation au meilleur niveau de l'industrie, inférieur à 60 % ;
- une augmentation régulière des résultats susceptible d'être accélérée par la croissance externe en fonction des opportunités.

CACEIS : renforcer sa place de leader de l'asset servicing en Europe**Axes stratégiques :**

- élargir l'offre produits pour être présent sur toute la chaîne de valeur : développer la compensation de dérivés listés et proposer des solutions de sous-traitance de *back office* à des banques de financement et d'investissement ; étendre l'offre de *reporting*, de suivi et de mesure de la performance pour la clientèle ; renforcer l'offre de services aux fonds *Private Equity*, *Real Estate* et *Alternative Investments* ;
- renforcer la présence en Europe afin de servir les clients globaux : créer des banques dépositaires en Belgique, Pays-Bas, Italie, Suisse et au Royaume-Uni ; développer l'administration de fonds en Allemagne ;
- accroître l'efficacité opérationnelle en mutualisant les centres de production opérationnels notamment pour les activités de conservation, tout en continuant à investir sur les systèmes informatiques au service des clients.

Objectif financier à 2016 :

- capter 300 Mds€ d'actifs conservés en Belgique, Pays-Bas, Italie, Suisse et Royaume-Uni ;
- maintien d'une rentabilité élevée : ROE ≈ 15 %.

CA Private Banking : conforter sa position parmi les leaders européens**Axes stratégiques :**

- en France, intensifier les synergies croisées avec les Caisses régionales sur la gestion de fortune ;
- en Europe, accélérer la croissance organique sur la clientèle domestique :
 - Italie : ouverture d'une activité de gestion de fortune,
 - Belgique/Espagne : renforcement des équipes commerciales ;
- hors d'Europe, renforcer les équipes commerciales dans les zones à forte croissance, notamment en Asie et en Amérique latine ;
- participer de façon sélective à la consolidation du secteur.

Objectifs 2016 :

- actifs sous gestion : 108 Mds€ ;
- TCAM PNB + 2,5 % ;
- CoEx : - 2 pts en 2016 vs 2013 ;
- plan de maîtrise des charges permettant d'économiser ≈ 40 m€, réinvestis dans la croissance organique.

CACF : Développer l'ancrage Groupe, focaliser l'activité, améliorer sa rentabilité en capitalisant sur les grands partenariats**Axes stratégiques :**

- resserrer les liens avec les banques de proximité du groupe Crédit Agricole ;
- redynamiser l'activité pour compte propre ;
- capitaliser sur les accords avec les grands partenaires ;
- recentrer le dispositif à l'international en se focalisant sur des entités autofinancées et à forte rentabilité ;
- miser sur le digital et la relation client ;
- optimiser la gestion de la liquidité et améliorer la rentabilité, en renforçant notamment l'autofinancement.

Objectifs financiers à 2016 :

- taux d'autofinancement porté à plus de 70 %. Il était à 53 % ⁽¹⁾ en 2013 ;
- encours consolidés stabilisés à 37 Mds€ fin 2016 ;
- développement des encours gérés par les banques du Groupe (Caisses régionales, LCL, Cariparma) + 9 % par an pour atteindre 16 Mds€ ;
- augmentation du PNB d'environ 1 % par an ;
- baisse des charges d'environ ≈ 2 % par an ;
- coefficient d'exploitation inférieur à 42 % ;
- coût du risque sur encours ramené à environ 250 pb (contre 356 pb ⁽¹⁾ en 2013).

(1) Proforma le passage en mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013.

CAL&F : Poursuivre l'intégration avec les banques de proximité et accentuer la valeur pour le Groupe et les clients

Axes stratégiques :

- poursuivre l'intégration des métiers du *leasing* et de l'affacturage avec les banques de proximité ;
- intensifier les synergies intra-groupes à l'international, principalement au service des banques de proximité du Groupe ;
- développer les offres de *servicing* non consommatrices de liquidité ;
- renforcer l'excellence relationnelle avec les clients et les partenaires.

Objectifs financiers à 2016 :

- accroître de 50 % le poids relatif du *leasing* et de l'affacturage au sein du financement des entreprises clientes des banques de proximité du Groupe ;
- synergies avec les banques de proximité à l'international : + 20 m€ de PNB ;
- coefficient d'exploitation : - 4 pts à 53 % ;
- taux de recommandation des clients : 80 %.

Pôle Paiement Groupe : Conforter le *leadership* européen du Groupe dans les paiements

Le pôle Paiement Groupe – qui rassemble Crédit Agricole Cards & Payments, CA Paiement et Fia-Net Group – s'est donné comme ambition de conforter le *leadership* européen du Groupe dans les paiements, dans un contexte de mutations réglementaires, concurrentielles et technologiques.

Axes stratégiques :

- offrir aux clients des services et des moyens de paiements innovants, pour les particuliers, pour les donneurs d'ordres et les commerçants, mais aussi pour les entreprises ;
- renforcer l'efficacité opérationnelle en mutualisant les volumes de l'ensemble du Groupe et en développant la sous-traitance pour le compte des clients externes.

Objectifs financiers à 2016 :

- impact des initiatives du plan : + 130 m€ de PNB sur les paiements dans les banques de réseaux du Groupe par rapport à 2013 ;
- une baisse des coûts de traitements unitaires de 30 %.

Banque de financement et d'investissement

Axes stratégiques :

Après un fort redimensionnement en réponse aux crises qui ont frappé le secteur et dans un cadre réglementaire qui se renforce, CACIB poursuit sa transformation pour devenir une

distribute-to-originate Debt House européenne au service des clients emprunteurs et investisseurs et du Groupe. CACIB vise un ROTE supérieur au coût du capital soit une rentabilité cible de 12 % à horizon 2016. Trois leviers permettront à CACIB d'atteindre cet objectif :

- accroître les revenus en maintenant un niveau de risque limité :
 - une stratégie par région répondant aux enjeux d'origination et de distribution de la banque,
 - renforcer la dynamique sectorielle au service d'objectifs de développement à moyen terme ambitieux,
 - Banque de financement : renforcer la capacité d'origination et de distribution ainsi que la position de *leader* dans le domaine des financements structurés,
 - Banque de marché et d'investissement : relancer l'activité en tirant le plein potentiel des franchises produits et clients,
 - renforcer les synergies avec le Groupe ;
- augmenter l'efficacité opérationnelle et viser l'excellence : développer les partenariats industriels, simplifier les *process* et optimiser le *sourcing*, faire de CACIB un pôle support pour le Groupe par un rôle de plateforme industrielle sur les activités de marché, développer l'offre de *servicing* de *loans* pour les clients externes ;
- gérer activement les ressources rares : optimiser les emplois pondérés dans un contexte réglementaire contraint, poursuivre les efforts de rationalisation de la structure du bilan, maintenir la consommation de liquidité stable entre fin 2013 et 2016.

Objectifs financiers à 2016 :

- Pour CACIB globalement :
 - PNB : + 3 %/an ⁽¹⁾,
 - coefficient d'exploitation : 53 % (au niveau des meilleures BFI comparables),
 - limite de VaR maintenue à 30 m€,
 - ROTE : 12 %, couvrant le coût du capital ;
- Pour la banque de financement :
 - PNB : + 2 %/an ⁽¹⁾,
 - coefficient d'exploitation : 40 %,
 - 65 % des RWA de la BFI ;
- Pour la banque de marché et d'investissement :
 - PNB : + 7 %/an ⁽²⁾,
 - coefficient d'exploitation : 64 %,
 - 31 % des RWA de la BFI.

(1) Y compris les revenus du courtage (CLSA NY et Tokyo) reclassés en IFRS5 au T3-13 (42 m€ au S1-13), proforma la mise en équivalence de l'UBAF en intégration proportionnelle en 2013, retraité des couvertures de prêts et des impacts CVA/DVA.

(2) Banque de marché et d'investissement pérenne, y compris les revenus du courtage (CLSA NY et Tokyo) reclassés en IFRS5 au T3-13, retraité des impacts CVA/DVA.

AVERTISSEMENT

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés ne sont pas audités. Les calculs sont basés sur les règles figurant dans la directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédits et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et dans le règlement (UE) N° 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRD4), tels qu'analysés par Crédit Agricole S.A. à fin décembre 2013.

Nota :

Le périmètre **Groupe Crédit Agricole** comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre considéré par le régulateur français et européen pour apprécier la liquidité et la solvabilité du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment ≈ 25 % des Caisses régionales et les filiales métier (Banque de proximité en France et à l'international, Gestion de l'épargne et de l'assurance, Services financiers spécialisés, ainsi que Banque de Financement et d'Investissement).

Événements récents

Les événements récents postérieurs à la clôture sont décrits dans la note annexe 11 aux comptes consolidés au 31 décembre 2013. En particulier, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 22 janvier 2014 la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bulgaria à Corporate Commercial Bank AD.

Informations sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

► ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

En 2013, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. est égal à 0, en baisse de 3 790 millions d'euros par rapport à l'exercice 2012. Cette variation s'explique par :

- une diminution de la marge d'intérêt de 1 073 millions d'euros, notamment suite à la réduction des produits nets d'intérêts sur dettes représentées par un titre, consécutive aux rachats par Crédit Agricole S.A. en février 2012 de ses titres super-subordonnés ; et suite à la baisse des produits d'intérêts liée à la diminution du refinancement accordé par Crédit Agricole S.A. aux filiales du Groupe (notamment Crédit Agricole Consumer Finance). Ces diminutions sont partiellement compensées par l'augmentation des produits d'intérêts sur instruments de macro-couverture, liée à l'évolution des taux, par la diminution des charges d'intérêts sur les produits de collecte et par les remboursements de la majorité des emprunts réalisés avec la Société de financement de l'économie française (SFEF) ;
- une diminution de 1 604 millions d'euros des dividendes et produits assimilés issus des filiales et participations qui s'explique par l'absence de versement de dividendes de la part de Crédit Agricole CIB, Delfinances et CA Consumer Finance ; et par la diminution des dividendes versés par Crédit Agricole Assurances ;
- une augmentation des charges nettes sur commissions de 27 millions d'euros ;
- une augmentation du résultat du portefeuille de négociation de 37 millions d'euros ;
- enfin, une diminution sur les portefeuilles de placement et assimilés de 1 114 millions d'euros liée à une baisse des reprises nettes sur dépréciations des titres de placement, et la comptabilisation d'une moins-value de cession suite à la recapitalisation d'Emporiki (réalisée préalablement à la cession de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank).

En 2013, Crédit Agricole S.A. enregistre 672 millions d'euros de charges générales d'exploitation, en baisse de 17 millions d'euros par rapport à 2012.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation est une perte de 684 millions d'euros, en baisse de 3 770 millions d'euros par rapport à l'exercice 2012.

Le coût du risque est en forte diminution et s'établit à 570 millions d'euros pour l'année 2013, soit une baisse de 1 574 millions d'euros par rapport à 2012. Cette variation s'explique par les reprises et utilisations de provisions réalisées en 2013 sur Emporiki contre une dotation aux provisions en 2012.

Le poste "résultat net sur actifs immobilisés" s'élève à 892 millions d'euros en 2013 et présente une variation de 7 918 millions d'euros entre les deux exercices qui s'explique notamment par la dépréciation des recapitalisations réalisées en 2012 sur Emporiki (3 612 millions d'euros), les reprises constatées en 2013 sur les titres Cariparma et Crédit Agricole CIB suite à la revue des tests de dépréciations (contre des dotations en 2012), et une variation positive de la dotation aux dépréciations sur les titres CA Consumer Finance.

Les gains fiscaux, résultant principalement des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe, s'élèvent à 2 777 millions d'euros en 2013, en hausse de 2 010 millions d'euros entre les deux exercices. Cette variation significative s'explique par le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale qui a fortement augmenté. Au 31 décembre 2013, 1 324 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. contre 1 311 au 31 décembre 2012.

Le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité a été doté pour 32 millions d'euros au cours de l'année 2013.

Au total, le résultat net de l'exercice 2013 de Crédit Agricole S.A. est un gain de 3 531 millions d'euros, contre une perte de 4 235 millions d'euros réalisée en 2012.

► RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice (en euros)	6 958 739 811	7 204 980 873	7 494 061 611	7 494 061 611	7 504 769 991
Nombre d'actions émises	2 319 579 937	2 401 660 291	2 498 020 537	2 498 020 537	2 501 589 997
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	20 008	16 436	17 854	21 646	16 604
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 227	312	1 171	692	(9 884)
Participation des salariés	1	1	1	2	1
Impôt sur les bénéfices	(544)	(1 136)	(1 201)	(767)	(2 777)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 066	(552)	(3 656)	(4 235)	3 531
Bénéfice distribuable en date d'Assemblée générale	1 044	1 081	-	-	881
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,760	0,600	0,949	0,583	(2,841) ⁽¹⁾
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,460	(0,230)	(1,464)	(1,695)	1,412 ⁽¹⁾
Dividende ordinaire	0,45	0,45	-	-	0,35
Dividende majoré	-	-	-	-	0,385
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽²⁾	3 259	3 316	3 295	2 757	2 571
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	227	243	239	203	197
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	141	162	117	106	115

(1) Calcul tenant compte du nombre d'actions émises à la date de l'Assemblée générale du 21 mai 2014 soit 2 501 589 997 actions.

(2) Il s'agit de l'effectif du siège.

► INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

(en millions d'euros)	2013	2012
Echues	8⁽¹⁾	8⁽²⁾
Non échues		
< 30 jours	4	4
> 30 jours < 45 jours	-	1
> 45 jours	-	-
TOTAL	12	13

(1) Dont 7 millions d'euros réglés avant le 31 janvier 2014.

(2) Dont 8 millions d'euros réglés avant le 31 janvier 2013.

FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3



FACTEURS DE RISQUE	232
Gouvernance et organisation de la gestion des risques	232
Risques de crédit	234
Risques de marché	245
Expositions sensibles selon les recommandations du <i>financial stability board</i>	252
Gestion du bilan	256
Risques du secteur de l'assurance	264
Risques opérationnels	272
Risques juridiques	274
Risques de non-conformité	277
INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 2	278
Contexte réglementaire	280
Gestion des risques	281
Ratios prudentiels	281
Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital	286
Risque de crédit	295
Titrisation	315
Risques de marché	322
Risque opérationnel	322

Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants ⁽¹⁾ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du Groupe à des procédures civiles ou pénales ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

► GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que le groupe Crédit Agricole est prêt à prendre dans le cadre de sa stratégie. L'appétit au risque est défini au plus haut niveau de la banque, dans le cadre de stratégies de prise de risque (ou "stratégies risques") déterminées par métier ou par entité. Les stratégies risques sont exhaustives, elles couvrent toutes les composantes de risque (risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, etc.) et sont validées par la Direction générale du Groupe. En outre un encadrement direct des limites de risques de marché, des stratégies de portefeuille et du risque de liquidité de court terme est effectué par le Conseil d'administration.

L'appétit au risque définit ainsi la tolérance globale au risque à moyen et long terme du groupe Crédit Agricole et permet :

- de définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par le Groupe ;
- d'orienter les activités du Groupe dans les limites de l'appétit au risque défini et d'améliorer la cohérence des pratiques de risques au sein du Groupe ;
- de suivre le profil de risque, contribuant ainsi à une gestion proactive, maîtrisée et optimisée des risques, du capital et de la liquidité ;

- de faciliter le dialogue avec le Conseil d'administration et les autorités de contrôle.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG - Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

⁽¹⁾ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2013 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les organes exécutifs et délibérants du degré de maîtrise du développement du groupe Crédit Agricole S.A. et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux objectifs du Plan de Développement et aux stratégies ou politiques risques validés par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement. Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance du groupe Crédit Agricole, tout particulièrement :

- le Comité d'audit et des risques (émanation du Conseil d'administration) : présentation trimestrielle de la situation des risques et des contrôles permanents du Groupe ; rapport annuel et information semestrielle sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : présentation trimestrielle des principes d'organisation et des résultats du contrôle permanent ;
- le Comité des risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : validation des stratégies risques et des décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques et contrôles permanents ; revue des grands risques et des dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et des modèles de notation des entités du Groupe ;
- le Comité bâlois présidé par le Directeur des risques et contrôle permanent de Crédit Agricole S.A. avec la participation de Directeurs généraux de Caisses régionales

et des décideurs des principales entités du Groupe, s'assure de la prise en compte des évolutions réglementaires par les entités du Groupe, de leur bonne coordination, de l'existence des budgets nécessaires, du respect des plannings, de la mise en place des processus et de leurs évolutions ;

- le Comité des normes et méthodologies (CNM), le Comité sécurité Groupe (CSG) et le Comité des systèmes d'information (COSI-DRG) présidés par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et rapportant au Directeur général de Crédit Agricole S.A. : validation des normes et méthodologies en matière de pilotage et contrôle permanent des risques (CNM), de sécurité physique, des systèmes d'information et de plan de continuité d'activité (CSG) et d'architecture des systèmes d'information risques et contrôles permanents (COSI) ;
- le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, présidé par un Directeur général de Caisse régionale : émission de recommandations nationales sur le dispositif de contrôle interne des Caisses régionales.

Une revue périodique des risques de crédit et de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration.

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (Comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques et contrôles permanents au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants de la banque d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire 2016 définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale ;

- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- des plans de redressement exhaustifs et à jour, présentés annuellement aux autorités de contrôle, en conformité avec les exigences réglementaires, notamment les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relatives à la mise en place du régime de résolution bancaire.

Enfin, la culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- des modules qui abordent la thématique des risques au sein de divers programmes de formation et notamment dans le cadre des cursus jeunes managers dispensés par l'Institut de formation du Crédit Agricole (Ifcam).

► RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Le Groupe a renforcé en 2013 le dispositif d'identification des créances restructurées en raison de difficultés financières de l'emprunteur et la distinction entre créances restructurées pour raison de risque et renégociations de nature commerciale. À la suite de la publication de l'ITS 2013-03, les entités du Groupe ont lancé en 2013 des travaux visant à définir et identifier dans leurs systèmes d'information les concepts de "créances en situation de *forbearance*" au sens de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Les montants des encours restructurés sains sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par Crédit Agricole S.A. et ses filiales doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôle permanent.

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec BPI France) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé (sur la base du Raroc - *risk adjusted return on capital*).

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les

scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres Bâle 2 (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;

- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures organisationnelles associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre

financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum

annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation les méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type Monte-Carlo, permettant d'évaluer le risque de variation sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents. Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions (*cf.* paragraphe 4 ci-dessous : "Mécanisme de réduction du risque de crédit"). Le risque de variation calculé selon cette méthodologie est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 2, *via* la détermination d'une *expected positive exposure*, qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Concernant les autres entités du Groupe, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient, appelé *add-on*, représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques et se différencie :

- de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et internationaux de solvabilité ou de déclarations des grands risques ;
- des principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2013, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 6,8 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 6,4 % au 31 décembre 2012). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL sur le secteur agroalimentaire est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2013, garantissait à 50 % 7,2 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière

économique par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défailtantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à maintenir un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Décidée fin 2011, la mise en place de limites pour tous les pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant, selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la notation des pays, s'est achevée début 2013 : les limites pays sont définies annuellement pour les pays notés *non Investment grade* et revues tous les deux ans pour les catégories de pays mieux notées.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone Europe affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparé. Les expositions au risque souverain et non-souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.8 des annexes aux comptes consolidés.

3.6 IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

3.6.1 Stress tests globaux

La pratique des *stress tests* pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses. Les exercices de *stress tests* globaux réalisés annuellement dans le cadre budgétaire visent à stresser l'ensemble des risques du portefeuille du Groupe en agrégeant risque de crédit et risque de marché ainsi qu'une mesure d'impact sur le portefeuille de placement et de titrisation.

Parallèlement à l'effet en coût du risque, un stress sur le PNB (marge et volume), est également réalisé afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat du Groupe. L'objectif de cet exercice est d'estimer les conséquences d'un scénario économique dégradé sur 2 années sur la capacité bénéficiaire du Groupe et sa solvabilité.

Par opposition aux stress globaux, des stress spécifiques sur certains produits ou portefeuilles sont menés dans une logique de surveillance ou d'aide à la fixation de limites.

3.6.2 Stress tests du portefeuille crédit

Des exercices de *stress tests* crédit font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Ceux-ci portent soit sur le portefeuille de crédit dans son ensemble soit sur un portefeuille particulier présentant une "poche de risque" à étudier (par exemple : portefeuille immobilier commercial).

Un *stress test* crédit global est réalisé *a minima* annuellement dans le cadre des stress globaux du Groupe. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient "traités" réglementairement en méthode IRBA, IRBF, ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est de 18 mois, soit une mesure d'impact en fin d'année N+1 partant d'une situation connue au 30/06 de l'année N.

Cet exercice est intégré au processus budgétaire annuel. Les scénarios économiques pris en compte sont établis pour l'ensemble du Groupe. Deux variantes sont étudiées habituellement :

- un scénario *baseline* correspondant au scénario budgétaire qui ne fait pas partie de l'exercice de stress au sens strict mais qui sert de point de référence pour le scénario adverse ;
- un scénario adverse (ou stressé) qui reflète une dégradation de la situation économique forte mais plausible.

Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique

Sur le périmètre en méthode IRB, l'impact des scénarios économiques sur les paramètres bâlois (PD, LGD) est déterminé à l'aide de modèles statistiques qui permettent d'estimer leur évolution en fonction de la variation de certaines données économiques jugées discriminantes (PIB, taux de chômage, évolution du prix de matières premières). Sur certains portefeuilles où l'application de modèles n'est pas appropriée, les impacts sont définis à dire d'expert. Ainsi, il est possible de mesurer pour chaque portefeuille la variation des pertes attendues (*Expected Loss*) et des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets*) liés à ces scénarios économiques.

Sur le périmètre en standard, l'impact des scénarios économiques se traduit par l'évolution des créances douteuses et du taux de provisionnement déterminé à dire d'expert. Ainsi, il est possible d'estimer la part des portefeuilles sains qui basculerait en défaut et le montant des provisions additionnels ainsi que le complément d'emplois pondérés qui en découleraient.

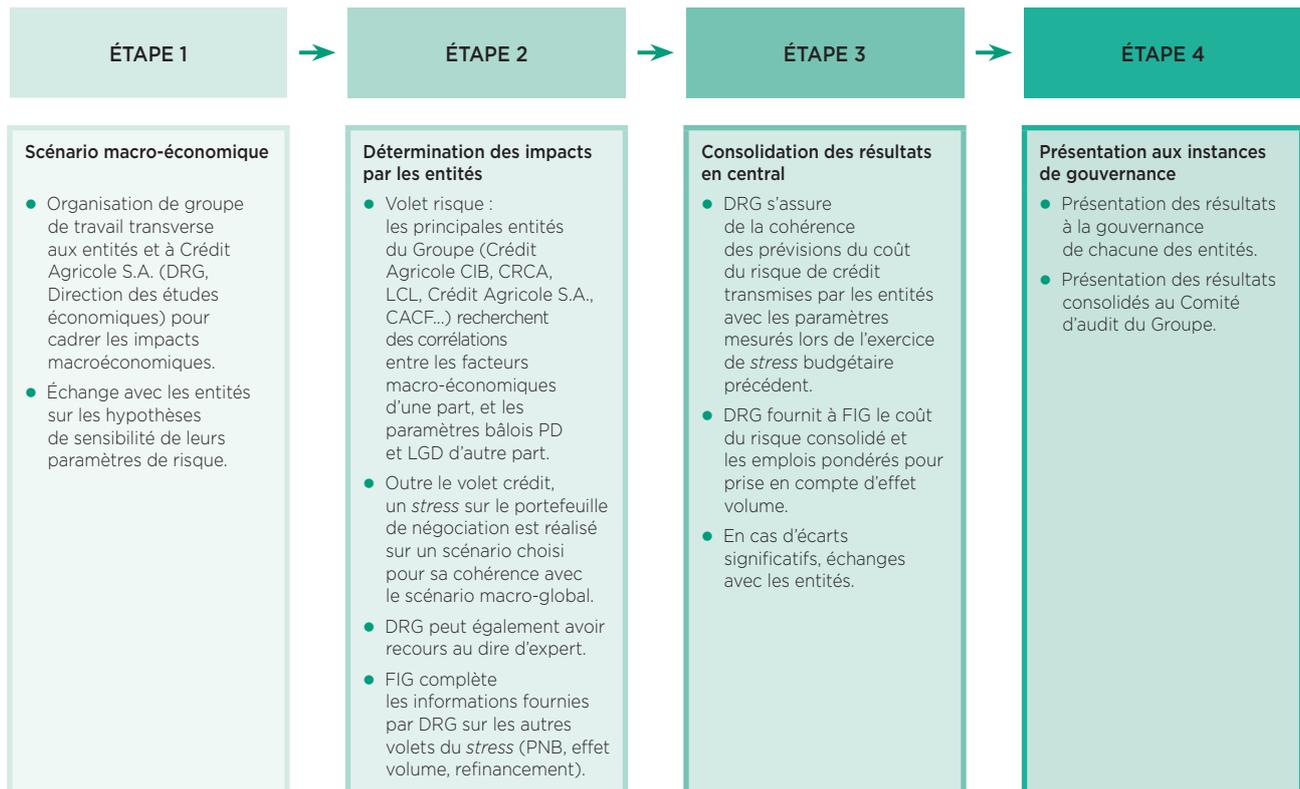
À noter que sur la Banque de financement et d'investissement, il est également réalisé une mesure d'impact spécifique sur le risque de contrepartie sur opérations de marché et sur les expositions de titrisation du *banking book*.

Outre leur utilisation pour la construction budgétaire et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont repris dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les *stress tests* crédit spécifiques (principalement en banque de financement et d'investissement) sont réalisés afin de déterminer le risque de perte en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifiques constituant un ensemble de risques homogènes.

Les résultats de ces exercices sont utilisés dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions prises en CRG en matière de limites globale d'exposition.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN INTERNE AU COMITÉ D'AUDIT DU GROUPE



3.6.3. Stress sur les autres types de risque (marché, liquidité, risque opérationnel)

Les autres types de stress sont décrits dans les paragraphes propres à chaque type de risque considéré : risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des Normes et Méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers,

aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent le *close out netting* lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas

de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 284 millions d'euros (867 millions d'euros au 31 décembre 2012).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	312 649	353 509
Instruments dérivés de couverture	28 750	41 850
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	239 831	238 542
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	120 383	118 333
Prêts et créances sur la clientèle	306 897	329 756
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 660	14 602
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 023 170	1 101 494
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	151 508	149 217
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	88 115	93 435
Provisions - Engagements par signature	(300)	(309)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	239 323	242 343
Exposition maximale au risque de crédit	1 262 493	1 338 935

Ces informations tiennent compte des effets de compensation (solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation LCH Clearnet LTD Swapclear) qui réduisent le montant des expositions.

Le bilan 2012 est retraité d'une modification d'un nombre limité de dérivés complexes et de la juste valeur d'effets publics et de titres non subordonnés à rémunération fixe.

Au 31 décembre 2013, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales s'élève à 1 262 milliards d'euros (1 344 milliards d'euros au 31 décembre 2012), en diminution de 6,1 % par rapport à l'année 2012.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 689 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (*cf.* risques de marché) et les actifs financiers détenus par les

compagnies d'assurance (191 milliards d'euros - *cf.* Risques du secteur de l'assurance).

2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 677,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 675,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Zone géographique de risque	2013	2012
Afrique et Moyen-Orient	3 %	3 %
Amérique centrale et du Sud	1 %	1 %
Amérique du Nord	10 %	8 %
Asie et Océanie hors Japon	5 %	4 %
Europe de l'Est	3 %	3 %
Europe de l'Ouest hors Italie	14 %	18 %
France (banque de détail)	16 %	16 %
France (hors banque de détail)	35 %	33 %
Italie	11 %	12 %
Japon	2 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %

Les engagements commerciaux portant sur la France sont en augmentation en 2013, à 51 % des engagements totaux (contre 49 % en 2012) en raison notamment de l'ajout des comptes de dépôts de garantie sur opérations de marché. La forte baisse constatée sur la zone Europe de l'Ouest résulte de la cession d'Emporiki. L'Italie, second marché du Groupe, réduit légèrement ses engagements à 11 % contre 12 % en 2012.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par

filière d'activité économique s'élève à 603,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 630,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Secteur d'activité	2013	2012
Aéronautique/Aérospatial	2 %	2 %
Agriculture et agroalimentaire	2 %	2 %
Assurance	1 %	1 %
Automobile	3 %	3 %
Autres activités financières (non bancaires)	5 %	5 %
Autres industries	1 %	2 %
Autres transports	2 %	2 %
Banques	8 %	8 %
BTP	2 %	2 %
Distribution/Industries de biens de consommation	3 %	3 %
Divers	3 %	3 %
Énergie	8 %	8 %
Immobilier	3 %	3 %
Industrie lourde	2 %	2 %
Informatique/technologie	1 %	1 %
Maritime	3 %	3 %
Média/Édition	1 %	1 %
Santé/Pharmacie	1 %	1 %
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	18 %	16 %
Télécom	1 %	1 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	1 %	1 %
Clientèle de banque de détail	29 %	30 %
TOTAL	100 %	100 %

Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique continue de rester stable sur l'année 2013. La filière "Clientèle de banque de détail" occupe la première place à 29 % contre 30 % en 2012. La filière "Services non marchands/secteur public/collectivités", à la deuxième place, passe de 16 % à 18 %.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (408 milliards d'euros au 31 décembre 2013 incluant les créances rattachées, contre 461 milliards d'euros au 31 décembre 2012) diminuent de 11,5 % en 2013. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 34,4 % et 36,1%,

contre respectivement 31,4 % et 32,8 % au 31 décembre 2012). La proportion des institutions non-établissements de crédit et des établissements de crédit est en baisse à 25,4 % de ces encours au 31 décembre 2013 contre 29,2 % au 31 décembre 2012.

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Comme anticipé fin 2012, l'année 2013 a vu le retour d'une modeste croissance, certes encore trop lente mais réelle dans plusieurs pays, en particulier aux États-Unis, en Angleterre et au Japon, dans un contexte de résilience globale des pays émergents à un niveau toutefois plus faible que les années précédentes. L'Europe continue d'être le maillon faible de la croissance mondiale, même si, après plusieurs trimestres de contraction, l'activité connaît à nouveau un certain frémissement, aidée par le pilotage avisé de la Banque centrale européenne et les premiers résultats des mesures d'assainissement prises dans les pays d'Europe du Sud notamment.

Au cours de 2013, des tensions socio-politiques se sont poursuivies en particulier dans plusieurs pays du Moyen-Orient et entre les pays limitrophes de la mer de Chine qui confirment l'importance du risque politique dans l'approche risque pays. Enfin, les prix de la plupart des matières premières ont baissé au cours de cette année, limitant d'autant les ressources des pays exportateurs.

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole S.A. en risque sur les pays émergents proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB (à 47 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2013, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) hors pays fragilisés d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Irlande, Islande) s'élèvent à 49,2 milliards d'euros contre 45,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

La concentration des encours sur ces pays émergents est en légère augmentation sur l'année 2013 : les 20 premiers pays représentent 90,5 % du portefeuille d'engagements à fin 2013 contre 88,3 % à fin 2012.

Trois zones géographiques sont dominantes : Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition sur les pays émergents, avec 31,1 % au 31 décembre 2013 (15,3 milliards d'encours) contre 34,4 % au 31 décembre 2012 (15,8 milliards d'euros d'encours). Les engagements sont concentrés sur le Maroc, l'Égypte, les Émirats

arabes unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie (80 % des encours de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord). La baisse constatée en 2013 est la résultante de la persistance d'une crise grave dans plusieurs pays de cette région.

Europe de l'Est

Les engagements sur cette région représentent 29,1 % des risques sur pays émergents avec 14,3 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (92 % du total des encours de la zone sur la Pologne, la Russie, l'Ukraine, la Serbie, la Hongrie). Au 31 décembre 2012, cette région représentait 29,6 % des risques sur pays émergents, soit 13,6 milliards d'euros.

Asie

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 26,8 % des encours à fin 2013 (23,9 % à fin 2012), soit 13,2 milliards d'euros d'encours à fin 2012 contre 11 milliards au 31 décembre 2012. L'activité est restée concentrée sur deux pays : la Chine et l'Inde.

Amérique latine

À fin 2013, cette région représente 10,2 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 5 milliards d'euros (contre 8,7 % à fin 2012 avec 4 milliards d'euros), en hausse de 26,5 % par rapport à fin 2012, liée à l'augmentation des encours sur le Brésil et le Mexique.

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2013 de 1,4 milliard d'euros, soit 2,8 % des risques pays émergents, dont environ 30 % sur l'Afrique du Sud (contre 1,6 milliard d'euros fin 2012 et 32,1 % sur l'Afrique du Sud). Cette légère baisse est en grande partie liée à la moindre activité en Afrique du Sud à la suite de la fermeture de l'entité locale de Crédit Agricole CIB.

3. Qualité des encours

3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ni en souffrance, ni dépréciés	384 602	436 542
En souffrance, non dépréciés	6 938	7 011
Dépréciés	16 936	17 349
TOTAL	408 476	460 902

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2013 est composé à 94,2 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,7 % au 31 décembre 2012).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de

risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 91 % des créances en souffrance non dépréciées.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

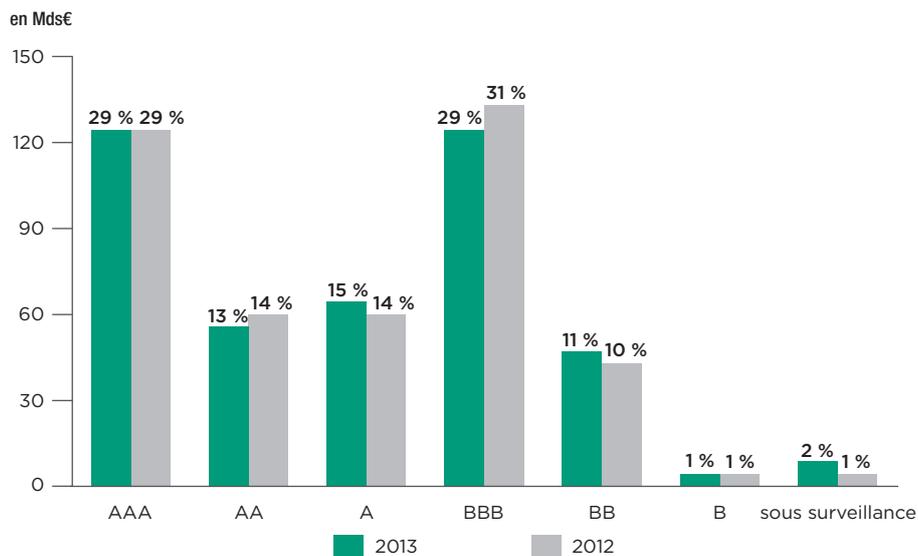
3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (506,7 milliards d'euros au 31 décembre

2013, contre 503,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012), les emprunteurs notés représentent 74 % de ce portefeuille, contre 75 % à fin 2012 (soit 375,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 375,8 milliards au 31 décembre 2012). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE 2013



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, avec un profil de risque qui évolue de façon marginale entre 2012 et 2013. Au 31 décembre 2013, 86 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB ; 88 % au 31 décembre 2012) et seuls 2 % sont sous surveillance rapprochée.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Les dépréciations collectives sont

calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* - LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 16,9 milliards d'euros contre 17,3 milliards au 31 décembre 2012, en diminution de 2 %. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 4 % des encours bruts comptables du Groupe (3,8 % au 31 décembre 2012) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 9,1 milliards d'euros soit 54 % (9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 3,7 milliards d'euros en 2012, soit une baisse d'environ 20 %.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

► RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités sur les opérations de marché. Les portefeuilles de placement des Directions financières font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés.

En 2013, le Groupe a poursuivi une politique de gestion des risques de marché prudente.

Sa filiale Crédit Agricole CIB a par ailleurs poursuivi son plan d'adaptation et la transformation de son modèle. En particulier, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a procédé au transfert des risques de marché issus de l'activité dérivés actions vers BNP Paribas. Cette activité était gérée en extinction depuis l'annonce du plan de transformation.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle assure la surveillance et le contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différents pôles :
 - a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,

b) le suivi d'activité : en charge de la production quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché, actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office*.

Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable,

c) des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes-produits et les unités. Cette équipe assure le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le DRM de manière indépendante. Elles comprennent notamment :

- la Recherche quantitative, responsable de la validation des modèles,
- l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, *stress scénarios...*),
- le *Market Data Management* qui assure la collecte des données de marché indépendantes de celles des *Front Office*.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *Front Office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;

- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables du suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk*, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Par ailleurs, suite aux évolutions réglementaires relatives à la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché, Crédit Agricole CIB a mis en place les indicateurs relatifs à la directive CRD 3 (*VaR stressée, Incremental Risk Charge, Comprehensive Risk Measure*).

Le dispositif de mesure des indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtestings* de ces derniers.

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie marginale du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants. Ainsi en 2012, la mesure du *mark-to-market* des positions adossées à un CSA (*Collateral Service Agreement*) a été améliorée par la prise en compte du coût du collatéral.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales

de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Pour Crédit Agricole CIB, dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une année glissante, il a été constaté en 2013 deux exceptions au niveau de la VaR réglementaire.

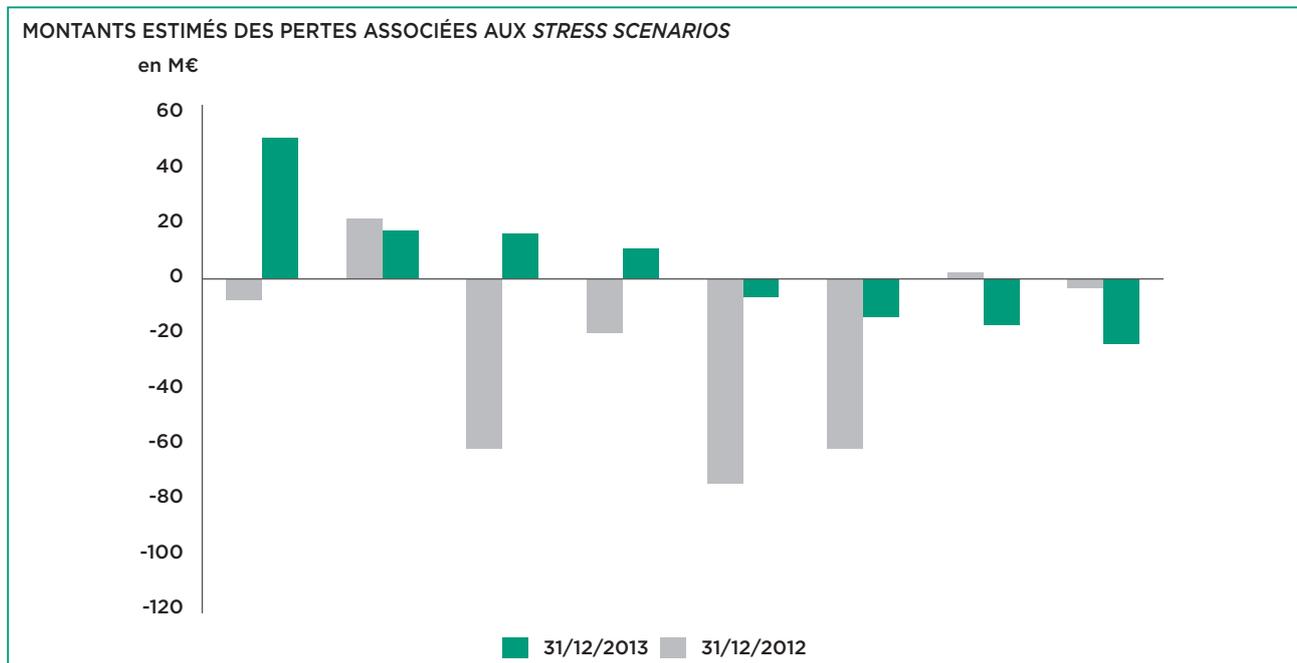
1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales : scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des Futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2013, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :



Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des stress adverses extrêmes, calculés depuis 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss-alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scénarios* globaux.

1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 3

VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère procyclique de la VaR historique. Celle-ci est en effet calculée sur la période d'un an précédant la date de mesure et dans le cas où les paramètres de marché associés reflètent des conditions de marché calmes avec une faible volatilité, elle peut afficher un niveau faible.

La VaR stressée est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon de 1 jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risques les plus significatifs. À fin 2013, elle correspond pour Crédit Agricole

Corporate and Investment Bank à la période juillet 2007 - juillet 2008. Dans le cadre de la directive CRD3, l'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

Incremental Risk Charge

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation de crédit), requise par la directive CRD3.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de *rating* (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque 1 an, par des simulations Monte Carlo de scénarios de migrations élaborées à partir de 3 jeux de données :

- 1) une matrice de transition à 1 an fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initial vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
- 2) la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
- 3) des courbes de *spread* moyen par *rating* dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

L'IRC est alors définie comme le quantile à 99,9 % de la distribution des valorisations ainsi obtenues.

Comprehensive Risk Measure

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Etant donné que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle depuis le 31 décembre 2012.

Ces 3 indicateurs sont mesurés à partir de modèles internes faisant l'objet d'une gouvernance identique à celle existant pour le modèle interne relatif à la VaR.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Les risques de marché des dérivés de crédit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank issus du portefeuille de corrélation ont été cédés à un fonds d'investissement géré par Blue Mountain Capital Management en 2012.

Les produits à sous-jacents RMBS américains, gérés en extinction par Crédit Agricole CIB, ont été quasi intégralement vendus au 31 décembre 2013.

Les CDS sont utilisés à des fins de couverture dans les cas suivants :

- gestion des expositions crédit issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- couverture des expositions du portefeuille d'obligations ;
- couverture des expositions des portefeuilles de dérivés hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des *Crédit Linked Notes* vendues à des clients investisseurs).

IV. Expositions

VaR (*Value at Risk*)

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/13	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/12
Taux	7	4	11	7	7
Crédit	6	4	11	7	4
Change	2	-	4	2	2
Actions	1	1	3	1	3
Matières premières	-	-	-	-	-
Compensation	(7)	-	-	(5)	(7)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	9	6	18	12	9
Pour information : Somme des VaR des entités	14	8	21	14	11

Au 31 décembre 2013 la VaR du Groupe s'élève à 9 millions d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2012. La compensation (- 7 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 14 millions d'euros (dont 8 millions d'euros pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

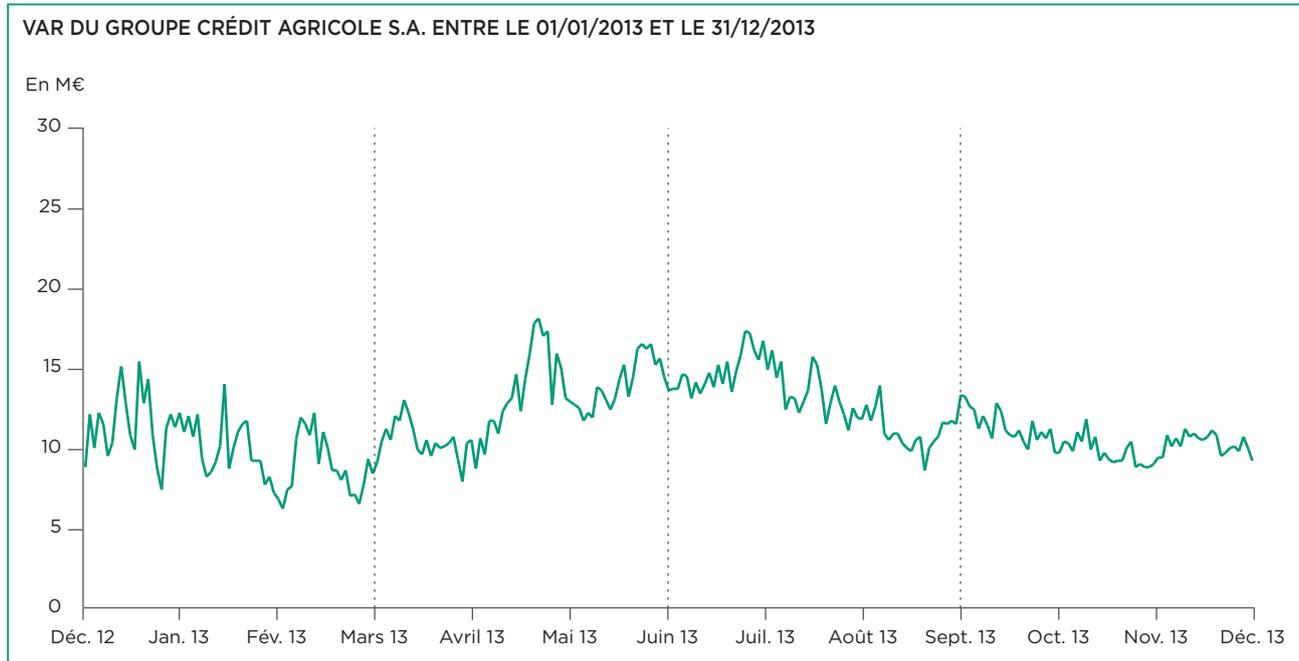
La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux est stable au 31 décembre 2013 à 7 millions d'euros dans un contexte de taux demeurés bas. Le facteur taux est le principal facteur de risque au 31 décembre 2013 pour les activités de marché du Groupe.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des Activités de marchés de crédit, a augmenté pour se situer à 6 millions d'euros. Cette hausse est principalement liée au développement au cours de l'année 2013 des opérations de gestion du risque lié à la CVA (*Credit Value Adjustment*).

Les VaR "Actions" et "Change" ont des contributions plus marginales et s'établissent respectivement au 31 décembre 2013 à 1 million d'euros et 2 millions d'euros.

Les activités de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur matières premières avaient été cédées en 2012.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2013, reflétant le maintien d'une stratégie prudente dans un contexte de fortes incertitudes sur les marchés :



VaR stressée

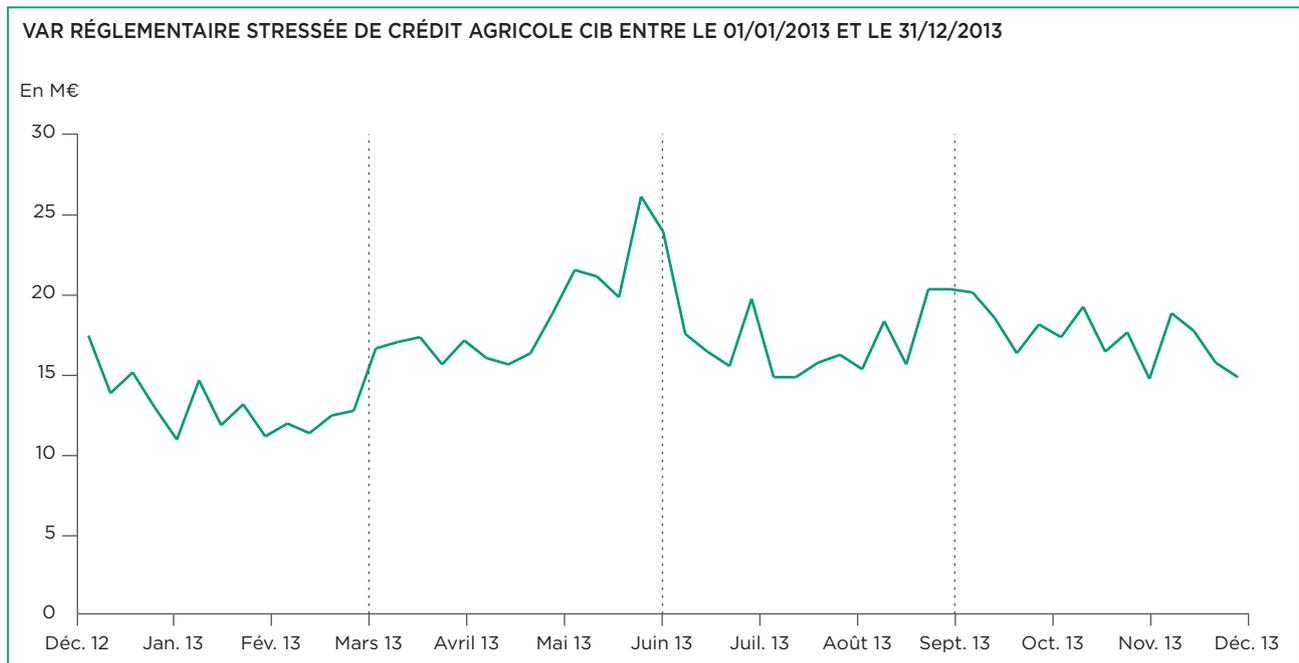
La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 :

ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/13	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/12
VaR Stressée de Crédit Agricole CIB	15	11	26	17	17

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur l'année 2013 :



Au 31 décembre 2013 la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB s'élève à 15 millions d'euros, en diminution par rapport au 31 décembre 2012. La hausse de la VaR observée sur la fin du 2^e trimestre provient de l'écartement des *spreads* de crédit et de la hausse des taux d'intérêts américains et européens.

Exigence de fonds propres liée à l'IRC (Incremental Risk Charge)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation) de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 :

(en millions d'euros)	31/12/13	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/12
IRC	291	291	835	629	489

Les évolutions de l'IRC au cours de l'année 2013 ont principalement reflété celles des positions sur les obligations européennes souveraines (notamment Espagne et Italie).

V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de *trading* et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques

actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices ⁽¹⁾.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2013 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2013 (3 millions d'euros au 31 décembre 2012).

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés

(1) Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2013, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 20,7 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 17,9 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 8,5 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

3. Actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, l'Assemblée

générale mixte des actionnaires du Groupe peut autoriser le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. à opérer sur ses propres actions. Cette autorisation est utilisée par Crédit Agricole S.A. principalement pour couvrir les engagements pris auprès des salariés, dans le cadre d'options d'achat d'actions ou de contrat de liquidité, ou en vue d'animer le marché au sein de contrat de liquidité.

Les opérations réalisées en 2013 dans le cadre du programme d'achat d'actions propres sont détaillées dans le chapitre 1 du présent Document de référence, dans la partie "Acquisition par la Société de ses propres actions".

Au 31 décembre 2013, les encours d'actions en autodétention s'élevaient à 0,24 % du capital contre 0,29 % au 31 décembre 2012 (cf. note 8 de l'annexe aux comptes individuels et note 6.20 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Le programme de rachat d'actions propres pour 2013 est détaillé dans le chapitre 1 du présent Document de référence, dans la partie "Renseignements concernant le capital".

► EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit

Agricole S.A. au 31 décembre 2013. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

I. Tableau de synthèse des expositions

(en millions d'euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	Catégorie comptable
RMBS	132	(15)	(16)	101	(1)	77	(38)	39	
CMBS	50	(3)	(15)	32		2	0	2	
CDO super senior non couverts	584	(564)	(20)	0	(2)	1 098	(1 088)	10	(3)
CDO mezzanines non couverts	51	(51)	0	0		345	(345)	0	
CLO non couverts	1 296	(15)	(11)	1 270		285	(5)	280	
Protections acquises auprès de <i>monolines</i>						142	(102)	40	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						11	(1)	10	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés).

II. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

(en millions d'euros)

RMBS	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	27	339	56	181	49	100
Décote ⁽¹⁾	(21)	(161)	(5)	(32)	(5)	(26)
Exposition nette en millions d'euros	6	178	51	149	44	74
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	37	109	35	40	5	6
Décote	(33)	(97)	(5)	(5)	(0)	(1)
Exposition nette en millions d'euros	4	12	30	35	5	5
% subprime sous-jacents sur exposition nette	100 %	95 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA		5 %				
AA		4 %				
A		3 %	100 %	79 %	97 %	58 %
BBB		5 %			3 %	13 %
BB		3 %		21 %		
B		5 %				7 %
CCC		3 %				
CC		3 %				
C	14 %	43 %				
Non noté	86 %	26 %				22 %

(en millions d'euros)

CMBS	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette ⁽¹⁾			10	25	22	68
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			0	5	2	3

(1) Dont 31 M€ de provision collective au 31 décembre 2013 contre 106 M€ au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur sont les suivants :

- 31 décembre 2013 : nominal = 59 millions d'euros ; juste valeur = 51 millions d'euros ;

- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros ; juste valeur = 79 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origine de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la Banque.

Date de clôture	Taux de pertes <i>subprime</i> produits en		
	2005	2006	2007
31/12/2012	50 %	60 %	60 %
31/12/2013	50 %	60 %	60 %

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 10 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 20 millions d'euros).

1. Décomposition des CDO super seniors

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 098	584
Décote	1 088	564
Provision collective	-	20
Valeur nette	10	0
<i>Valeur nette au 31.12.2012</i>	<i>18</i>	<i>744</i>
Taux de décote ⁽¹⁾	99 %	100 %
Sous-jacent		
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits avant 2006	12 %	0 %
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits en 2006 et 2007	34 %	0 %
% des actifs Alt A sous-jacents	3 %	0 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	0 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

2. Autres expositions au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	285	(5)		280
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	1 296	(15)	(11)	1 270
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	345	(345)		0
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances ⁽¹⁾	51	(51)		0

(1) Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances.

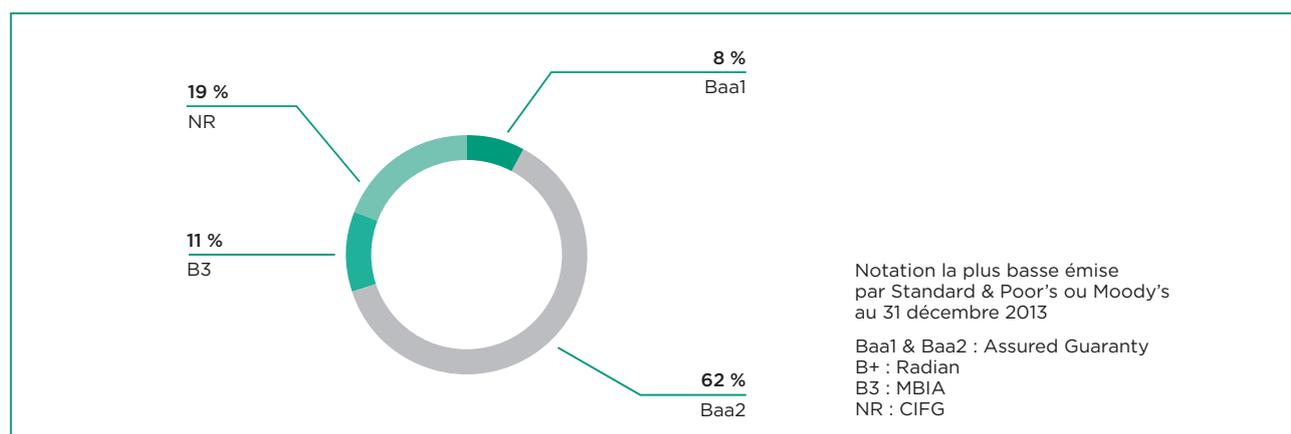
V. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2013

1.1 EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE *MONOLINES*

(en millions d'euros)	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	58	1 317	264	302	1 941
Montant notionnel brut des éléments couverts	58	1 317	264	302	1 941
Juste valeur des éléments couverts	35	1 317	252	195	1 799
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	23	-	12	107	142
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	-	(11)	(90)	(102)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	22	-	1	17	40

1.2 RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR *MONOLINES*



2. Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette auprès de CDPC est de 10 millions d'euros (contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2012), principalement sur des CDO *corporate*, après prise en compte d'une décote de 1 million d'euros (contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2012).

► GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs présentent des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales ;
- Groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international notamment groupe Cariparma ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs propres à ce métier.

2. Gouvernance

2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ENTITÉS

Chaque entité gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôle permanent du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

2.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôle permanent :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle telle que les dépôts à vue, les Livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêté : c'est l'impasse "statique". Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de

la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle 2/Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios de chocs de taux internes (intégrant des déformations de la courbe de taux) calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du pilier 2.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2013 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

(en milliards d'euros)	2014	2015-2019	2020-2024	> 2024
Impasses euros	(3,6)	(4,5)	(5,4)	(1,3)

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2014), le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 36,2 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,23 % (produit net bancaire de référence de 16,015 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2012, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2013), le groupe Crédit Agricole S.A. était exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et

aurait perdu 10,8 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,07 % (produit net bancaire de référence de 15,954 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro représente 2,2 % des fonds propres prudentiels (*Tier 1 + Tier 2*) du groupe Crédit Agricole S.A. après déductions des participations.

IMPASSES AUTRES DEVISES (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

(en milliards d'euros)	2014	2015-2019	2020-2024	> 2024
Impasses autres devises ⁽¹⁾	2,6	0,8	0,4	0,1

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2014 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,16 % du produit net bancaire de référence (2013) du groupe Crédit Agricole S.A. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le GBP et l'EGP.

Au 31 décembre 2012, cette sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,29 % du produit net bancaire de référence.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2013, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais et en yen japonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant

qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été entériné par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en février 2010. Le système vise à organiser le refinancement du groupe Crédit Agricole en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe. Ces seuils de tolérance s'expriment par la durée de résistance du Groupe à différents stress. Trois limites globales encadrent le risque de liquidité lié à l'endettement court terme et une limite globale encadre l'endettement long et moyen terme.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis ainsi que le respect à venir des ratios de liquidité LCR et NSFR définis par Bâle et les instances européennes.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

Gestion du refinancement à court terme :

- fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables-CDN) ;
- centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- surveillance et projection des positions de trésorerie.

Gestion du refinancement à long terme :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments dont les principaux sont repris en détail au point 3 ci-dessous. L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

L'instance compétente en matière d'octroi de limites globales de liquidité est le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ce Comité a continué de se tenir durant l'année 2013 mais avec une fréquence moins élevée adaptée aux problématiques liquidité qui concernent désormais le pilotage du Groupe sur des horizons longs.

3. Conditions de refinancement en 2013

Les conditions de refinancement, bonnes au début 2013, ont encore connu une certaine volatilité au cours du premier semestre avec la crise chypriote puis avec des inquiétudes liées à la politique de *Quantitative Easing* de la FED. La volatilité et le niveau des *spreads* ont nettement baissé au second semestre, de sorte que les conditions de refinancement fin 2013 sont revenues au niveau prévalant fin 2010. Dans ce contexte globalement favorable, le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de gestion de sa liquidité et tient compte des nouveaux standards apparus depuis la crise de 2008 : bilan *cash* en excédent de ressources stables, adaptation des bilans des entités en vue de satisfaire par anticipation les contraintes LCR. Le Groupe a également poursuivi sa politique de refinancement à moyen long terme. Ainsi, en 2013, Crédit Agricole S.A. a réalisé 129 % de son programme d'émissions senior sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Les émissions ont dépassé le programme initial de 3,5 milliards d'euros.

Le Groupe a poursuivi sa politique de diversification sur les différents marchés de dette, en réalisant en juin 2013 l'émission inaugurale de son nouveau programme Samourai, lui permettant ainsi un meilleur accès au marché japonais.

Les émissions de dettes *senior unsecured* réalisées par Crédit Agricole S.A. (EMTN, USMTN, Samourai, placements en devises et placements privés en euros) représentent 11,1 milliards d'euros, avec une durée moyenne de 4,6 ans.

S'y ajoutent, les émissions de dettes et refinancements senior garantis par des créances collatéralisées pour 4,4 milliards d'euros avec une durée moyenne de 9,4 ans dont :

- Crédit Agricole Home Loan SFH (ex. : Crédit Agricole Covered Bonds) : 1,5 milliard d'euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF : 1 milliard d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 1,2 milliard d'euros ;
- organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE, etc.) : 0,7 milliard d'euros.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au *Tier 2* sous CRD4 pour un montant de 1 milliard de dollars US. Cette émission de titres hybrides, dont la maturité est de 20 ans, comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A. Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en

cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, *via* ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 2,6 milliards d'euros en 2013 avec une durée moyenne de 9,5 ans ;
- les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 2,2 milliards d'euros en 2013 ;
- Crédit Agricole CIB a émis 6,5 milliards d'euros en 2013, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 5 milliards d'euros en 2013.

4. Méthodologie

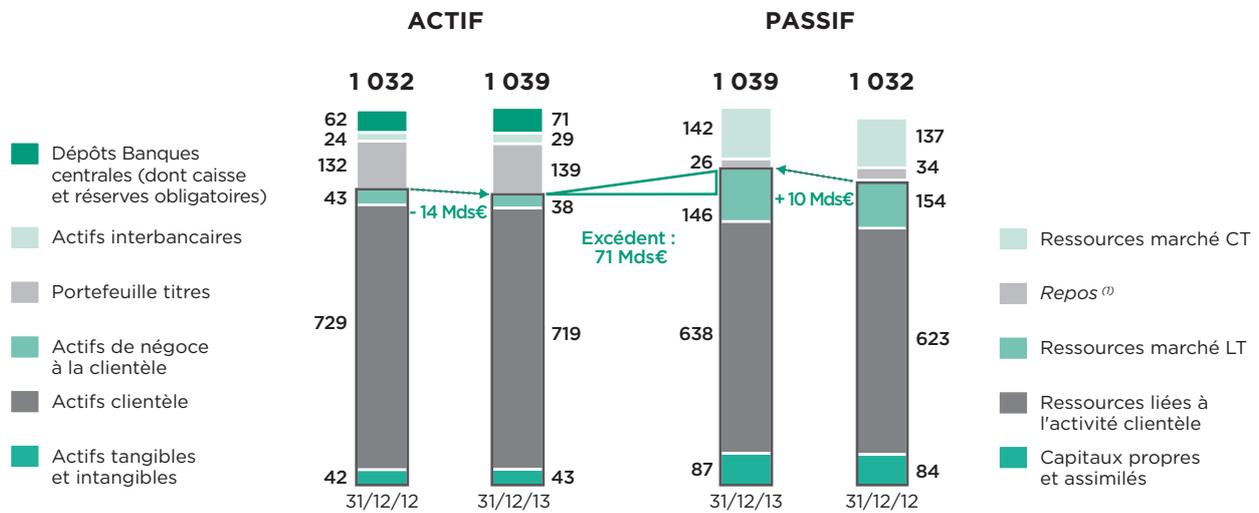
Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme, dans le but d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examen et validations auprès des instances appropriées du Groupe.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation en liquidité du Groupe, un nouvel indicateur a été défini : l'excédent en ressource stable du bilan *cash*.

BILAN CASH BANCAIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2013
(en milliards d'euros)



(1) Net des repos et reverse repos, y compris opérations de refinancement Banques centrales.

Ce bilan est élaboré à partir des comptes en norme IFRS du groupe Crédit Agricole. Il repose sur la définition d'une table de passage entre le plan de compte IFRS du Groupe et les compartiments du bilan *cash* tels qu'ils apparaissent ci-dessus et dont la définition correspond à celle communément admise sur la Place.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des *nettings* sont effectués. Ils concernent des éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, 128 milliards d'euros de *repos/reverse repos* sont éliminés dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent.

Une troisième étape de retraitement entre compartiments du bilan est effectuée. Elle permet de corriger les encours que le classement comptable attribue à un compartiment alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les encours de dette sur la SFEF, classés comptablement en clientèle sont retraités pour apparaître non comme des "Ressources clientèle" mais comme des "Ressources de marché LT".

5. Évolution du bilan *cash* bancaire du groupe Crédit Agricole

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 039 milliards d'euros à fin décembre 2013, à comparer à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012.

L'endettement court terme, correspondant à l'encours de dettes d'une durée maximale de 369 jours levées par le Groupe auprès

de contreparties de marché, hors le net des opérations de *repos* et hors opérations de refinancement Banques centrales (pour un montant total de 26 milliards d'euros à fin 2013 et de 34 milliards d'euros à fin 2012) s'élève à 142 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Il augmente de 5 milliards d'euros sur l'année 2013. L'ensemble des ressources de marché court terme, y compris les *repos*, atteint 168 milliards d'euros à fin 2013, en diminution de 3 milliards d'euros sur l'année 2013.

Les actifs liquides au bilan, principalement les dépôts Banques centrales, les actifs interbancaires et le portefeuille de titres, s'élèvent à 239 milliards d'euros à fin décembre 2013 contre 218 milliards d'euros à fin décembre 2012.

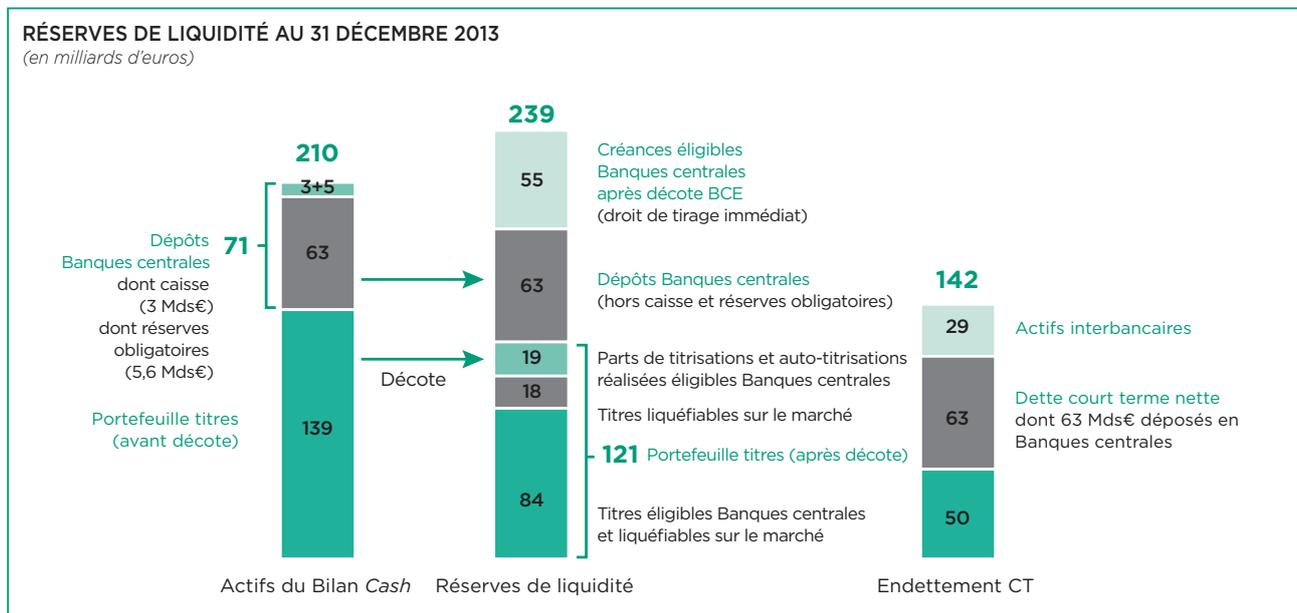
Les ressources stables sont constituées de ressources de marché long terme, des ressources liées à l'activité clientèle et des capitaux propres (et assimilés). Les ressources stables progressent de 10 milliards d'euros sur l'année 2013, pour s'établir à 871 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Les emplois stables correspondent aux besoins de financement liés aux actifs de négoce à la clientèle, aux actifs clientèle et aux actifs tangibles et intangibles. Ils s'élèvent à 800 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en réduction de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2013 s'élève à 71 milliards d'euros, en hausse de 24 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

6. Évolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité après décote se renforcent de 9 milliards d'euros sur l'année 2013 pour atteindre 239 milliards d'euros ; elles couvrent 168 % de l'endettement court terme brut, tant fin 2013 que fin 2012.



Les réserves de liquidité disponibles à fin 2013 comprennent des créances éligibles au refinancement Banques centrales pour 55 milliards d'euros après décote Banque centrale européenne (BCE) ; elles sont en baisse de 3 milliards d'euros sur l'année. Ces réserves comprennent aussi des dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) pour 63 milliards d'euros à fin 2013, en progression de 10 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Enfin, elles incluent un portefeuille de titres après décote d'un montant de 121 milliards d'euros à fin 2013, à comparer à 119 milliards d'euros à fin 2012. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2013 de titres éligibles Banques centrales et liquéfiables sur le marché pour 84 milliards d'euros, de titres liquéfiables sur le marché pour 18 milliards d'euros et de parts de titrisations ainsi que d'autotitrisations éligibles Banques centrales totalisant 19 milliards d'euros après liquéfaction.

7. Ratios de liquidité

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %. Au 31 décembre 2013, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 139 % (contre 150 % au 31 décembre 2012).

Concernant le ratio LCR, le groupe Crédit Agricole a poursuivi sa convergence selon le calendrier prévu : le ratio LCR du groupe Crédit Agricole S.A. est supérieur à 100 % au 31 décembre 2013 (estimation selon le processus de calcul prévu pour les déclarations à l'ACPR à compter du 31 mars 2014). L'atteinte d'un LCR à 100 % sur le périmètre du groupe Crédit Agricole (incluant les Caisses régionales) est prévue pour la fin 2014. On notera qu'à cette date la contrainte réglementaire sera de 60 %.

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également,

afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2013			
	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Durée restant à courir				
Flux de trésorerie couverts	50	439	1 614	2 103

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de

change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de **l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)**.

► RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances commercialise des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs au sein de ses filiales françaises et étrangères.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités du groupe Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : risques de taux, sur actions, de change, de liquidité, de rachat. Ces risques sont appréciés en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques techniques liés à l'activité d'assurance, qui évoluent en fonction de la sinistralité et des primes du portefeuille. De ce fait, ils dépendent notamment de la tarification, de la commercialisation et de la sélection médicale. Une part de ces risques peut être réassurée moyennant le paiement d'une prime auprès d'entités de réassurance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques peuvent être spécifiques à l'assurance mais leur gestion et leur suivi est mis en œuvre conformément aux normes établies par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite "Solvabilité 1", qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Le groupe Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Parallèlement, le groupe Crédit Agricole Assurances se prépare à la nouvelle réglementation "Solvabilité 2".

Il a lancé et planifié, dans ses filiales et au niveau consolidé Groupe, les chantiers pour sa mise en œuvre et en suit le bon avancement, de manière à être en conformité avec la directive.

L'ensemble des entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances a participé à l'exercice de préparation de 2013 sur les comptes du 31 décembre 2012 à l'initiative de l'ACPR. Les exercices de préparation visent à préparer progressivement le marché aux futures exigences réglementaires. Dans cette perspective, il était demandé aux organismes concernés par Solvabilité II de remettre pour le 6 septembre 2013 une sélection d'états prudentiels et un questionnaire qualitatif.

Les principales entités du groupe Crédit Agricole Assurances ont participé à l'étude d'impact européenne sur les branches longues ("LTGA") sur les comptes du 31 décembre 2012, à l'initiative du régulateur européen Eiopa. Cette étude visait à quantifier l'impact de différentes mesures contra-cycliques sur les garanties long termes.

Les simulations appliquées aux comptes du 31 décembre 2012 ont montré que les fonds propres éligibles au titre des règles transitoires couvrent les exigences de capital sous Solvabilité 2.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Stratégie risques

La gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre de risques communs et homogènes défini par la stratégie Risques du métier assurance du groupe Crédit Agricole S.A. Chaque filiale en France et à l'international le décline pour établir sa stratégie risques, à partir d'une cartographie synthétique des risques majeurs auxquels elle est exposée (risques de marché, techniques, de contrepartie, opérationnels spécifiques à leurs activités) et de leur évaluation.

Ces stratégies risques, coordonnées au niveau de Crédit Agricole Assurances Holding par son responsable Contrôles permanents et risques, formalisent les politiques mises en œuvre par les entités pour la maîtrise de leurs risques (politiques financière, de souscription, tarifaire, de provisionnement, de réassurance, de gestion des sinistres...). Elles fixent notamment les limites globales à l'intérieur desquelles les expositions à ces risques sont maintenues (en termes d'allocation d'actifs, de limites de contrepartie, règles de couverture par exemple) et décrivent les composantes du dispositif de pilotage. Elles font l'objet d'un avis de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) en coordination avec les responsables Contrôles permanents et risques (RCPR) de Crédit Agricole Assurances et de ses entités. Elles sont présentées pour validation en Comité risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

2. Gestion opérationnelle des risques

Les politiques de gestion des risques définies par chacune des entités sont revues au moins une fois par an et validées par leur Conseil d'administration.

La gestion opérationnelle des risques propres à l'activité de chaque entité est structurée autour de Comités périodiques (Comités financiers ou de placement, Comités actif-passif en assurance-vie, Comités techniques, de réassurance en assurance dommages...). Ces Comités ont pour objet de suivre, à partir du *reporting* établi par la ligne métier concernée (investissements, actuariat, actif-passif...), l'évolution des risques et de présenter les analyses réalisées en appui à la gestion de ceux-ci. Si nécessaire, des propositions d'actions sont formulées, qui seront soumises au Conseil d'administration.

Pour les filiales internationales, Crédit Agricole Assurances a élaboré des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposés au sein de chaque filiale. Ceux-ci délimitent le champ des décisions décentralisées et précisent les règles à respecter en termes de processus de décision.

3. Surveillance des risques

Les dispositifs de surveillance des risques des entités déclinent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en les adaptant au métier de l'assurance. Ils sont examinés lors des Comités de contrôle interne ou des Comités risques et contrôles permanents, à la lumière des résultats des contrôles permanents et périodiques réalisés. Dans ces instances sont également analysés les tableaux de bord risques qui rassemblent les indicateurs représentatifs de chaque typologie de risques et rendent compte du respect des limites. Le responsable des Contrôles permanents et des risques peut proposer pour validation des limites opérationnelles, des seuils d'alerte en complément des limites globales fixées dans la stratégie Risques dont toute modification doit être resoumise pour validation à la Direction des risques Groupe du Crédit Agricole S.A.

Lorsque l'exécution de la gestion financière est confiée à des prestataires d'investissement, les conventions de délégation signées décrivent de façon détaillée le dispositif de maîtrise et de contrôle des risques ainsi que les modalités de suivi (suivi des limites, suivi des objectifs de la stratégie risques mise en œuvre...).

Crédit Agricole Assurances a instauré un Comité risques et contrôles permanents de niveau groupe Crédit Agricole Assurances pour arrêter les grandes orientations du métier assurance en matière de Risques et contrôles permanents et suivre les risques consolidés. Ainsi, Crédit Agricole Assurances produit trimestriellement un tableau de bord risques Groupe qui s'alimente à partir des indicateurs de pilotage des entités et apporte une vision globale et consolidée des risques du Groupe.

Crédit Agricole Assurances a également renforcé son dispositif par la mise en place d'un Comité bimensuel de surveillance des risques, instance de partage entre RCPR. Celui-ci analyse la survenance et l'évolution d'événements risques au fil de l'eau et en restitue une synthèse au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, les RCPR des Compagnies qui ont un domaine de risques en majeur exercent un rôle transverse de référent risques sur leur domaine d'expertise pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Enfin, dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée, le groupe Crédit Agricole S.A. effectue trimestriellement une revue des risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, sur la base des contributions fournies par les RCPR à la DRG de Crédit Agricole S.A. Les Comités organisés par la DRG plusieurs fois dans l'année avec chacune des filiales, en présence de leur Directeur général, de leur RCPR et du RCPR de Crédit Agricole Assurances, permettent un examen du dispositif de gestion et contrôle des risques ainsi que des points d'actualités sur les risques de l'entité. Les RCPR remontent en alerte à la DRG tout dépassement d'une limite globale, la résorption faisant l'objet d'un plan d'actions.

4. Outil de mesure des risques pour l'activité d'épargne et retraite

Pour les activités d'épargne et retraite, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur une modélisation, permettant de valoriser les risques de l'entité en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Cette modélisation permet notamment d'effectuer les calculs

de MCEV (*Market Consistent Embedded Value*) et de besoins de capital selon Solvabilité 2. Cet outil de modélisation est utilisé dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et de prévoyance à l'international (Italie, Grèce et Japon).

Cet outil réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.). Il intègre les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéficiaires, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.). Les simulations réalisées avec cet outil permettent d'éclairer les décisions importantes de chaque entité en termes commerciaux (politique produit, taux servis), financiers (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiels (programme de réassurance) et d'alimenter les débats dans le cadre de sa gouvernance.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs et l'adossement de leurs passifs (diagnostic actif-passif). Elles prennent en compte les limites réglementaires, les limites internes (celles validées dans la stratégie Risques et les limites opérationnelles fixées par l'entité), le diagnostic financier sur les perspectives des marchés en fonction de scénarios économiques et de leur probabilité, voire des *stress scénarios*.

Le groupe Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers. Sa stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier) permet de maîtriser la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements. Selon la taille des portefeuilles, les objectifs de rentabilité et les profils de risques visés, certains supports de placement peuvent ne pas être autorisés ou l'être sous conditions, à travers des véhicules collectifs par exemple.

Les activités d'épargne, retraite et prévoyance du groupe Crédit Agricole Assurances sont particulièrement concernées par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés. Les risques de marché sont encadrés à partir des *stress scénarios* établis avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité (participation aux bénéficiaires et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions, hausse des taux prenant en compte leurs conséquences en termes de collectes, de rachats (selon les lois implémentées dans l'outil de modélisation interne).

1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent le Groupe à des

fluctuations de flux de trésorerie futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Une baisse des taux peut se traduire par une baisse de rentabilité des portefeuilles et, à terme, par des difficultés à honorer les taux minimums garantis. Une hausse de taux pourrait rendre les contrats d'épargne du groupe Crédit Agricole Assurances moins compétitifs et exposer le Groupe à un risque de rachat massif (ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables et à une externalisation de moins-values).

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) s'élève à 191 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 176 milliards d'euros en 2012.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a donc défini les règles de couvertures et de gestion suivantes du risque de taux :

- risque de baisse des taux (notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux minimum garantis (TMG) non nuls) : ce risque est géré par la définition d'un poids minimum d'obligations, avec également une part minimum d'obligations à taux fixe, et par des instruments de couverture (*swaps, swaptions, floors*) ;

- en France, la réglementation prévoit la constatation d'une "provision pour aléa financier" si le rendement des actifs devient insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par le groupe Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2012 ;

- risque à la hausse des taux, afin de protéger l'entité contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2013 à plus d'un quart de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs mobilisables rapidement de 16 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital).

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances (hors supports des contrats en unités de compte), déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

	31/12/2013		31/12/2012	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
(en millions d'euros)				
Hausse de 100 pdb des taux sans risques	(25)	(814)	(18)	(720)
Baisse de 100 pdb des taux sans risques	12	788	18	704

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Les passifs techniques du Groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;

- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;

- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc pas sensibles aux variations de taux.

2. Risque actions

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Ces baisses de valorisation des actifs peuvent avoir des conséquences multiples : impact négatif sur le résultat en cas de dépréciations significatives et répercussions subséquentes sur la rentabilité, provisions pour garantie plancher et pour renonciation.

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'actions et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a également défini les règles de couvertures et de gestion du risque de valorisation des actifs de diversification, et peut mettre en place des couvertures optionnelles afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de comptes) s'élèvent à 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 26 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

La sensibilité au risque actions du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Hausse de 10 % des marchés actions	59	91	60	95
Baisse de 10 % des marchés actions	(55)	(91)	(65)	(93)

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Assurances détient une seule filiale exerçant ses activités en devises, Crédit Agricole Life Insurance Japan. Cet investissement est partiellement couvert par un emprunt libellé en yen.

L'exposition résiduelle au risque de change de cet investissement est négligeable.

Par ailleurs, la diversification des placements sur les marchés financiers internationaux (actions, taux) génère mécaniquement une exposition au risque de change. Pour les avoirs libellés en dollars, yens et livres sterling détenus à travers des OPCVM dédiés, un taux de couverture minimum est fixé pour chacune de ces devises ; les OPCVM obligataires étant systématiquement couverts contre les risques de change et les titres en direct (obligations, actions) étant systématiquement libellés en euro.

À fin 2013, les expositions résiduelles de change étaient faibles.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles, résultant d'une inadéquation entre le besoin de trésorerie et la capacité du Groupe à faire face à ses besoins. Il concerne

principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance.

Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. À cet effet, les entités du groupe Crédit Agricole Assurances concernées choisissent leurs investissements et privilégient leur liquidité (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés liquides, la valorisation des autres types d'actifs - *private equity*, dérivés de gré à gré - est suivie par les gérants auxquels en est déléguée la gestion) ;
- d'une non-congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

Les entités vie ont défini un ratio dit de "réactivité", destiné à refléter la capacité de l'entité à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de 2 ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de 2 ans figurent la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, des obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de 2 à 5 ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de 2 ans. Par ailleurs, un test d'exigibilité est réalisé pour analyser la capacité de la filiale à faire face à des sorties massives (triplement des rachats constatés).

Dans un contexte d'incertitudes fortes quant à l'activité et, donc, la collecte nette, la gestion de la liquidité peut être adaptée avec la fixation d'objectifs en termes de montants de liquidité à détenir à très court terme (semaine et mois).

En assurance non-vie, des simulations internes sont également réalisées afin de mesurer l'ampleur d'un éventuel risque de liquidité consécutif à des chocs sur le passif (majoration des prestations) et/ou l'actif (détérioration des marchés financiers).

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance (cf. section ci-après).

De la même manière que pour les risques de marché, chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles, portant à la fois sur le risque global du portefeuille obligataire et sur les risques unitaires.

Ainsi, le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émissions (notation Solvabilité 2 correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch) définissant l'allocation par tranches de *rating*.

Par ailleurs, les règles édictées par Crédit Agricole Assurances n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. L'investissement

indirect, *via* un fonds spécialisé, en titres "haut rendement", quand les règles de placement l'autorisent est lui-même strictement contraint en pondération.

Ainsi au 31 décembre 2013, la part des titres *non investment grade* détenus directement ou indirectement représentait 2 % du portefeuille global du groupe Crédit Agricole Assurances, contre 3 % à fin 2012.

Certaines filiales ont par ailleurs, cette année, commencé à élargir leurs investissements obligataires à des émetteurs non notés par au moins une des agences de notation (collectivités publiques, entreprises de capitalisations moyennes) mais bénéficiant d'une notation interne Crédit Agricole S.A. équivalente à de *l'investment grade a minima*. Ces investissements, dont le montant en 2013 est resté faible (9,1 milliards d'euros) sont encadrés par des politiques de risques spécifiques.

En complément des ratios de concentration imposés par les réglementations locales, les entités ont également défini des limitations du risque admis pour chaque signature dont le calibrage par rapport à l'encours du portefeuille est lié à la qualité de celle-ci.

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes) ventilé par notation financière se présente ainsi :



Des règles de diversification complémentaires peuvent être instaurées (sectorielles, dépôts bancaires...).

En 2013, la politique de placements du groupe Crédit Agricole Assurances est restée très prudente.

Les investissements se sont concentrés sur les obligations à taux fixe d'émetteurs privés de bonne qualité de signature. À ce titre, 2,1 milliards d'euros d'investissements innovants ont été placés

dans le financement de collectivités locales ou d'entreprises non notées, *via* des placements privés et des fonds. Cette stratégie illustre également pleinement l'objectif du groupe Crédit Agricole d'accompagner le développement de ses territoires.

Par ailleurs, les expositions résiduelles aux dettes souveraines des pays fragilisés de la zone euro sont détaillées dans l'annexe 6.8 des comptes consolidés.

IV. Les risques techniques

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non-vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section ci-après.

1. Les risques techniques en assurances de personnes

Le risque d'assurance résulte, en assurance-vie, de la "tarification" lors de la souscription et des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie. Il peut aussi être impacté par la survenance de chocs de mortalité (pandémie par exemple).

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance et l'assurance des emprunteurs pour les garanties vie associées aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous-tendant la tarification des garanties et des options financières qui peuvent être exercées par les assurés.

Il se décompose principalement ainsi :

- quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
 - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
 - risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- le risque comportemental correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- le risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issus de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles à dire d'expert pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité. Des *stress scénarios* effectués régulièrement permettent d'évaluer les différentes

politiques de rémunération des contrats sur les cinq prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel *a posteriori* permet d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de la filiale française d'assurance-vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau commun des assurances collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de compte, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de compte à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de compte. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de compte fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France et à l'international, assureurs de personnes du groupe Crédit Agricole, recourent peu à la réassurance. En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

2. Les risques techniques en assurance dommages et emprunteurs

Les principales activités concernées sont l'assurance dommages et les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs.

Les principaux risques en assurance dommages et emprunteurs sont les suivants :

- mauvaise sélection des risques et insuffisance de tarification ;
- gestion des sinistres ;
- risque de concentration et risque catastrophique.

Les risques techniques sont gérés au travers de six politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion ;
- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicables par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique de réassurance.

Le résultat technique des activités non-vie se mesure principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux Comités des directions concernées.

Le suivi du S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, etc.) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

Le risque de concentration en assurance non-vie se traduit par une concentration de risques donc d'indemnités à payer qui vont se cumuler lors d'un sinistre.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres responsabilité civile, risque sériel, chômage, etc.). Ainsi la politique de réassurance vise un haut niveau de protection en cas d'événement systémique et/ou exceptionnel afin de réduire la volatilité du résultat et protéger les fonds propres (par le biais d'une couverture globale des rétentions et des débordements éventuels des traités individuels couvrant chaque type de risque)

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte.

Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise à optimiser le niveau de protection avec un bon rapport "couverture-prix".

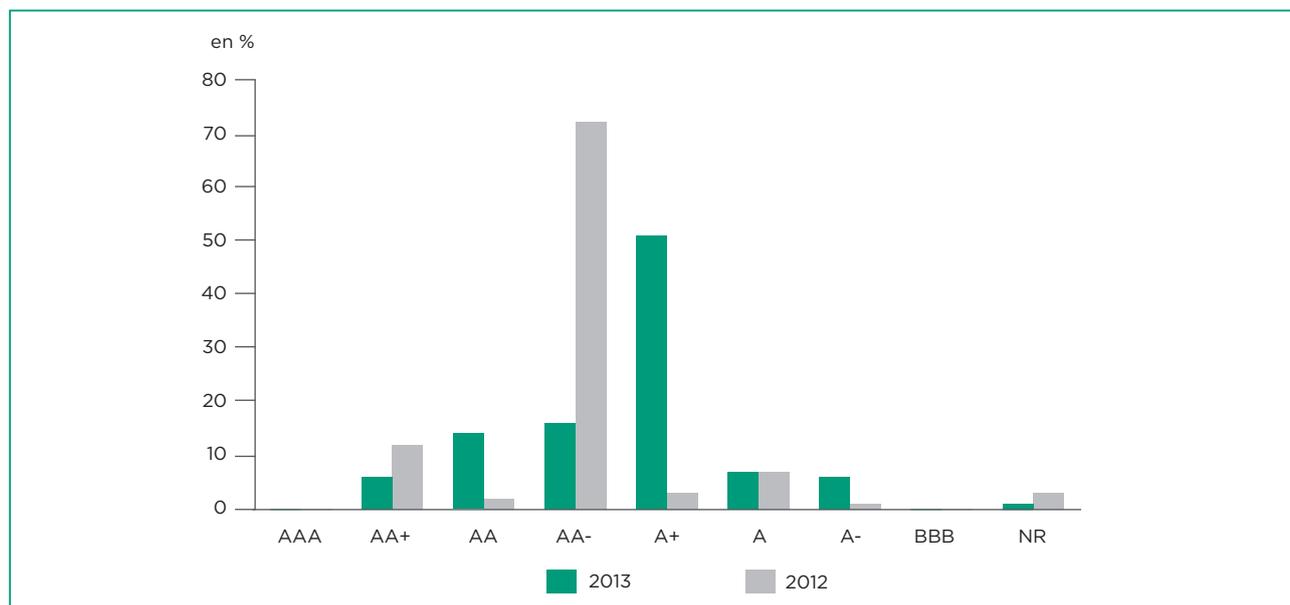
Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'administration au niveau de la filiale.

Comme en cas de défaillance d'un des réassureurs intervenant dans un traité, l'entité devrait prendre à sa charge la part qui incombait au réassureur, la solidité financière est un critère de choix du réassureur. De même, la limitation de la part individuelle de chaque réassureur globalement et dans chacun des traités, lorsque cela est possible, est de nature à réduire l'impact d'une défaillance.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élevaient à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2013 et s'élevaient à 0,4 milliard à fin 2012 en hausse de 19 % par rapport à fin 2012.

Leur ventilation par notation financière se présente ainsi :



V. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une identification des processus et des risques opérationnels qui y sont associés intégrant une évaluation qualitative et quantitative (coût) de chacun des événements de risques avéré ou potentiel. Cette cartographie est actualisée annuellement par les entités qui en ont déjà finalisé le déploiement ;
- le recensement des pertes consécutives à la matérialisation d'un risque opérationnel et la remontée des alertes pour les incidents significatifs. Le déploiement de ce processus de collecte est finalisé dans la quasi-totalité des entités.

La fonction Risques et contrôles permanents et, plus spécifiquement, le chargé des risques opérationnels, sous la responsabilité du RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques), anime ce dispositif en liaison avec les responsables opérationnels et suit l'avancement des plans d'actions identifiés pour réduire l'impact des risques exceptionnels et la fréquence des risques récurrents. Elle peut s'appuyer sur les outils du groupe Crédit Agricole S.A. dédiés à la gestion du risque opérationnel.

Des synthèses sur les résultats de ce dispositif sont présentées à la Direction en Comité risques et contrôle permanent ou de contrôle interne.

Les risques de non-conformité font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités. Dans chaque entité le responsable de la Conformité est en charge du dispositif de contrôle dédié qui s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. À cet égard, le Comité nouveaux produits et nouvelles activités (NAP) présent dans toutes les entités a pour rôle de valider l'ensemble des nouveaux produits et nouvelles activités.

VI. Les risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

► RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction Gestion du risque opérationnel** : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables du Contrôle permanent et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables du risque opérationnel) ;
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- **calcul annuel** (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation...) **et allocation des fonds propres réglementaires** au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique **d'un tableau de bord du risque opérationnel** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôle permanent : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi du contrôle permanent, sont rattachés au RCPR (responsable du Contrôle permanent et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord du risque opérationnel couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risque impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier. Le profil de risque du Groupe reste principalement concentré sur les incidents liés aux catégories "Exécution, livraison, gestion processus" puis "Clients, produits, pratiques commerciales" puis "Fraude externe" avec une évolution à la baisse pour la

catégorie "Clients, produits, pratiques commerciales" et à la hausse pour les deux autres foyers.

L'évolution du risque opérationnel reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations) face à des pertes unitaires élevées, d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation et d'affacturage).

S'agissant de la composante **identification et évaluation qualitative des risques**, comme chaque année la campagne de cartographie des risques a été menée à bien en 2013. L'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre 2014 et donnera lieu à une présentation en Comité du risque opérationnel.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risque opérationnel et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôle permanent, le système d'information risque opérationnel alimente trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe, "Arpège". Dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la CRD 4, les nouveaux états Corep liés au risque opérationnel ont été adaptés.

La plateforme outil RCP (Risque opérationnel & Contrôle Permanent) réunit les trois briques fondamentales (collecte des pertes, cartographie du risque opérationnel et contrôle permanent) partageant les mêmes référentiels et permettant ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôle permanent, plans d'actions, etc.).

Enfin, sur la composante **calcul et allocation des fonds propres réglementaires du système d'information** après des travaux d'industrialisation et de sécurisation menés en 2011 et 2012, les investissements ont porté cette année sur la gestion de l'obsolescence des composants techniques. Parallèlement, le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2013 avec un projet de sécurisation des référentiels et de nouvelles fonctionnalités apportées à l'outil de *backtesting*.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'amélioration possible qui font l'objet de plans d'action.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche avancée (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'ACPR en 2007 et confirmée (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 81 % des fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence de fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des pôles métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité du contrôle permanent dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type **Loss Distribution Approach** qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités à leurs filiales est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôle permanent.

S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe peuvent alors être revus. Afin de compléter ce dispositif, une deuxième base externe SAS OpRisk a été intégrée en 2013.

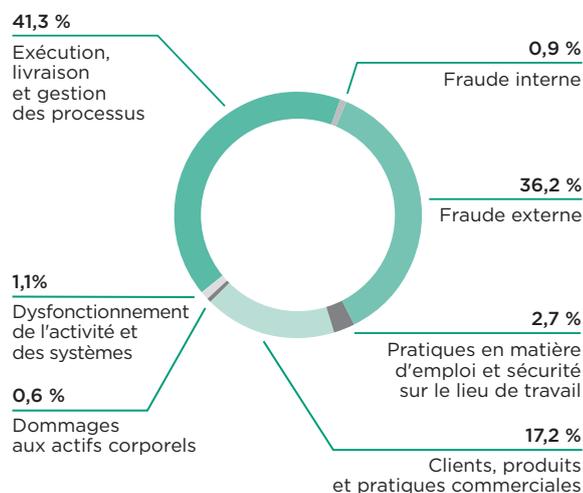
Les principes qui ont présidé à la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a fait l'objet d'une mission de l'ACPR en 2012 qui a noté les avancées du Groupe ainsi que les axes de progrès. Ces derniers ont fait l'objet en 2013 d'études méthodologiques approfondies.

IV. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES (EN VALEUR) PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2011 À 2013)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risque opérationnel reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative notamment liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail y compris le crédit à la consommation ;
- une exposition liée au risque juridique (litiges commerciaux).

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les

métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également la couverture des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques ; les autres risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont complétés par des polices de Responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2013.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au final par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) et représentent environ 7,5 % de la limite annuelle de l'ensemble des programmes d'assurances Groupe.

► RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2012. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 15 mars 2013, date du dépôt auprès de l'AMF du Document de référence n°D.13-0141.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2013 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Faits exceptionnels et litiges

Groupe IFI Dapta Mallinjoud

Le CDR et LCL ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinjoud. Il est reproché au CDR et au LCL d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération

d'acquisition du pôle meuble (ex-CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI. La cour d'appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007, le Tribunal de commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 millions d'euros pour perception indue d'intérêt ;
- condamné LCL à 5 millions d'euros pour soutien abusif ;
- condamné LCL et le CDR à 50 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision et la Cour d'appel de Paris s'est prononcée par un arrêt du 19 décembre 2013, aux termes duquel elle :

- retient la responsabilité solidaire du CDR (anciennement Clinvest) pour manquement à son devoir de conseil et de LCL pour manquement à son devoir de prudence consistant pour LCL dans le fait d'avoir octroyé un crédit ruineux dès l'origine de l'opération en 1992 ;
- demande à la partie adverse de communiquer les documents et les chiffres (déjà sollicités préalablement sans résultat) permettant de justifier et de déterminer le montant de son préjudice, société par société ;
- renvoie l'affaire au 17 juin 2014 pour clôture et au 9 septembre 2014 pour les plaidoiries.

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary judgment* a renvoyé LCL et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire qui devrait s'ouvrir au plus tôt à l'automne 2014.

Affaire EIC (Échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. L'arrêt de la Cour de cassation n'est toujours pas rendu.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le *Department of Justice*, le bureau du *District Attorney* du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole CIB conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront. Si les constatations effectuées à l'occasion de ces revues les y conduisent, les autorités de contrôle américaines pourraient imposer, comme elles l'ont fait pour d'autres institutions financières, la mise en place de programmes renforcés de conformité ou prononcer des sanctions pécuniaires.

Assignment de Crédit Agricole CIB par Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo S.p.A. ("Intesa") a assigné, le 9 avril 2012, devant la Cour fédérale de New York, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Securities (U.S.A.), plusieurs sociétés du groupe Magnetar ainsi que The Putnam Advisory Company LLC, à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé Pyxis ABS CDO 2006-1.

Intesa, ayant été amenée à conclure avec Crédit Agricole CIB un *Crédit Default Swap* d'un montant notionnel de 180 millions de dollars américains sur la tranche super senior du CDO, estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO et demande des dommages-intérêts pour 180 millions de dollars américains, plus les intérêts sur cette somme ainsi que des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, des remboursements de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour. La Cour fédérale de New York a, en septembre 2013, rejeté la demande d'Intesa qui n'a pas fait appel.

Assignation de Crédit Agricole CIB par Aozora LTD

La Banque japonaise Aozora LTD ("Aozora") a assigné, le 18 juin 2013, devant la Cour du comté de New York, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities (U.S.A) à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé "Millstone IV". Aozora avait investi 34 millions de dollars américains dans ce CDO et estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO. Aozora demande le remboursement de l'investissement, des dommages-intérêts pour un montant de 34 millions de dollars américains ainsi que le remboursement de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour. Crédit Agricole CIB conteste cette assignation devant la Cour compétente.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités. Ces travaux seront poursuivis en 2014. Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces travaux, ni la date à laquelle ils se termineront.

A Singapour, Crédit Agricole CIB a conduit à la demande de la *Monetary Authority of Singapore* ("MAS"), une revue des communications échangées avec d'autres banques sur ses contributions à des indices locaux (SOR et Sibor), ainsi que sur le marché des NDFs (*Non Deliverable Forwards*) concernant certaines devises régionales, pour la période allant de janvier 2007 à décembre 2011. La MAS a demandé, le 14 juin 2013, à Crédit Agricole CIB, ainsi qu'à 19 autres banques, de renforcer leurs procédures d'organisation et de contrôle des contributions aux indices et d'intervention sur le marché des NDFs. Elle a également imposé à ces banques une augmentation de leurs dépôts dans ses livres. La libération de ces réserves supplémentaires est conditionnée à la mise en place de ce programme d'organisation et de contrôle de manière satisfaisante pour la MAS.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont, en octobre 2013, refusé de donner suite à une proposition de transaction formulée par la Commission Européenne, suite aux investigations

qu'elle a menées en matière de concurrence sur l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont susceptibles de recevoir une notification de griefs de la Commission Européenne.

US Program Suisse-USA

L'accord signé entre la Suisse et les USA en août 2013 vise à donner aux autorités américaines un droit de regard sur la conduite commerciale des banques suisses à l'égard des résidents américains et s'assurer qu'elles n'entretenaient pas de relations bancaires non déclarées auprès de l'IRS américain.

Crédit Agricole Suisse n'a jamais eu de volonté de développement sur cette clientèle mais a néanmoins décidé en décembre 2013 de participer au programme fiscal américain dans la catégorie 2 car ne pouvant pas exclure l'éventualité que, par le passé, certains de ses clients n'aient pas indiqué à la banque leur statut de *US Persons*, et/ou n'aient pas rempli intégralement leurs obligations fiscales à l'égard des États-Unis.

Dans ce contexte, Crédit Agricole Suisse conduit actuellement une revue des dossiers qui pourraient être concernés et qui pourraient donner lieu à sanction si certains de ces clients n'avaient pas rempli ou n'avaient pas l'intention de remplir leurs obligations fiscales à l'égard des États-Unis.

Compte tenu de l'état des travaux en cours, il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de cette revue.

Bell Group

Les liquidateurs des sociétés du Groupe Bell débitrices d'un groupe de vingt banques ("les Banques") dont font partie Crédit Agricole S.A., LCL et Crédit Agricole CIB, ont engagé en 1995 une action afin de remettre en cause les paiements faits au profit des Banques et provenant de la réalisation d'actifs du Groupe Bell grevés de sûretés au profit des dites Banques.

En juin 2013, le pool bancaire et les liquidateurs de Bell ont trouvé un accord amiable, pour solde de tout compte, tant au titre de l'action judiciaire engagée en 1995 que de la liquidation de la société Bell.

Cet accord a été signé le 19 septembre 2013. Toutes les conditions suspensives ont été levées, à l'exception de l'obtention de l'accord des obligataires.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

► RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la Conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole S.A. sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

En septembre 2012, un groupe de travail international, la *Task Force* sur le renforcement de la communication financière (*Enhanced Disclosure Task Force* - EDTF) a été constitué sous l'égide du Conseil de stabilité financière. L'EDTF, composée de représentants du secteur privé, producteurs et utilisateurs d'informations financières, a publié en octobre 2012 un rapport comprenant 32 recommandations qui visent à renforcer la communication des banques, notamment dans les domaines de la gestion des risques, de l'adéquation des fonds propres, et de l'exposition aux risques de liquidité et de financement, de marché, de crédit, ainsi qu'aux autres risques.

En réponse à ces recommandations, le groupe Crédit Agricole a enrichi le contenu de sa communication financière. Le tableau suivant donne une vision synthétique des réponses apportées aux recommandations de l'EDTF et liste les sections du Document de référence concernées.

TABLE DE CONCORDANCE

		Document de référence			
		Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	Pilier 3	États financiers consolidés
Introduction	Table de concordance			p. 279	
	Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés			p. 295	
			Définitions dans les chapitres concernés		
	Présentation des principaux risques et/ou risques émergents		p. 232 à 277		p. 365 à 382
	Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe	p. 219 à 227		p. 280 et 285	
Gouvernance et stratégie de gestion des risques	Organisation du contrôle et de la gestion des risques	p. 114 à 116, 124 à 133	p. 232 à 234		
	Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre	p. 114 à 116, 124 à 133	p. 232 et 234		
	Cartographie des risques par pôle métier			p. 293	
	Gouvernance et gestion des <i>stress tests</i> internes de crédits et de marchés	p. 115	p. 234, 238 à 240, 247 et 248		
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	Exigences de fonds propres par type de risque			p. 292 et 293	
	Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel			p. 281 et 282	
	Rapprochement des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			p. 291	
	Évolution des fonds propres prudentiels			p. 284, 288 et 289, 291	
	Trajectoire de capital et objectifs de ratios en CRD4	p. 219 à 227		p. 285	
	Emplois pondérés par pôle métier et par type de risques			p. 293	
	Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition			p. 292 à 294	
	Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne		p. 235	p. 299 à 310	
	Évolution des emplois pondérés par type de risque			p. 292 à 294	
	Description des modèles de <i>backtesting</i> et de leur fiabilisation	p. 129	p. 235 et 236, 246 et 247, 272	p. 297, 298, 312	
Liquidité	Gestion de la liquidité et bilan <i>cash</i>		p. 259 à 262		
	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle				p. 434 et 435
	Gestion du risque de liquidité et de financement		p. 259		
Risques de marché	Mesure des risques de marché		p. 245 à 249		
	Techniques d'encadrement des risques de marché		p. 246 et 249		
Risque de crédit	Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		p. 234 à 245		p. 365 à 369
	Politique de provisionnement et couverture des risques	p. 203			p. 370, 371, 388
	Risque de contrepartie sur instruments dérivés		p. 236 et 245	p. 300	
	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p. 239 et 240	p. 313 et 314	
Risques opérationnels et risques juridiques	Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités	p. 114 à 116	p. 266 à 277		
	Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		p. 274 à 276		

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 modifié en date du 10 mai 2013.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé.

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD 3 (*Capital Requirement Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette directive.

L'ACPR veille à ce que les fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement soient bien supérieurs ou égaux à 80 % du montant calculé selon le ratio Bâle 1. Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD 3, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB - *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. En particulier, fin 2013, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en lien avec la Banque d'Italie, a validé en méthode IRB avancée l'ensemble des portefeuilles "banque de détail" des entités Cariparma et FriulAdria en Italie.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA - *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- les portefeuilles groupe Cariparma non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier ;
- portefeuille des entreprises sur le périmètre de LCL.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'ACPR en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'ACPR.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole S.A. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiable des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture

des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

► GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie "Facteurs de risque".

► RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis à une obligation de *reporting* réglementaire consolidé envers son autorité de tutelle nationale, l'ACPR. C'est pourquoi le rapport au titre du Pilier 3 est rédigé au niveau consolidé conformément à la réglementation. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans la note 12 aux comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013".

En effet, les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

TABLEAU 1 : DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 2
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Fin du régime transitoire relatif au traitement des participations dans les sociétés d'assurances pour les conglomérats financiers : <ul style="list-style-type: none"> déduction de la différence de mise en équivalence à 100 % du <i>Tier 1</i> et des créances subordonnées et titres disponibles à la vente à 50 % du <i>Tier 1</i> et 50 % du <i>Tier 2</i>. Ce nouveau traitement permet de s'aligner sur le futur traitement de ces créances durant la période de <i>phasing</i> CRD 4 ; exigence en fonds propres pour la différence entre la valeur de mise en équivalence et la différence de mise en équivalence pondérée comme une exposition "action". En contrepartie, comme précédemment, le groupe Crédit Agricole S.A., est soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	<ul style="list-style-type: none"> Mise en équivalence Titres de participation dans les établissements de crédit 	Déduction des fonds propres (50 % <i>Tier 1</i> et 50 % <i>Tier 2</i>).
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière par nature	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Exigence en fonds propres, dans la limite de la franchise de 10 % des fonds propres globaux avant déduction des participations.

TABLEAU 2 : PASSAGE DU BILAN CONSOLIDÉ COMPTABLE AU PRUDENTIEL

Les entités exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres.

(en millions d'euros)	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel ⁽²⁾
Caisses, banques centrales	68 184	(7)	68 177
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	360 325	(69 753)	290 572
Instruments dérivés de couverture	28 750	(118)	28 632
Actifs financiers disponibles à la vente	260 775	(168 338)	92 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit	369 035	(3 848)	365 187
Prêts et créances sur la clientèle	301 111	3 685	304 796
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 650	-	10 650
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 660	(14 341)	319
Actifs d'impôts courants et différés	4 737	466	5 203
Compte de régularisation et actifs divers	50 226	(4 124)	46 102
Actifs non courants destinés à être cédés	25 951	(4)	25 947
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	19 096	10 747	29 843
Immobilisations	9 639	(4 023)	5 616
Écart d'acquisition	13 734	(1 199)	12 535
ACTIF	1 536 873	(250 857)	1 286 016
Banques centrales	2 852	-	2 852
Passifs à la juste valeur par résultat	296 944	1 577	298 521
Instruments dérivés de couverture	31 172	199	31 371
Dettes envers les établissements de crédit	153 940	(8 750)	145 190
Dettes envers la clientèle	484 620	(357)	484 263
Dettes représentées par un titre	147 933	15 826	163 759
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 323	(608)	6 715
Passifs d'impôts courants et différés	2 126	14	2 140
Compte de régularisation et passifs divers	48 398	(4 249)	44 149
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	25 290	-	25 290
Provisions techniques des contrats d'assurance	255 457	(255 457)	-
Provisions	4 575	(160)	4 415
Dettes subordonnées	28 354	1 013	29 367
Total dettes	1 488 984	(250 952)	1 238 032
Total capitaux propres	47 889	95	47 984
Capitaux propres part du groupe	42 294	132	42 426
Participations ne donnant pas le contrôle	5 595	(37)	5 558
PASSIF	1 536 873	(250 857)	1 286 016

(1) Sociétés d'assurances mises en équivalence, filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces filiales.

(2) Déclaration FINREP.

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2013

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les emplois pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des emplois pondérés au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
FONDS PROPRES DE BASE (A)	38 303	36 358
Capital et réserves part du Groupe	40 814	38 594
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	958	958
Participations ne donnant pas le contrôle (hors hybrides)	3 620	3 351
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	8 462	9 329
Déductions des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(15 551)	(15 874)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	19 472	20 304
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	0	0
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	(10 434)	(4 898)
Déductions des fonds propres de base (C)	(5 564)	(2 171)
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	(4 870)	(2 727)
<i>dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital (hors créances subordonnées) ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)</i>	(3 295)	(3 650)
<i>dont créances subordonnées et autres éléments constitutifs des fonds propres détenus dans des établissements de crédit ou financiers supérieurs à 10 % de leur capital</i>	(487)	(483)
<i>dont participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances</i>	(1 244)	0
<i>dont autres éléments constitutifs des fonds propres détenus dans des entités relevant du secteur des assurances</i>	(4 256)	0
<i>dont positions de titrisation pondérées à 1 250 %</i>	(64)	(714)
<i>dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>	(1 088)	(51)
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	0	(13 176)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	47 341	38 588
<i>Tier 1 (A + C)</i>	32 739	34 187
<i>Tier 2 (B + D)</i>	14 602	17 577
<i>Tier 3</i>	0	0
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	299 569	293 132
Risques de crédit	265 762	257 134
Risques de marché	10 012	13 134
Risque opérationnel	23 795	22 864
RATIO DE SOLVABILITÉ TIER 1	10,9 %	11,7 %
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	15,8 %	13,2 %

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit en Bâle 2 à 15,8 % dont 10,9 % pour les fonds propres de base après déduction des participations concernées (*Tier 1*), à comparer avec des ratios de respectivement 13,2 % et 11,7 % au 31 décembre 2012.

L'évolution des différentes composantes du ratio, particulièrement impactée par le changement de traitement des assurances, s'analyse comme suit :

■ les fonds propres nets disponibles s'élèvent au 31 décembre 2013 à 47,3 milliards d'euros et sont en hausse de 8,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 32,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013 et font ressortir une baisse de 1,4 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2012,
- le poste capital et réserves part du Groupe est en hausse de 2,2 milliards d'euros, avec comme principal impact le résultat prudentiel de la période pour 2,4 milliards d'euros. On observe par ailleurs une baisse des plus et moins-values latentes pour un peu moins de 0,1 milliard d'euros.

Ce poste inclut depuis le 31 mars 2008 une avance d'actionnaires mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales. Celle-ci s'élève à 958 millions d'euros depuis le 23 décembre 2011, date à laquelle elle avait été partiellement remboursée avec la mise en place du premier volet de l'opération *Switch* qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales. Cette avance, ainsi que les "T3CJ" ci-dessous, n'étant pas éligibles à la CRD4, il a été d'ailleurs prévu d'y substituer pour leur intégralité de nouvelles garanties, qui ont pris effet le 2 janvier 2014,

- les fonds propres durs incluent également les quotes-parts de participations ne donnant pas le contrôle dans les participations détenues qui augmentent de 0,3 milliard d'euros. Pour mémoire, elles incluent notamment les "T3CJ" (cf. note 6.11 aux comptes consolidés), titres de capital hybride émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les Caisses régionales. L'encours s'élève à 470 millions d'euros depuis le 23 décembre 2011, date à laquelle elle avait été partiellement remboursée avec la mise en place du premier volet de l'opération *Switch*,
- les titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'ACPR diminuent de 0,9 milliard d'euros du fait essentiellement du remboursement le 27 juin 2013 d'un titre super-subordonné émis par Crédit Agricole S.A. pour 650 millions d'euros, le solde étant dû essentiellement à des écarts de change,
- le poste immobilisations incorporelles et autres déductions des fonds propres de base diminue de 0,3 milliard d'euros, notamment du fait de la réduction de la déduction au titre d'un retour sur *book* de corrélation de 0,2 milliard d'euros et de la variation des autres immobilisations incorporelles pour 0,1 milliard d'euros,
- les déductions au titre des participations augmentent de 5,5 milliards d'euros :
- les déductions au titre des participations dans les sociétés d'assurance apparaissent en 2013 en tant que déductions au niveau du *Tier 1* et du *Tier 2* et s'élèvent à 5,5 milliards d'euros. Comme indiqué précédemment, elles incluent dans le cadre de la fin du régime transitoire

de traitement des assurances, d'une part, la différence de mise en équivalence des sociétés d'assurance qui s'élève à 1,2 milliard d'euros et est intégralement déduite du *Tier 1*, et, d'autre part, les créances subordonnées détenues dans les entités d'assurance, déduites fin 2013 à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*. À fin décembre, ces dernières s'élèvent à 4,3 milliards d'euros ⁽¹⁾,

- par ailleurs, les déductions des participations bancaires baissent de 0,4 milliard d'euros, dont 0,3 milliard d'euros lié à la cession de Bankinter (participation supérieure à 10 % fin 2012),
- les positions de titrisation sont en réduction sensible de 0,7 milliard d'euros du fait de cessions et d'amortissements portant sur des CDO et des RMBS US (CDO à sous-jacent immobilier) chez Crédit Agricole CIB,
- en dernier lieu, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues augmente de 1 milliard d'euros selon le calcul de la CRD 3, sous l'effet du passage en IRB du portefeuille Clientèle de détail de Cariparma et d'un ajustement des paramètres de calcul sur le périmètre d'Agos,
- les fonds propres complémentaires connaissent une baisse globale de 0,8 milliard d'euros. Les principaux mouvements sont le remboursement d'un TSDI pour 0,5 milliard d'euros et l'émission de titres de capital contingent qui s'est élevée à 0,7 milliard d'euros et sera éligible au *Tier 2* en CRD 4. Le solde est constitué des décotes prudentielles et de tombées d'échéances,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) sont nuls au 31 décembre 2013, la dette ayant été remboursée au 31 mars 2010,
- le groupe Crédit Agricole S.A. ne déduit plus les fonds propres des entreprises d'assurance des fonds propres globaux du fait, comme énoncé ci-dessus, de la fin du régime transitoire relatif au traitement des participations dans les sociétés d'assurances pour les conglomérats financiers. L'impact de ce changement sur les fonds propres globaux, en dehors de la déduction de la différence de mise en équivalence et des créances subordonnées précitée, est donc l'annulation du montant de la déduction qui s'élevait, au 31 décembre 2012, à 13,2 milliards d'euros ;
- les encours pondérés Bâle 2 s'élèvent à 299,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 2,2 % par rapport à l'encours de fin décembre 2012 (293,1 milliards d'euros) :
- les risques de crédit, qui totalisent 265,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, augmentent de 8,6 milliards d'euros sur la période. Cette hausse est due au traitement en emplois pondérés de l'assurance pour 31,0 milliards d'euros (fin du traitement transitoire de l'assurance au 31 décembre 2012) compensée, en partie, par la cession d'Emporiki finalisée le 1^{er} février 2013 (-15,5 milliards d'euros) et la réalisation de gains méthodologiques (-4,8 milliards d'euros), essentiellement sous l'effet du passage en IRB du portefeuille Clientèle de détail de Cariparma,

(1) Dans le cadre du passage aux règles de la CRD4, ces déductions ont été supprimées le 1^{er} janvier 2014 au profit d'une pondération, laquelle a donné lieu le 2 janvier 2014 à une garantie des Caisses régionales.

- les risques de marché, qui sont de 10,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, enregistrent sur l'année une baisse de 3,1 milliards d'euros qui s'explique principalement par l'impact des opérations de couverture visant à réduire la sensibilité de l'IRC au moyen de CDS, menées dans la Banque de financement et d'investissement,
- les risques opérationnels d'un montant de 23,8 milliards d'euros sont en légère hausse par rapport à l'année 2012.

Les emplois pondérés liés aux participations dans les CCI/CCA des Caisses régionales augmentent de 2,7 milliards d'euros depuis le 31 décembre 2012 en lien avec l'augmentation de la valeur de mise en équivalence des Caisses régionales ⁽¹⁾.

III. Solvabilité Bâle 3

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRD4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal Officiel* de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et entreront en application à partir du 1^{er} janvier 2014 en suivant les dispositions transitoires prévues par les textes.

1) Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- le *Common Equity Tier 1* (CET1) ou fonds propres de base de catégorie 1 ;
- le *Tier 1* ou fonds propres de catégorie 1, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ;
- les fonds propres qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Le CET1 est calculé en prenant en compte les évolutions suivantes, qui font l'objet d'une introduction "phasée" :

- suppression de la majorité des filtres prudentiels, notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les autres actifs financiers disponibles à la vente (c'est-à-dire les titres de dettes), hormis les titres de dette souveraine tant que la norme IAS 39 est en vigueur ;
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des déficits reportables (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %) ;
- déduction des montants négatifs résultant d'un éventuel déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (ces derniers étaient auparavant déduits à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2*) ;
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des différences temporaires (précédemment traités en emplois

pondérés à 0 %) au-delà d'une limite en deçà de laquelle ils sont pris en compte dans les emplois pondérés ;

- déduction des participations financières (ces dernières étaient auparavant déduites à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) au-delà de limites en deçà desquelles elles sont prises en compte dans les emplois pondérés.

Les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 incluent des instruments qui doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants pour être reconnus en Bâle 3 et font l'objet pour le calcul du ratio phasé d'une clause dite de "grand-père" dans le cas où ils ne sont pas éligibles à Bâle 3, de façon à les éliminer progressivement des fonds propres sur 10 ans.

2) Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché lié à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA - *Credit Valuation Adjustment*) ;
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation) ;
- des notations externes pour la pondération des contreparties financières en méthode Standard ;
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode "*Internal Rating Based*" ;
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, pondérée à 370 %.

3) Au total, dans le régime Bâle 3, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés (le ratio CET1 ou ratio de fonds propres de base de catégorie 1, le ratio *Tier 1* ou ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio de fonds propres total). Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Outre les niveaux minima des ratios requis, des "coussins de fonds propres" entreront progressivement en application. Ils visent à renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire. Ils comprennent en particulier le coussin de conservation des fonds propres, le coussin contracyclique et le coussin systémique pour les établissements d'importance systémique.

Ratios Bâle 3

Anticipant le Plan à moyen terme qui fera l'objet d'une journée investisseurs le 20 mars 2014, Crédit Agricole S.A. a présenté le 7 novembre 2013, lors de la publication de ses comptes à fin septembre 2013, la structure de son capital et la trajectoire de solvabilité en CRD4 à la fois pour Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole. Elles témoignent de l'objectif permanent de renforcement de la solidité financière du Groupe dans toutes ses composantes.

(1) Cette augmentation ne donne pas lieu à actualisation de la garantie donnée par les Caisses régionales au titre des premiers contrats Switch.

Dès le 1^{er} janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé d'atteindre un ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) non phasé compris entre 7,8 % et 8 %. Le ratio *Common Equity Tier 1* CRD4 non phasé s'établit ainsi à 8,3 % *pro forma* début janvier 2014, date d'application de la nouvelle réglementation. Ce niveau tient compte :

- de la pondération à 370 % du capital et des réserves de Crédit Agricole Assurances ;

- des garanties spécifiques (*Switch*) ⁽¹⁾, à travers lesquelles les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences prudentielles résultant des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et leur extension début 2014 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) ;

- d'un objectif de taux de distribution des résultats de 35 %, et de l'engagement de SAS Rue la Boétie d'opter pour le paiement du dividende en actions.

► FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. LE NOYAU DUR (CAPITAL, RÉSERVES, PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE) APRÈS DÉDUCTIONS

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, avant impôt, en fonds propres

complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,

- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
- pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
- les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées,
- enfin, les plus ou moins-values latentes correspondant au risque de crédit sur soi-même comptabilisées sur les émissions à la juste valeur sur options sont neutralisées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes (sauf en cas d'anticipation de non-distribution) ;
- les fonds pour lesquels l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base, et qui ne sont pas des titres hybrides visés ci-dessous. Crédit Agricole S.A. détient ainsi au 31 décembre 2013 dans ses fonds propres de base une avance d'actionnaires octroyée par les Caisses régionales, partiellement remboursée (cf. commentaire ci-dessus) ;

(1) Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances. Le montant garanti s'élève à 14,7 milliards d'euros au titre des CCI/CCA et à 9,2 milliards d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances.

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 1,4 milliard d'euros.

- les participations ne donnant pas le contrôle : elles incluent les quotes-parts de participations ne donnant pas le contrôle dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A. ainsi que les T3CJ (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés) qui bénéficient d'un accord de l'ACPR pour ne pas être inclus dans la catégorie ci-dessous des titres hybrides (cf. commentaire ci-dessus) ;
- les déductions sont les suivantes :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. LES TITRES HYBRIDES (Y COMPRIS ACTIONS DE PRÉFÉRENCE)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative

à la sécurité financière du 1^{er} août 2003, et d'actions de préférence *preferred securities* de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

La note annexe 6.20 aux états financiers consolidés "Capitaux propres" présente notamment la composition du capital et le détail des actions de préférence. Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base :

- les instruments hybrides "innovants", tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACPR (SGACPR), dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides - "innovants et non innovants" - est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

TITRES SUPER-SUBORDONNÉS ET ACTIONS DE PRÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE 2013

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération (FR)	Description Call (FR)	Step up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au		
												31/12/2013 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	
Titres super-subordonnés au 31/12/2013														
FR0010161026	Crédit Agricole S.A.	04/02/2005	600	EUR	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS+0,025 % , cap à 7,75 %	04/02/2015 puis annuel	N	T1	N	A	C	371	371	
FR0010248641	Crédit Agricole S.A.	09/11/2005	600	EUR	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M+1,65 %	09/11/2015 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	329	329	
FR0010291997	Crédit Agricole S.A.	24/02/2006	500	GBP	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	24/02/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	238	243	
FR0010359794	Crédit Agricole S.A.	11/08/2006	400	CAD	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad +1,75 %	11/08/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	40	45	
US225313AA37	Crédit Agricole S.A.	31/05/2007	1500	USD	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Llibor3M USD + 1,2325 %	31/05/2017 puis tous les 10 ans	N	T1	N	A	C	644	673	
FR0010533554	Crédit Agricole S.A.	19/10/2007	500	USD	7,375 %	19/10/2012 puis semestriel	N	T1	N	A	C	363	379	
NZCASH0001S5	Crédit Agricole S.A.	19/12/2007	250	NZD	10,035 % puis à compter du 19/12/2012 5,04 % , puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M +1,90 %	19/12/2017 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	148	155	
FR0010564161	Crédit Agricole S.A.	27/12/2007	650	EUR	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M+3,10 %	27/12/2012 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	-	650	
FR0010575654	Crédit Agricole S.A.	30/01/2008	400	GBP	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, LIBOR 3M GBP +3,55 %	30/01/2020 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	206	210	
FR0010603159	Crédit Agricole S.A.	31/03/2008	850	EUR	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M+4,80 %	31/03/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	849	849	
FR0010670422	Crédit Agricole S.A.	30/09/2008	500	EUR	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M+6,80 %	30/09/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	500	499	
FR0010772244	Crédit Agricole S.A.	26/06/2009	1350	USD	9,75 %	26/12/2014 puis semestriel	N	T1	N	A	C	977	1 020	
USF22797FK97	Crédit Agricole S.A.	13/10/2009	1000	USD	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982 %	13/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	722	754	
FR0010814418	Crédit Agricole S.A.	26/10/2009	300	GBP	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP + 6,146 %	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	348	355	
FR0010814434	Crédit Agricole S.A.	26/10/2009	550	EUR	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	548	547	
-	CACEIS S.A.	28/11/2007	80	EUR	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M+2,80 %	28/11/2017 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	40	40	
XSO406757525	Newedge Group	23/12/2008	205	USD	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	23/12/2013 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	74	78	
IT0004743818	Cariparma	29/06/2011	120	EUR	E3M+7,29 %	28/06/2016 puis trimestriel	N	T1	N	D	E	29	29	
Actions de préférence (assimilées à des TSS)														
XSO161441000	CA Preferred Funding LLC	30/01/2003	1500	USD	7,00 %	30/01/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		1 088	1 137	
XSO173838847	CA Preferred Funding LLC	08/08/2003	550	USD	7,00 %	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		399	417	
NL0000113868	CA Preferred Funding LLC	19/12/2003	550	EUR	6,00 %	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		550	550	
TOTAL												8 463	9 330	

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

NB : la totalité du Tier 1 est éligible au grand fathering jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

Légende :

A À la discrétion de l'émetteur et du superviseur ; dividend pusher non-cumulatif.

B Dividend pusher non cumulatif.

C En cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision (« Événement de Supervision »), dépréciation des intérêts courus et du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

D À la discrétion de l'émetteur et du superviseur et dividend stopper non-cumulatif sur certains titres juniors ou de même rang, sinon dividend pusher.

E À la discrétion de Cariparma, ou, en cas de franchissement à la baisse par le ratio de fonds propres total du seuil de 6% ou d'un autre seuil minimum réglementaire applicable, ou sur intervention de l'autorité de supervision, dépréciation du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée et titres participatifs) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;

- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférents aux expositions concernées et les pertes attendues calculées en utilisant les approches de notations internes, dans la limite de 0,6 % des montants de leurs emplois pondérés.

TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET TITRES PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2013

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération (FR)	Description Call (FR)	Step up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au		
										31/12/2013 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	
Titres subordonnés à durée indéterminée au 31/12/2013												
-	Crédit Agricole S.A.	20/12/2001	937	EUR	5,641 % puis à partir du 20/12/2011, E3M +0,75 %	20/12/2011 puis trimestriel	N	T2	N	937	937	
FR0000181307	Crédit Agricole S.A.	07/03/2003	636	EUR	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	07/03/2015 puis tous les 12 ans	O	T2	N	583	583	
FR0000475790	Crédit Agricole S.A.	20/06/2003	1 050	GBP	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	20/06/2018 puis tous les 5 ans	O	T2	N	184	187	
FR0000189268	Crédit Agricole S.A.	30/06/2003	497	EUR	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	03/07/2016 puis tous les 13 ans	O	T2	N	447	447	
FR010036087	Crédit Agricole S.A.	24/12/2003	505	EUR	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	24/12/2015 puis tous les 12 ans	O	T2	N	423	422	
FR010353151	Crédit Agricole S.A.	30/06/2006	500	EUR	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M +1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M +2,04 %	Juin-2011 puis trimestriel	O	T2	N	-	500	
FR0000584997	LCL	04/11/1985	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,15 %	-	N	T2	N	96	97	
FR0000165912	LCL	05/01/1987	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,30 %	05/01/1994 puis annuel	N	T2	N	110	115	
Titres participatifs												
FR0000140071	LCL	22/10/1984	305	EUR	40 % TMO + 33 % TMO x (Résultat de l'année (N-1)/Résultat de 1983)		N	T2	O	120	142	
TOTAL										2 900	3 430	

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 31 décembre 2013 comprennent également (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées") :

- le dépôt de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6,6 bis et 6 *quater* du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Depuis le 31 décembre 2010, les déductions n'incluent plus les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales (mises en équivalence), aux termes de l'article 67 des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité qui, depuis 2011, dispose que l'article 6 III du règlement 90-02 s'applique aux participations intragroupe des groupes mutualistes et coopératifs détenues sous forme de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ou de certificats coopératifs d'associés (CCA). Ainsi, Crédit Agricole S.A. ne déduit plus ses participations dans les Caisses régionales et leurs filiales établissements financiers à hauteur de 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et de 50 % sur les fonds propres complémentaires, mais les a ajoutées au total des emplois pondérés après application d'une pondération.

Fin 2011, Crédit Agricole S.A. a mis en place le premier volet de l'opération *Switch* qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales.

En contrepartie, Crédit Agricole S.A. a remboursé 74,5 % de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et

74,5 % des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 4,2 milliards d'euros.

Conformément à l'article 6 bis du règlement 90-02 précité, les déductions incluent les positions de titrisation pondérées à 1250 % détenues par les établissements assujettis lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des emplois pondérés.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes. Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres ne sont plus intégralement déduits des fonds propres globaux. Depuis le 1^{er} janvier 2013, un établissement identifié comme conglomérat financier par l'ACPR applique le traitement prudentiel défini au chapitre "ratios prudentiels" dans le tableau du point I.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires. Le Groupe n'en détient plus.

5. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) ⁽¹⁾	42 294	40 174
Participations ne donnant pas le contrôle et assimilés		
Participations ne donnant pas le contrôle (valeur comptable)	5 597	5 505
Déduction des actions de préférence reclassées dans "autres éléments de capital Tier 1"	(2 036)	(2 104)
Ajustements réglementaires sur Tier 1		
Distribution de résultat anticipée	(382)	-
Autres instruments de capitaux propres ⁽²⁾	1 428	1 428
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(15 551)	(15 874)
Gains-pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(290)	(507)
Gains-pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente	(1 189)	(1 167)
Pertes attendues (50 % du total sur le Tier 1)	(544)	(26)
Déduction des titrisations (50 % du total sur le Tier 1)	(32)	(357)
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers (part Tier 1) ⁽⁴⁾	(1 630)	(1 788)
Déductions des différences de mise en équivalence dans les entités d'assurance (100 % Tier 1)	(1 230)	-
Déductions des créances subordonnées assurances (50 % du total sur le Tier 1)	(2 128)	-
Autres retraitements prudentiels	(29)	(425)
Autres éléments de capital Tier 1		
Instruments de fonds propres hybrides	6 425	7 225
Actions de préférence	2 036	2 104
Total capital Tier 1	32 739	34 187
Ressources Tier 2		
Éléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	3 040	3 565
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	16 120	16 330
Ajustements réglementaires sur Tier 2		
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres ⁽³⁾	312	297
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	-	112
Déduction des titrisations (50 % du total sur le Tier 2)	(32)	(357)
Pertes attendues (50 % du total sur le Tier 2)	(544)	(26)
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers (part Tier 2) ⁽⁴⁾	(2 166)	(2 344)
Déductions des créances subordonnées assurances (50 % du total sur le Tier 2)	(2 128)	-
Total capital Tier 2	14 602	17 577
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance	-	(13 176)
TOTAL FONDS PROPRES GLOBAUX	47 341	38 588

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Réserves consolidées à hauteur de - 252 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le Résultat de l'exercice à hauteur de + 82 millions d'euros au 31 décembre 2012. La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe classés en Actifs financiers disponibles à la vente impacte les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de + 617 millions d'euros.

(2) Inclut l'avance d'actionnaires de SAS Rue la Boétie à Crédit Agricole S.A. pour 958 millions d'euros et T3CJ pour 470 millions d'euros (emprunt super-subordonné de Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ayant reçu un accord spécial de l'ACPR).

(3) Retraitement prudentiel en Upper Tier 2 de 45 % des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente.

(4) Inclut les titres de participation dans les assurances supérieurs à 20 %.

Les variations du tableau ci-dessus sont commentées dans le tableau des ratios prudentiels figurant dans le chapitre "Ratios prudentiels" au point II "Ratios prudentiels au 31 décembre 2013". Il faut noter également les points suivants :

- la distribution prévisionnelle du résultat comprend le dividende à payer au titre de l'exercice sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 21 mai 2014 et tient compte de l'engagement pris par SAS Rue La Boétie d'opter pour le paiement du dividende en actions ;

- les plus et moins-values latentes sont prises en compte pour leur intégralité dans les capitaux propres statutaires alors qu'elles sont majoritairement filtrées dans les fonds propres prudentiels ;

- dans la ligne "autres traitements prudentiels", les revenus provenant du risque de crédit propre sur certains produits structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank font l'objet de filtres prudentiels qui impactent le résultat.

II. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des emplois pondérés présentés dans le tableau des ratios

prudentiels. Les emplois pondérés sont obtenus en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élevaient à 299,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 293,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

1. Exigences de fonds propres et emplois pondérés au titre du Pilier 1

	31/12/2013		31/12/2012	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
<i>(en milliards d'euros)</i>				
Risque de crédit	265,8	21,2	257,1	20,6
Risque de crédit - approche standard	104,0	8,2	128,7	10,3
Administrations centrales et banques centrales	2,8	0,2	2,4	0,2
Établissements	10,1	0,8	10,7	0,9
Entreprises	52,7	4,2	62,4	5,0
Clientèle de détail	20,1	1,5	36,6	2,9
<i>Petites ou moyennes entités</i>	3,0	0,2	7,1	0,6
<i>Expositions renouvelables</i>	5,5	0,4	6,6	0,5
<i>Prêts immobiliers</i>	1,4	0,1	7,8	0,6
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	10,2	0,8	15,1	1,2
Actions	1,9	0,2	2,2	0,2
Titrisations	0,2	-	0,2	-
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	16,2	1,3	14,2	1,1
Risque de crédit - approche notations internes	161,8	13,0	128,4	10,3
Administrations centrales et banques centrales	1,2	0,1	2,0	0,2
Établissements	9,5	0,8	10,5	0,8
Entreprises	68,8	5,5	71,5	5,7
Clientèle de détail	32,5	2,6	26,9	2,2
<i>Petites ou moyennes entités</i>	6,8	0,5	5,0	0,4
<i>Expositions renouvelables</i>	3,0	0,2	3,1	0,2
<i>Prêts immobiliers</i>	7,0	0,6	5,7	0,5
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	15,7	1,3	13,1	1,1
Actions	45,1	3,6	10,5	0,8
Méthode de pondération simple	45,1	3,6	10,5	0,8
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)</i>	2,0	0,2	1,9	0,2
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)</i>	3,4	0,3	3,4	0,3
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370 %)</i>	39,7	3,1	5,2	0,3
Méthode de modèles internes	-	-	-	-
Titrisations	4,7	0,4	7,0	0,6
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	-	-

(en milliards d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Risques de marché	10,0	0,8	13,1	1,1
Risque de marché en approche standard	2,3	0,2	3,3	0,3
<i>Risques de taux</i>	0,9	0,1	1,6	0,2
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,1	-	0,1	-
<i>Risque de change</i>	1,2	0,1	1,5	0,1
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,1	-	0,1	-
Risque de marché évalué par modèle interne	7,7	0,6	9,8	0,8
<i>VaR</i>	1,4	0,1	1,4	0,1
<i>VaR stressée</i>	2,7	0,2	2,3	0,2
<i>IRC</i>	3,6	0,3	6,1	0,5
<i>CRM</i>	-	-	-	-
dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque opérationnel	23,8	2,0	22,9	1,8
Approche standard du risque opérationnel	6,9	0,6	8,5	0,7
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	16,9	1,4	14,4	1,1
TOTAL GÉNÉRAL	299,6	24,0	293,1	23,5
dont approche standard	113,2	9,0	140,5	11,3
dont approche IRB	186,4	15,0	152,6	12,2

2. Emplois pondérés par pôle métier

31/12/2013 (en millions d'euros)	Risque de crédit						Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRBA	Risques de crédit	Risque opérationnel	Risques de marché	
Banque de proximité en France	5 630	5 453	27 473	38 556	2 103	2	40 661
Banque de proximité à l'international	27 558	-	4 212	31 770	2 884	93	34 747
Services financiers spécialisés	36 686	63	14 718	51 467	2 255	22	53 744
Gestion de l'épargne et Assurances	11 444	30 852	699	42 995	3 600	87	46 682
Banque de financement et d'investissement	13 188	3 028	67 787	84 003	12 238	8 392	104 633
Activités hors métiers	9 447	5 620	1 904	16 971	715	1 416	19 102
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	103 953	45 016	116 793	265 762	23 795	10 012	299 569

31/12/2012 (en millions d'euros)	Risque de crédit						Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRBA	Risques de crédit	Risque opérationnel	Risques de marché	
Banque de proximité en France	7 119	2 989	28 427	38 535	1 964	2	40 501
Banque de proximité à l'international	52 104	-	-	52 104	3 850	305	56 259
Services financiers spécialisés	38 162	59	12 422	50 643	2 495	52	53 190
Gestion de l'épargne et Assurances	12 227	-	505	12 732	3 821	102	16 655
Banque de financement et d'investissement	9 362	2 355	74 073	85 790	10 004	11 295	107 089
Activités hors métiers	9 796	5 082	2 452	17 330	730	1 378	19 438
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	128 770	10 485	117 879	257 134	22 864	13 134	293 132

3. Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'année 2013 :

(en milliards d'euros)	Montant
Encours pondérés au 31 décembre 2012	293,1
Cession Emporiki	(15,5)
Traitement de l'assurance en emplois pondérés	31,0
Effet change (USD)	(1,4)
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	(4,8)
Variations organiques ⁽¹⁾	(2,8)
Encours pondérés au 31 décembre 2013	299,6

(1) Variation des expositions et migration de crédit.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures

prises en œuvre se réfèrent à l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Le capital interne des expositions au risque de crédit de la banque de proximité se fonde, pour le périmètre France, sur des mesures réalisées en fonction de scénarios macro-économiques dont la sévérité a été calibrée en cohérence avec l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette démarche sera étendue aux entités situées hors de France.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. applique dans son calcul du capital interne des chocs de taux et d'inflation dont la sévérité est définie de façon cohérente avec l'objectif de *rating* cible du Groupe. Dans le cadre des chocs de taux appliqués, les impacts sur l'ensemble des risques directionnels, optionnels et comportementaux sont mesurés pour chacune des devises significatives. Le capital interne calculé intègre en outre l'effet compensateur apporté par le plus petit entre (i) la marge nette d'intérêt annuelle et (ii) le résultat brut d'exploitation annuel, dans la limite de 20 % des fonds propres.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1, Solvency 2*).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques. Ces dernières ont été actualisées en 2013 pour prendre en compte la crise des dettes souveraines dans la zone euro.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole S.A. soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à l'organe central.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;

- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP.

► RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACPR.

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administration centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts à l'habitat, les crédits *revolving*, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Conformément au dispositif Bâle 2, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 47 de l'arrêté du 20 février 2007 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 54-1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 58-1 de l'arrêté du 20 février 2007, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions".

Le calcul des emplois pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué dans le chapitre dédié ci-après.

Les emplois pondérés des expositions "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" sont calculés par application d'une pondération forfaitaire de 100 % à la valeur comptable des expositions concernées.

Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole S.A. La définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment de défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base moyenne des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes filiales du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les emplois pondérés calculés à l'aide de ces paramètres pour une même catégorie d'expositions.

S'agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- maturité du marché : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d'une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;
- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les emplois pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l'habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d'autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les emplois pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n'étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n'évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l'habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu'ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu'occupe la propriété individuelle dans la culture d'un pays, l'importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des emplois pondérés plus faibles qu'ailleurs, en raison de ratios d'endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d'une filiale à l'autre ou d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des emplois pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l'habitat peuvent varier d'un pays à l'autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les emplois pondérés seront élevés ;
- modèle d'entreprise : Crédit Agricole S.A. suit un modèle d'entreprise qui consiste à porter jusqu'à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d'autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent Crédit Agricole S.A. conserve à son bilan l'intégralité des prêts à l'habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des emplois pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d'emplois pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACPR en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci formalise précisément les procédures et modes opératoires retenus. Les travaux de *backtesting* peuvent être réalisés suivant des périodicités, des profondeurs et des périodes différentes, chacun d'eux suivant des objectifs différents :

- *backtesting* trimestriel : ce type de *backtesting*, réalisé systématiquement sur le périmètre de la Grande clientèle, a deux objectifs : il s'agit d'une part de s'assurer au plus tôt de l'absence de dérive dans l'application des méthodologies et d'autre part de maintenir, grâce à ces résultats, l'animation des entités utilisatrices ;

- *backtesting* annuel : cette analyse réalisée conformément aux exigences de l'article 145 et suivant de l'arrêté du 20 février 2007 vise à s'assurer que les modèles déployés sur des périmètres autorisés ou en cours de validation donnent les résultats attendus.

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le résultat du *backtesting* s'exprime *in fine* sous la forme d'un document de synthèse présentant une analyse critique des propriétés de discrimination de la méthode de notation et de l'estimation des taux de défaut associée à chaque note calculée par le modèle.

Cette analyse critique de la pertinence de la méthode et de sa mise en œuvre est réalisée en référence au périmètre d'application effectif de la méthodologie dans le groupe Crédit Agricole. Elle doit analyser une profondeur suffisante pour pouvoir détecter et qualifier les éventuels dysfonctionnements.

Trois types d'analyse sont réalisés de manière systématique :

- contrôle de la stabilité de la population ;

- suivi des performances du système de notation : analyse du caractère discriminant de la grille de notation, au travers par exemple de la courbe ROC, de l'indice de Gini, ou de la courbe et de l'indice de Kolmogorov-Smirnov ;
- suivi des déviations des taux de défaut : en particulier l'examen des taux de défaillance par lot et par génération de production sur la Clientèle de détail est un élément clé de l'évaluation de la qualité du système de notation. Les écarts entre les taux de défaut estimés et constatés sont appréciés par lot au regard d'un intervalle de confiance.

Ainsi, le *backtesting* des taux de défaut effectué sur le portefeuille de la Grande clientèle de Crédit Agricole CIB sur l'année 2013 permet de s'assurer de la pertinence des modèles de PD : la PD estimée à l'horizon d'un an est en effet confirmée par les taux de défaut effectivement observés sur la période étudiée, voire leur est supérieure.

(en millions d'euros)	EAD	RWA	PD estimée	Taux de défaut observé en 2013
Entreprises	156 247	52 637	1,08 %	0,73 %
Banques	61 321	7 045	0,26 %	0,29 %

L'unité responsable de la méthode restitue annuellement auprès du Groupe, *via* le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la

validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

1. Répartitions des expositions

1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au risque global par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2013

(en milliards d'euros)	31/12/2013									
	Standard			IRB			Total			
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	41,4	38,7	2,7	149,6	149,3	1,2	191,0	188,0	3,9	0,3
Établissements	342,6	295,8	10,1	119,0	104,2	9,5	461,6	400,0	19,6	1,6
Entreprises	84,9	76,9	52,8	224,7	188,7	68,8	309,6	265,6	121,5	9,7
Clientèle de détail	37,1	28,3	20,1	136,7	132,6	32,6	173,8	160,9	52,7	4,2
Actions	2,2	1,3	1,9	27,9	12,9	45,0	30,1	14,2	46,9	3,8
Titrisations	0,4	0,4	0,2	41,8	41,3	4,7	42,2	41,7	4,9	0,4
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	22,9	22,1	16,2	-	-	-	22,9	22,1	16,2	1,3
TOTAL	531,5	463,5	104,0	699,7	629,0	161,8	1 231,2	1 092,5	265,8	21,3

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2012

(en milliards d'euros)	31/12/2012									
	Standard			IRB			Total			
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	43,0	40,1	2,4	148,2	147,8	2,0	191,2	187,9	4,4	0,3
Établissements	344,2	287,8	10,7	124,1	112,6	10,5	468,3	400,4	21,2	1,7
Entreprises	97,3	81,7	62,4	237,4	199,9	71,5	334,7	281,6	133,9	10,7
Clientèle de détail	72,8	55,9	36,6	118,0	113,7	26,9	190,8	169,6	63,5	5,1
Actions	3,4	1,7	2,2	18,9	3,6	10,5	22,3	5,3	12,7	1,0
Titrisations	0,5	0,5	0,2	56,3	55,6	7,0	56,8	56,1	7,2	0,6
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	45,1	44,2	14,2	-	-	-	45,1	44,2	14,2	1,1
TOTAL	606,3	511,9	128,7	702,9	633,2	128,4	1 309,2	1 145,1	257,1	20,5

La catégorie Établissements, qui intègre 304,4 milliards d'euros d'expositions liées aux opérations internes au groupe Crédit Agricole à fin décembre 2013 (300,4 milliards d'euros à fin décembre 2012) reste, comme en 2012, la principale catégorie d'exposition du Groupe. Hors ces opérations internes, le portefeuille crédits atteint 927 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2013 en baisse de de 8,1 % sur un an.

Sur l'exposition brute, les encours globaux du Groupe enregistrent une baisse sensible en lien notamment avec la cession d'Emporiki finalisée en 2013. Les encours sur les portefeuilles Clientèle de détail et Entreprises sont en réduction significative (évolution respectivement de - 8,9 % et - 7,5 %). Le portefeuille Titrisation poursuit la politique de réduction entamée en 2012 (- 25,6 %).

Mesuré en exposition au défaut, le risque global enregistre une baisse de 4,6 % sur l'année.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Crédit Agricole S.A. et ses filiales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2013

(en milliards d'euros)	31/12/2013									
	Standard			IRB			Total			
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	3,3	3,3	0,2	3,7	3,7	0,2	7,0	7,0	0,4	0,0
Établissements	12,2	12,2	1,5	39,4	27,0	3,0	51,6	39,2	4,5	0,4
Entreprises	1,5	1,5	1,6	18,3	18,3	6,2	19,8	19,8	7,8	0,6
Clientèle de détail							-	-	-	-
Actions							-	-	-	-
Titrisations							-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit							-	-	-	-
TOTAL	17,0	17,0	3,3	61,4	49,0	9,4	78,4	66,0	12,7	1,0

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2012

(en milliards d'euros)	31/12/2012									
	Standard			IRB			Total			
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	11,8	11,8	0,2	3,2	3,2	0,2	15,0	15,0	0,4	0,0
Établissements	24,0	24,0	2,4	41,0	33,1	4,2	65,0	57,1	6,6	0,5
Entreprises	10,3	10,3	2,5	25,1	24,3	9,3	35,4	34,6	11,8	0,9
Clientèle de détail							-	-	-	-
Actions							-	-	-	-
Titrisations							-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit							-	-	-	-
TOTAL	46,1	46,1	5,1	69,3	60,6	13,7	115,4	106,7	18,8	1,4

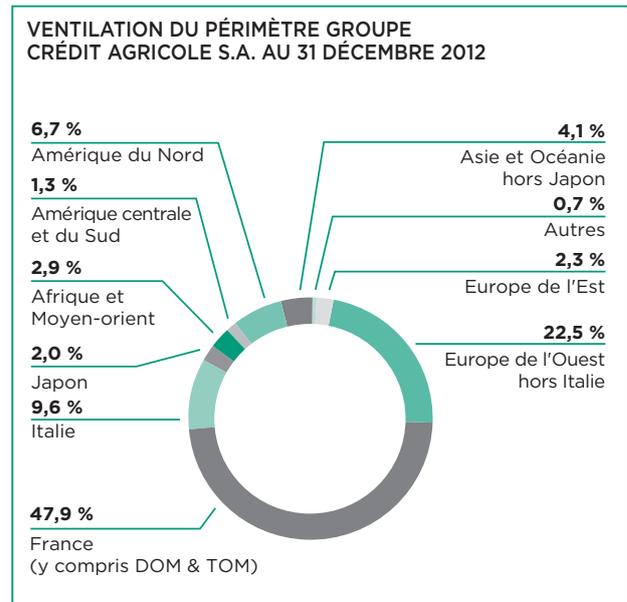
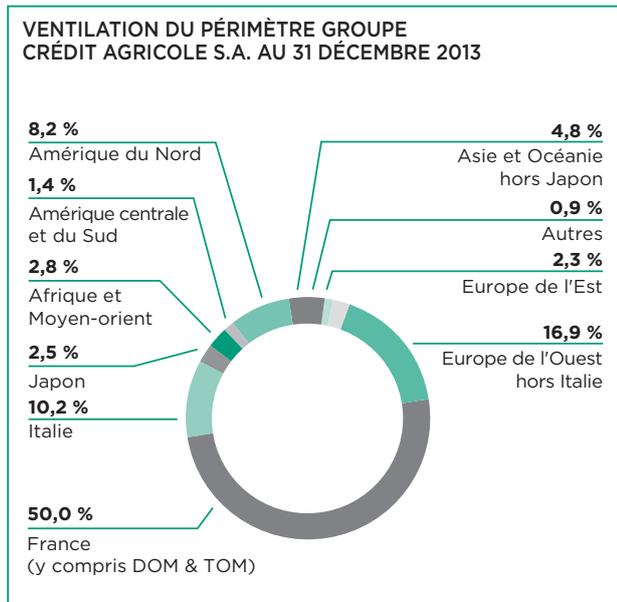
Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 66 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (sous forme d'instruments dérivés : 46,6 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 19,4 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A., hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2013, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 861,9 milliards d'euros (hors opérations internes au groupe Crédit Agricole), contre 906,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Le montant ventilé par zone géographique est de 822,6 milliards d'euros (contre 880,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012).



Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM & TOM)	52,2	58,0	49,9	48,7	41,8	36,0	61,7	57,2	84,6	79,9
Europe de l'Ouest hors Italie	13,5	14,3	28,0	32,9	19,9	27,6	5,9	13,0	2,4	8,0
Amérique du Nord	15,8	11,5	5,9	5,5	9,2	8,5	-	-	2,7	2,0
Italie	4,1	4,2	2,9	1,7	8,4	8,2	26,4	24,6	6,2	4,1
Japon	5,7	4,1	2,4	2,7	2,0	1,5	-	-	1,5	0,5
Autres	3,7	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie hors Japon	2,5	1,7	6,2	4,7	8,1	7,2	0,5	0,5	-	5,1
Afrique et Moyen-Orient	1,1	1,3	2,4	2,5	4,6	4,9	2,0	1,4	2,0	0,2
Amérique centrale et du Sud	0,7	1,0	1,5	0,4	2,4	2,6	0,3	0,3	-	-
Europe de l'Est	0,7	0,6	0,8	0,9	3,6	3,5	3,2	3,0	0,6	0,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La concentration du portefeuille crédit sur la France s'est renforcée en 2013 (50,0 %). La part de l'Italie a également augmenté, passant de 9,6 % à 10,2 % du portefeuille total au 31 décembre 2013.

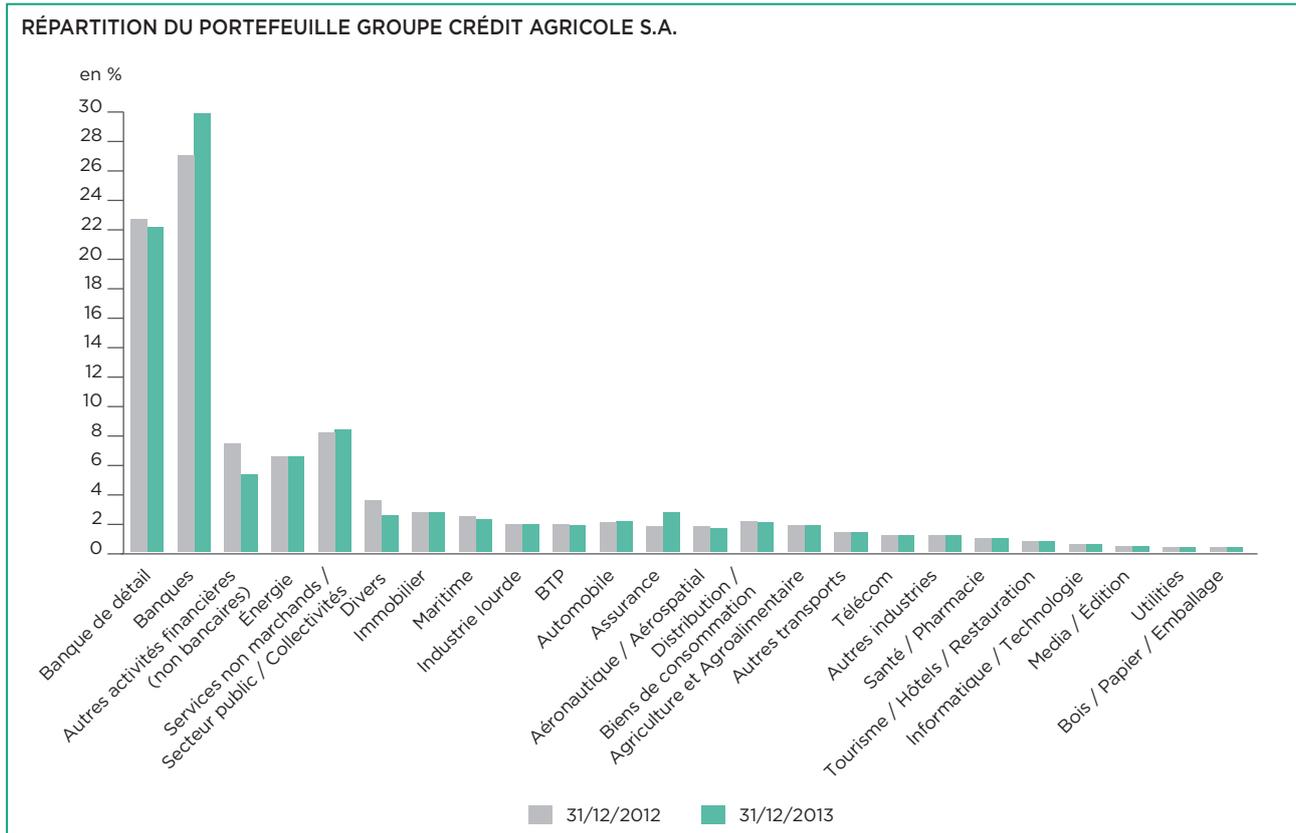
L'exposition totale sur la France est constituée à hauteur de 25,9 % par des encours sur la Clientèle de détail (+ 0,2 point de

pourcentage sur un an) et à 31,6 % par le portefeuille Entreprises (+ 2,9 points de pourcentage sur un an). L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole à l'étranger, est composée à hauteur de 54,4 % de crédits sur la Clientèle de détail et de 31,1 % d'encours portant sur la catégorie Entreprises.

1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A. pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits *revolving*, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

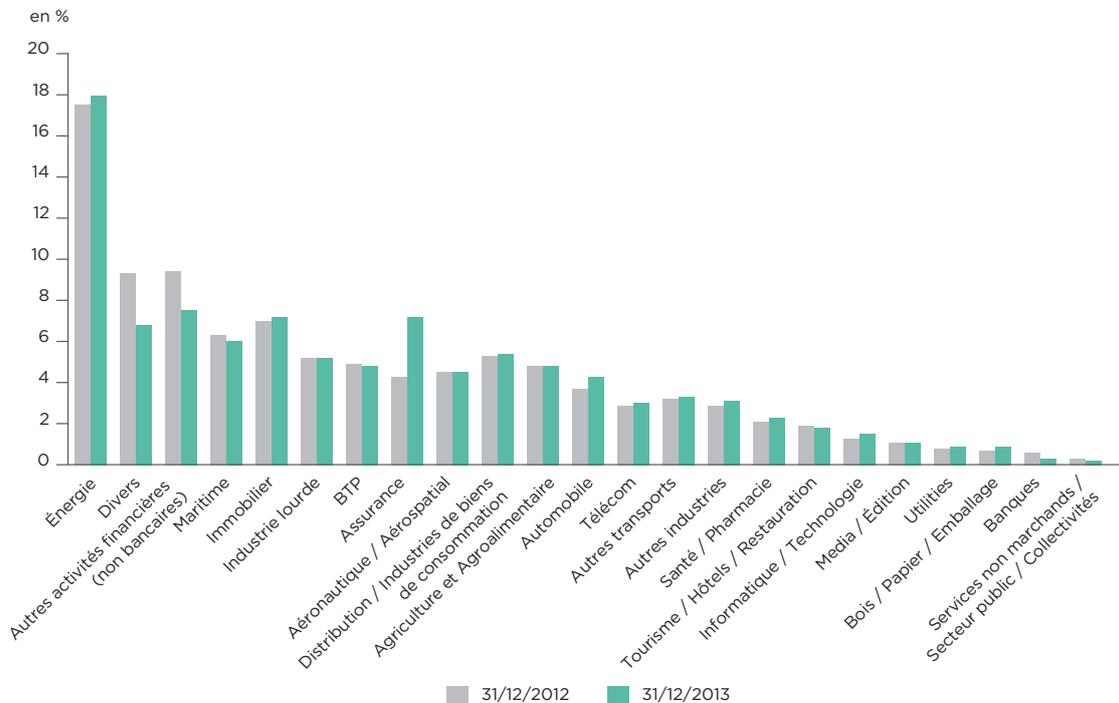
Au 31 décembre 2013, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 831,7 milliards d'euros (hors opérations internes avec le groupe Crédit Agricole), contre 884,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Le montant ventilé par secteur d'activité est de 785,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (contre 836,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012).



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2013 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Hors Clientèle de détail, Secteurs financier et public, le portefeuille Entreprises offre également un niveau de diversification satisfaisant.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES

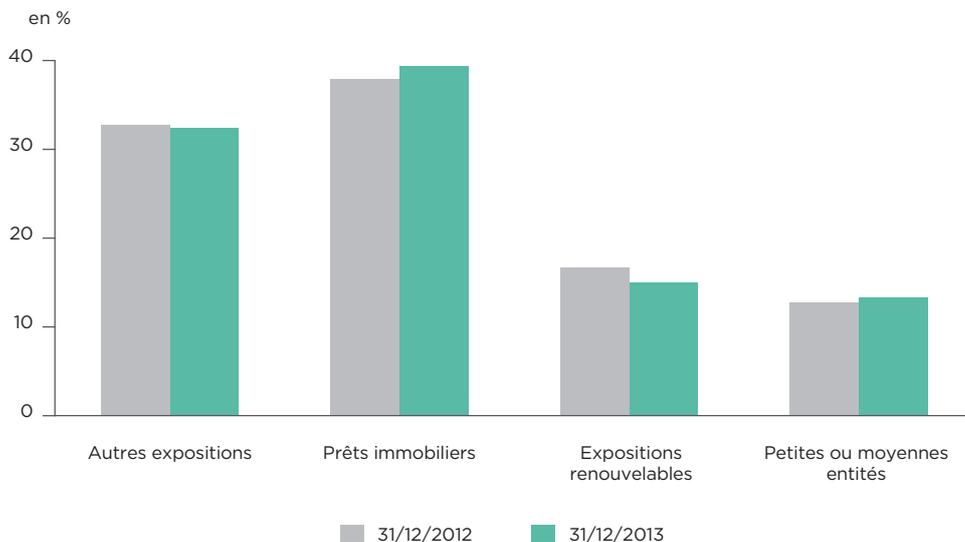


Dans des encours ventilés globalement en réduction, les secteurs dont la part relative a le plus fortement baissé en 2013 sont notamment ceux des activités financières non bancaires.

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole S.A. par sous-portefeuille bâlois (encours de 173,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 190,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 8,9 %).

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL



La ventilation du portefeuille Clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois est marquée par une hausse de la part des crédits immobiliers et des crédits aux PME au détriment des crédits à la consommation (classe "autres expositions") et des expositions renouvelables qui ont été marquées par une réduction notable des encours en 2013 (- 18,3 %).

1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales ainsi qu'Établissements, le groupe Crédit

Agricole S.A. a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'ACPR.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	31,3	28,6	32,7	30,0
2	0,7	0,7	0,4	0,4
3	7,5	7,5	7,2	7,2
4	0,5	0,5	0,6	0,6
5	0,2	0,2	1,5	1,5
6	1,2	1,2	0,6	0,5
MONTANT TOTAL	41,4	38,7	43,0	40,2

Poursuivant la tendance observée en 2012, l'exposition sur les Administrations centrales et banques centrales en approche standard a enregistré une légère baisse en 2013 (- 3,7 %). Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le portefeuille (75,6 %) tandis que la part des notes 5 et 6 reste toutefois très minoritaire avec moins de 4 % des expositions.

ÉTABLISSEMENTS

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	338,0	291,3	340,8	284,7
2	0,2	0,2	0,0	0,0
3	3,4	3,4	1,7	1,7
4	0,2	0,2	0,3	0,3
5	0,1	0,1	0,9	0,8
6	0,7	0,6	0,5	0,3
MONTANT TOTAL	342,6	295,8	344,2	287,8

L'exposition sur les établissements en approche standard, demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité : la part des établissements des échelons 2 et supérieurs est de 1,3 %.

2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	-	142 167,0	143 342,4	140 008,7	3 333,7	47,8	19,8 %	-	-
	B	0,06 %	3 455,2	3 456,0	3 435,6	20,4	297,7	16,9 %	8,6 %	0,4
	C+	0,16 %	665,7	791,2	548,0	243,2	89,2	13,7 %	11,3 %	0,2
	C	0,30 %	1 738,3	718,9	558,6	160,3	84,7	11,0 %	11,8 %	0,2
	C-	0,60 %	502,8	434,1	367,4	66,7	63,1	10,0 %	14,5 %	0,3
	D+	0,75 %	494,0	280,8	164,2	116,6	188,4	39,0 %	67,1 %	0,7
	D	1,25 %	13,3	7,5	0,3	7,2	8,9	45,0 %	119,3 %	-
	D-	1,90 %	194,4	163,4	79,7	83,7	194,2	45,3 %	118,8 %	1,4
	E+	5,00 %	92,2	15,7	15,7	-	37,0	56,7 %	235,1 %	0,4
	E	12,00 %	134,1	13,2	6,9	6,3	42,2	65,4 %	319,3 %	1,0
	E-	20,00 %	91,9	19,0	18,4	0,6	111,0	94,6 %	585,6 %	3,6
	F, Z	100,00 %	17,6	17,6	16,2	1,4	0,9	45,0 %	5,0 %	14,9
Sous-total		0,03 %	149 566,5	149 259,8	145 219,7	4 040,1	1 165,1	19,7 %	0,8 %	23,1
Établissements	A+ à B+	-	82 698,9	70 577,4	58 334,9	12 242,5	1 639,4	8,1 %	2,3 %	1,3
	B	0,06 %	16 510,8	16 117,8	7 133,3	8 984,5	1 737,9	25,1 %	10,8 %	2,2
	C+	0,16 %	8 596,8	8 070,8	4 948,7	3 122,1	2 034,6	33,5 %	25,2 %	4,4
	C	0,30 %	6 004,4	5 377,2	3 371,4	2 005,8	2 048,9	33,9 %	38,1 %	5,5
	C-	0,60 %	2 120,4	1 755,6	765,9	989,7	796,2	35,7 %	45,4 %	3,1
	D+	0,75 %	1 149,5	755,9	271,4	484,5	517,0	41,6 %	68,4 %	2,4
	D	1,25 %	618,0	528,6	254,4	274,2	332,4	30,7 %	62,9 %	2,0
	D-	1,90 %	408,0	332,3	105,0	227,3	239,3	29,2 %	72,0 %	1,8
	E+	5,00 %	66,5	17,0	0,1	16,9	28,3	52,0 %	166,2 %	0,4
	E	12,00 %	8,8	20,8	15,0	5,8	19,6	87,9 %	94,2 %	7,5
	E-	20,00 %	266,3	237,4	3,3	234,1	104,9	25,0 %	44,2 %	3,7
	F, Z	100,00 %	583,4	422,4	421,1	1,3	13,1	45,0 %	3,1 %	404,4
Sous-total		0,54 %	119 031,8	104 213,2	75 624,5	28 588,7	9 511,6	15,2 %	9,1 %	438,7
Entreprises	A+ à B+	-	36 606,8	42 193,1	19 224,4	22 968,7	2 392,5	27,8 %	5,7 %	1,5
	B	0,06 %	49 003,1	36 687,8	14 241,8	22 446,0	6 870,2	39,5 %	18,7 %	7,2
	C+	0,16 %	32 597,6	28 317,5	16 543,1	11 774,4	8 733,3	34,6 %	30,8 %	15,4
	C	0,30 %	37 539,7	29 602,4	18 244,7	11 357,7	12 222,9	32,6 %	41,3 %	28,6
	C-	0,60 %	21 961,9	15 659,2	9 527,7	6 131,5	9 220,4	33,3 %	58,9 %	30,8
	D+	0,75 %	15 679,5	11 365,9	7 166,2	4 199,7	7 567,9	34,8 %	66,6 %	27,5
	D	1,25 %	10 962,4	8 563,3	5 347,0	3 216,3	7 039,2	35,9 %	82,2 %	38,6
	D-	1,90 %	8 340,4	6 327,5	4 432,7	1 894,8	6 053,6	35,6 %	95,7 %	42,6
	E+	5,00 %	3 452,7	2 758,8	2 372,6	386,2	2 969,4	31,0 %	107,6 %	42,8
	E	12,00 %	2 039,5	1 618,7	1 292,8	325,9	2 018,3	26,0 %	124,7 %	49,8
	E-	20,00 %	2 365,1	1 849,9	1 046,9	803,0	3 403,0	36,3 %	184,0 %	116,1
	F, Z	100,00 %	4 197,2	3 801,7	3 384,3	417,4	325,4	45,0 %	8,6 %	2 042,5
Sous-total		2,32 %	224 745,9	188 745,8	102 824,2	85 921,6	68 816,1	33,8 %	36,5 %	2 443,4
TOTAL		1,28 %	493 344,2	442 218,8	323 668,4	118 550,4	79 492,8	24,7 %	18,0 %	2 905,2

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	-	139 433,9	140 554,2	137 408,4	3 145,8	50,6	20,2 %	-	-
	B	0,06 %	4 375,7	4 536,6	4 383,0	153,6	492,1	21,2 %	10,8 %	0,6
	C+	0,16 %	1 187,5	1 113,7	703,6	410,1	269,6	32,3 %	24,2 %	0,6
	C	0,30 %	1 627,9	516,4	203,9	312,5	132,9	23,9 %	25,7 %	0,4
	C-	0,60 %	475,8	407,1	375,3	31,8	123,0	20,8 %	30,2 %	0,5
	D+	0,75 %	500,8	387,9	338,9	49,0	322,5	42,8 %	83,2 %	1,2
	D	1,25 %	60,3	18,6	2,0	16,6	20,2	45,0 %	108,6 %	0,1
	D-	1,90 %	211,1	151,3	48,1	103,2	197,2	45,0 %	130,4 %	1,3
	E+	5,00 %	187,5	29,5	19,7	9,8	69,8	59,2 %	236,5 %	0,9
	E	12,00 %	17,6	0,5	0,5	-	1,5	60,0 %	309,5 %	-
	E-	20,00 %	127,1	65,7	42,3	23,4	316,4	77,6 %	481,7 %	10,2
	F, Z	100,00 %	17,0	17,0	17,0	-	0,5	45,0 %	3,0 %	16,2
Sous-total		0,03 %	148 222,2	147 798,5	143 542,7	4 255,8	1 996,3	20,5 %	1,4 %	32,0
Établissements	A+ à B+	-	84 066,6	76 332,6	58 718,5	17 614,1	1 792,5	35,5 %	2,3 %	1,2
	B	0,06 %	20 296,0	19 611,2	8 939,3	10 671,9	2 153,1	25,8 %	11,0 %	2,7
	C+	0,16 %	7 806,2	6 793,2	2 822,4	3 970,8	1 597,7	30,6 %	23,5 %	3,3
	C	0,30 %	5 195,1	4 682,0	2 611,2	2 070,8	1 695,0	33,8 %	36,2 %	9,3
	C-	0,60 %	2 831,2	2 294,7	1 039,0	1 255,7	960,7	26,2 %	41,9 %	3,8
	D+	0,75 %	1 135,3	717,9	240,6	477,3	444,9	36,9 %	62,0 %	1,9
	D	1,25 %	834,3	700,0	241,6	458,4	462,7	28,6 %	66,1 %	2,5
	D-	1,90 %	691,1	538,0	165,0	373,0	235,2	17,0 %	43,7 %	1,7
	E+	5,00 %	122,7	43,4	0,8	42,6	54,1	40,8 %	124,7 %	0,9
	E	12,00 %	2,2	7,8	6,8	1,0	2,3	82,8 %	29,0 %	1,1
	E-	20,00 %	579,9	369,0	89,0	280,0	1 074,2	49,6 %	291,1 %	36,6
	F, Z	100,00 %	610,2	545,2	542,6	2,6	17,7	45,0 %	3,2 %	549,1
Sous-total		0,64 %	124 170,8	112 635,0	75 416,8	37 218,2	10 490,1	33,2 %	9,3 %	614,1
Entreprises	A+ à B+	-	40 384,5	46 816,6	21 790,6	25 026,0	2 667,1	26,8 %	5,7 %	2,9
	B	0,06 %	48 227,4	38 098,9	12 943,1	25 155,8	6 343,5	37,9 %	16,7 %	7,0
	C+	0,16 %	38 755,1	31 422,6	17 697,4	13 725,2	9 675,5	35,0 %	30,8 %	16,8
	C	0,30 %	39 100,7	29 371,6	18 321,4	11 050,2	12 018,5	34,3 %	40,9 %	27,6
	C-	0,60 %	26 737,9	19 827,0	12 354,2	7 472,8	11 874,1	32,0 %	59,9 %	37,5
	D+	0,75 %	12 860,6	9 954,5	6 518,0	3 436,5	6 962,9	36,6 %	69,9 %	26,2
	D	1,25 %	11 973,4	9 116,5	6 187,7	2 928,8	7 416,2	34,5 %	81,3 %	38,3
	D-	1,90 %	7 897,0	5 987,7	4 261,1	1 726,6	5 734,8	35,6 %	95,8 %	39,9
	E+	5,00 %	3 739,2	2 582,1	2 158,4	423,7	2 822,6	31,3 %	109,3 %	39,9
	E	12,00 %	1 251,1	1 141,1	973,7	167,4	1 344,6	26,7 %	117,8 %	36,9
	E-	20,00 %	2 641,6	2 263,0	1 208,9	1 054,1	4 409,3	34,4 %	194,8 %	154,2
	F, Z	100,00 %	3 792,7	3 328,4	3 093,0	235,4	181,8	46,0 %	5,5 %	2 061,2
Sous-total		2,32 %	237 361,2	199 910,0	107 507,5	92 402,5	71 450,9	33,4 %	35,7 %	2 488,4
TOTAL		1,17 %	509 754,2	460 343,5	326 467,0	133 876,5	83 937,4	29,2 %	18,2 %	3 134,5

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, elles sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises) par niveau de note interne présente toujours une bonne qualité globale : près de 90 % des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de A+ à C-).

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION
ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	17,1	17,1	16,1	1,0	100,0 %	0,4	12,4 %	2,4 %	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,10 %	27 985,5	27 985,5	27 108,4	877,1	100,0 %	811,8	11,7 %	2,9 %	3,2
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,21 %	4 331,9	4 331,9	4 325,7	6,2	100,0 %	352,1	18,5 %	8,1 %	1,7
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,45 %	15 427,5	15 427,5	14 940,8	486,7	100,0 %	1 342,7	11,3 %	8,7 %	8,0
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,82 %	28,2	28,2	28,2	-	-	6,4	19,4 %	22,6 %	-
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,04 %	5 051,0	5 051,0	4 788,3	262,7	100,0 %	744,3	10,8 %	14,7 %	5,7
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,93 %	6 064,2	6 064,2	5 840,4	223,8	100,0 %	1 392,6	11,5 %	23,0 %	13,3
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,21 %	3 162,3	3 162,3	2 831,1	331,2	100,0 %	1 173,4	11,8 %	37,1 %	15,5
10	5,12 % < PD < 15 %	9,19 %	1 168,6	1 168,6	1 142,3	26,3	100,0 %	767,6	14,3 %	65,7 %	15,2
11	15 % < PD < 22 %	18,71 %	117,7	117,7	117,7	-	100,0 %	118,2	23,7 %	100,5 %	3,6
12	22 % < PD < 34 %	22,80 %	148,9	148,9	147,2	1,7	100,0 %	108,1	11,9 %	72,6 %	4,1
13	34 % < PD < 65 %	43,73 %	195,6	195,6	193,6	2,0	102,9 %	174,3	15,4 %	89,1 %	12,7
14	65 % < PD < 99 %	65,45 %	1,7	1,7	1,7	-	-	1,3	19,3 %	78,0 %	0,2
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	997,4	997,4	995,5	1,9	100,0 %	-	34,8 %	-	346,9
Sous-total	2,56 %		64 697,6	64 697,6	62 477,0	2 220,6	100,0 %	6 993,2	12,4 %	10,8 %	430,1
Expositions renouvelables											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,04 %	3,0	2,3	0,1	2,2	77,4 %	-	41,1 %	1,0 %	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	1 569,1	489,0	-	489,0	31,2 %	13,0	55,1 %	2,7 %	0,2
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,10 %	1 446,8	883,6	149,2	734,4	56,6 %	43,2	76,7 %	4,9 %	0,7
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22 %	1 393,7	373,2	80,1	293,1	22,3 %	24,4	53,3 %	6,5 %	0,4
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,47 %	1 559,5	942,7	301,0	641,7	51,0 %	136,9	65,0 %	14,5 %	2,9
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,76 %	307,3	123,6	84,3	39,3	17,6 %	22,4	55,1 %	18,2 %	0,5
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,03 %	430,5	365,5	152,5	213,0	76,6 %	98,0	64,5 %	26,8 %	2,4
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75 %	1 611,3	1 236,5	778,4	458,1	55,0 %	448,2	58,2 %	36,2 %	12,9
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,79 %	1 789,0	1 695,4	1 338,1	357,3	79,2 %	1 066,8	58,6 %	62,9 %	38,1
10	5,12 % < PD < 15 %	9,08 %	673,6	665,6	586,4	79,2	90,8 %	693,1	55,6 %	104,1 %	34,5
11	15 % < PD < 22 %	20,03 %	135,2	133,0	125,2	7,8	78,2 %	229,7	62,0 %	172,6 %	16,6
12	22 % < PD < 34 %	25,09 %	20,5	20,7	16,8	3,9	103,6 %	36,9	60,2 %	178,2 %	3,1
13	34 % < PD < 65 %	42,26 %	114,1	111,4	110,0	1,4	35,1 %	200,2	56,7 %	179,8 %	26,2
14	65 % < PD < 99 %	78,45 %	31,9	31,7	31,6	0,1	30,6 %	34,9	59,2 %	110,2 %	14,6
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	547,8	545,3	545,2	0,1	2,8 %	-	81,6 %	-	445,1
Sous-total	10,59 %		11 633,3	7 619,5	4 298,9	3 320,6	45,3 %	3 047,7	62,6 %	40,0 %	598,2

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres expositions sur la clientèle de détail											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,04 %	678,5	678,3	677,5	0,8	76,5 %	3,8	5,8 %	0,6 %	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	2 404,4	2 404,4	2 403,2	1,2	94,4 %	21,9	4,7 %	0,9 %	0,1
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,10 %	6 426,7	6 415,6	6 184,5	231,1	95,4 %	291,2	17,7 %	4,5 %	1,1
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22 %	2 369,0	2 363,0	2 313,8	49,2	89,1 %	279,8	26,0 %	11,8 %	1,4
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,51 %	4 539,4	4 536,7	4 398,0	138,7	98,1 %	1 146,7	32,9 %	25,3 %	7,7
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,84 %	1 173,2	1 173,1	1 155,4	17,7	99,1 %	435,7	37,4 %	37,1 %	3,7
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10 %	2 806,9	2 811,5	2 737,9	73,6	106,7 %	1 253,0	39,7 %	44,6 %	12,3
8	1,28 % < PD < 2,56 %	2,16 %	7 147,5	7 160,5	7 023,4	137,1	110,5 %	4 453,8	44,8 %	62,2 %	71,1
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,32 %	5 543,8	5 545,2	5 483,8	61,4	102,2 %	3 942,7	46,1 %	71,1 %	112,0
10	5,12 % < PD < 15 %	8,95 %	3 203,7	3 203,4	3 185,8	17,6	98,0 %	2 487,8	44,9 %	77,7 %	127,3
11	15 % < PD < 22 %	18,74 %	487,8	486,7	481,0	5,7	83,4 %	306,1	27,2 %	62,9 %	25,4
12	22 % < PD < 34 %	29,71 %	489,8	489,8	489,2	0,6	101,7 %	309,1	23,7 %	63,1 %	33,6
13	34 % < PD < 65 %	42,19 %	563,9	563,9	563,5	0,4	110,7 %	633,2	40,6 %	112,3 %	95,6
14	65 % < PD < 99 %	74,73 %	154,6	154,6	154,6	-	-	136,8	48,5 %	88,5 %	56,2
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	3 623,0	3 622,6	3 617,4	5,2	92,4 %	47,5	67,3 %	1,3 %	2 506,8
Sous-total	11,95 %		41 612,2	41 609,3	40 869,0	740,3	99,6 %	15 749,1	36,4 %	37,8 %	3 054,3
Petites ou moyennes entreprises											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	0,2	0,2	-	0,2	100,0 %	-	89,5 %	9,4 %	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,13 %	725,2	701,3	643,6	57,7	70,7 %	86,6	39,1 %	12,4 %	0,3
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22 %	2 031,5	2 027,3	1 924,5	102,8	96,0 %	429,3	29,2 %	21,2 %	1,3
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,52 %	4 565,4	4 528,4	4 379,3	149,1	80,1 %	1 375,4	31,9 %	30,4 %	7,3
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,92 %	1 397,0	1 391,6	1 358,8	32,8	85,9 %	441,8	25,5 %	31,7 %	3,2
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,15 %	560,4	550,4	506,4	44,0	81,6 %	268,9	42,7 %	48,9 %	2,7
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,71 %	2 292,3	2 283,0	2 211,2	71,8	88,5 %	1 003,3	28,5 %	43,9 %	11,7
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,53 %	2 411,9	2 408,8	2 277,7	131,1	97,7 %	1 076,7	24,5 %	44,7 %	20,9
10	5,12 % < PD < 15 %	7,75 %	2 012,7	2 003,0	1 926,0	77,0	88,8 %	1 196,7	29,7 %	59,7 %	45,5
11	15 % < PD < 22 %	18,79 %	806,0	803,1	765,0	38,1	92,9 %	675,9	32,1 %	84,2 %	48,3
12	22 % < PD < 34 %	28,96 %	34,1	34,0	32,0	2,0	96,5 %	40,4	40,9 %	118,8 %	4,0
13	34 % < PD < 65 %	38,24 %	226,9	224,2	219,2	5,0	65,3 %	244,1	38,5 %	108,9 %	32,6
14	65 % < PD < 99 %	79,77 %	1,9	1,9	1,9	-	-	1,6	55,8 %	84,2 %	0,9
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	1 691,8	1 687,5	1 662,4	25,1	85,6 %	-	73,2 %	-	1 234,5
Sous-total	12,14 %		18 757,3	18 644,7	17 908,0	736,7	86,7 %	6 840,7	34,0 %	36,7 %	1 413,2
TOTAL	7,32 %		136 700,4	132 571,1	125 552,9	7 018,2	63,0 %	32 630,7	25,9 %	24,6 %	5 495,8

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION
ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	22 230,7	22 230,7	21 267,0	963,7	100,0 %	608,0	10,1 %	2,7 %	2,5
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	180,4	180,4	174,8	5,6	100,0 %	12,4	13,8 %	6,9 %	0,1
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,39 %	8 612,1	8 612,1	8 269,4	342,7	100,0 %	618,9	10,3 %	7,2 %	3,5
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,64 %	4 759,7	4 759,7	4 581,6	178,1	100,0 %	472,1	10,1 %	9,9 %	3,1
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10 %	5 023,5	5 023,5	4 749,3	274,2	100,0 %	716,8	10,1 %	14,3 %	5,6
8	1,28 % < PD < 2,56 %	2,09 %	6 301,2	6 301,2	6 033,1	268,1	100,0 %	1 360,7	10,3 %	21,6 %	13,4
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,70 %	3 503,7	3 503,7	3 159,7	344,0	100,0 %	1 197,8	10,1 %	34,2 %	16,7
10	5,12 % < PD < 15 %	9,77 %	1 022,7	1 022,7	993,4	29,3	100,0 %	501,5	10,3 %	49,0 %	10,3
11	15 % < PD < 22 %	16,46 %	3,9	3,9	3,8	0,1	100,0 %	4,3	19,3 %	110,3 %	0,1
12	22 % < PD < 34 %	23,47 %	197,1	197,1	194,2	2,9	100,0 %	123,3	10,2 %	62,5 %	4,7
13	34 % < PD < 65 %	52,48 %	136,9	136,9	135,8	1,1	100,0 %	72,6	10,3 %	53,0 %	7,4
14	65 % < PD < 99 %	65,51 %	0,5	0,5	0,5	-	-	0,4	21,0 %	84,6 %	0,1
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	568,8	568,8	566,8	2,0	100,0 %	-	25,8 %	-	146,8
Sous-total	2,34 %		52 541,2	52 541,2	50 129,4	2 411,8	100,0 %	5 688,8	10,3 %	10,8 %	214,3
Expositions renouvelables											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	3,2	2,9	0,1	2,8	90,3 %	-	41,0 %	1,0 %	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	1 505,4	504,5	-	504,5	33,5 %	13,6	54,5 %	2,7 %	0,2
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	1 635,6	1 024,2	146,3	877,9	58,9 %	52,2	72,1 %	5,1 %	0,8
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22 %	1 286,4	341,5	48,4	293,1	23,7 %	21,3	52,1 %	6,2 %	0,4
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,42 %	1 804,5	856,3	312,9	543,4	36,4 %	103,9	60,0 %	12,1 %	2,1
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,70 %	790,5	481,0	215,7	265,3	46,2 %	88,0	60,0 %	18,3 %	2,0
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,16 %	952,2	668,8	394,9	273,9	49,1 %	164,2	54,5 %	24,5 %	4,2
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,94 %	1 135,8	994,7	529,9	464,8	76,7 %	376,5	56,7 %	37,9 %	11,1
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,83 %	2 016,4	1 940,2	1 487,0	453,2	85,6 %	1 052,1	50,2 %	54,2 %	37,8
10	5,12 % < PD < 15 %	8,94 %	798,1	797,6	684,1	113,5	99,6 %	734,0	50,1 %	92,0 %	35,9
11	15 % < PD < 22 %	19,27 %	147,1	144,1	135,4	8,7	74,4 %	180,2	45,7 %	125,1 %	12,7
12	22 % < PD < 34 %	25,21 %	34,4	36,1	27,2	8,9	123,6 %	62,7	58,1 %	173,6 %	5,2
13	34 % < PD < 65 %	42,15 %	130,7	127,4	125,2	2,2	40,0 %	190,5	47,5 %	149,5 %	25,6
14	65 % < PD < 99 %	77,08 %	39,4	39,2	39,1	0,1	33,3 %	35,7	48,2 %	91,0 %	14,6
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	628,6	626,2	626,0	0,2	7,8 %	-	75,5 %	-	472,4
Sous-total	10,82 %		12 908,3	8 584,7	4 772,2	3 812,5	46,9 %	3 074,9	57,5 %	35,8 %	625,0

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres expositions sur la clientèle de détail											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	425,7	425,7	425,5	0,2	100,0 %	1,5	3,8 %	0,3 %	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	2 185,7	2 184,8	2 183,8	1,0	52,6 %	21,2	5,5 %	1,0 %	0,1
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	5 565,8	5 563,8	5 328,2	235,6	99,2 %	187,4	12,1 %	3,4 %	0,7
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23 %	1 817,6	1 817,1	1 786,1	31,0	98,4 %	131,5	13,4 %	7,2 %	0,6
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50 %	3 640,4	3 640,9	3 568,5	72,4	100,7 %	858,0	30,9 %	23,6 %	5,7
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,77 %	1 785,3	1 788,1	1 741,7	46,4	106,4 %	509,8	29,5 %	28,5 %	4,2
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11 %	2 846,3	2 851,8	2 791,0	60,8	109,9 %	1 136,1	35,4 %	39,8 %	11,2
8	1,28 % < PD < 2,56 %	2,15 %	7 357,0	7 371,8	7 227,1	144,7	111,4 %	3 650,8	35,8 %	49,5 %	57,3
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,41 %	5 822,0	5 835,8	5 730,0	105,8	115,0 %	3 311,8	36,8 %	56,8 %	94,3
10	5,12 % < PD < 15 %	9,03 %	3 493,1	3 493,3	3 473,7	19,6	101,0 %	2 248,7	37,2 %	64,4 %	115,3
11	15 % < PD < 22 %	18,48 %	259,9	259,9	255,9	4,0	100,0 %	132,3	22,2 %	50,9 %	10,8
12	22 % < PD < 34 %	28,00 %	694,3	694,3	693,2	1,1	100,0 %	524,5	28,7 %	75,5 %	55,4
13	34 % < PD < 65 %	45,26 %	387,8	387,8	387,1	0,7	100,0 %	331,8	31,2 %	85,6 %	54,8
14	65 % < PD < 99 %	74,89 %	124,5	124,5	124,5	-	-	90,7	40,2 %	72,9 %	37,5
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	3 393,8	3 393,8	3 390,3	3,5	99,7 %	45,1	56,3 %	1,3 %	2 212,4
Sous-total	11,83 %		39 799,2	39 833,4	39 106,6	726,8	104,9 %	13 181,2	30,5 %	33,1 %	2 660,3
Petites ou moyennes entreprises											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	0,4	0,4	-	0,4	100,0 %	-	88,4 %	9,3 %	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,14 %	16,0	15,6	14,6	1,0	71,4 %	2,9	30,9 %	18,8 %	-
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	1 729,8	1 728,0	1 634,0	94,0	98,1 %	390,1	29,2 %	22,6 %	1,3
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,63 %	2 618,9	2 616,5	2 537,0	79,5	97,1 %	870,4	27,1 %	33,3 %	4,5
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65 %	59,0	57,7	51,0	6,7	83,8 %	13,3	22,3 %	23,1 %	0,1
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,00 %	1 075,4	1 073,7	1 049,6	24,1	93,4 %	327,4	22,3 %	30,5 %	2,4
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75 %	1 928,4	1 926,7	1 859,8	66,9	97,5 %	744,0	23,8 %	38,6 %	8,1
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,71 %	2 308,5	2 306,8	2 177,1	129,7	98,7 %	1 048,6	24,4 %	45,5 %	20,7
10	5,12 % < PD < 15 %	7,96 %	1 733,6	1 730,9	1 669,5	61,4	95,8 %	1 036,9	27,8 %	59,9 %	37,2
11	15 % < PD < 22 %	19,48 %	602,8	602,8	574,9	27,9	100,0 %	500,5	29,2 %	83,0 %	34,2
12	22 % < PD < 34 %	27,45 %	9,3	9,4	5,3	4,1	102,5 %	10,5	41,9 %	111,6 %	1,1
13	34 % < PD < 65 %	46,93 %	63,3	63,3	59,2	4,1	100,0 %	56,3	31,7 %	89,0 %	9,4
14	65 % < PD < 99 %	76,34 %	1,9	1,9	1,9	-	-	1,9	57,7 %	99,7 %	0,8
15	99 % < PD < 100 %	100,00 %	588,5	588,0	574,7	13,3	96,4 %	-	64,5 %	-	379,4
Sous-total	8,08 %		12 735,8	12 721,7	12 208,6	513,1	97,3 %	5 002,8	27,9 %	39,3 %	499,2
TOTAL	6,95 %		117 984,5	113 681,0	106 216,8	7 464,2	63,4 %	26 947,7	22,9 %	23,7 %	3 998,8

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit a confirmé sa stabilité en 2013, avec les mêmes disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes : 74 % des expositions brutes du portefeuille "prêt immobilier" sont dans les notes internes de 1 à 5 (PD inférieure à 0,64 %) alors que ce chiffre est de 39 % pour les petites et moyennes entreprises du portefeuille IRB - Banque de proximité du Groupe.

De même que les années précédentes, les disparités sur le portefeuille de détail traité en IRB en termes de contribution aux pertes attendues totales sont fortes en raison notamment des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur l'immobilier représentent 47,3 % de l'exposition totale sur la Clientèle de détail mais 7,8 % des pertes attendues.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

	31/12/2013					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Total	Ajustements de valeur individuels
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB				
(en milliards d'euros)						
Administrations centrales et banques centrales	191,0	-	-	-	-	-
Établissements	461,6	0,1	0,6	0,7	0,5	
Entreprises	309,7	4,2	4,2	8,4	3,7	
Clientèle de détail	173,8	2,5	6,9	9,4	5,4	
<i>Petites et moyennes entités</i>	23,0	0,4	1,7	2,1	1,1	
<i>Expositions renouvelables</i>	26,0	0,7	0,6	1,3	0,9	
<i>Prêts immobiliers</i>	68,5	0,2	1,0	1,2	0,3	
<i>Autres expositions</i>	56,3	1,2	3,6	4,8	3,1	
TOTAL	1 136,1	6,8	11,7	18,5	9,6	2,1

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31/12/2012					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Total	Ajustements de valeur individuels
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB				
(en milliards d'euros)						
Administrations centrales et banques centrales	191,3	0,1	-	0,1	-	
Établissements	468,3	0,1	0,6	0,7	0,7	
Entreprises	334,7	5,8	3,8	9,6	4,9	
Clientèle de détail	190,8	10,5	5,2	15,7	9,3	
<i>Petites et moyennes entités</i>	24,2	2,1	0,6	2,7	1,5	
<i>Expositions renouvelables</i>	31,8	2,0	0,6	2,6	1,9	
<i>Prêts immobiliers</i>	72,4	2,9	0,6	3,5	1,0	
<i>Autres expositions</i>	62,4	3,5	3,4	6,9	4,9	
TOTAL	1 185,1	16,5	9,6	26,1	14,9	1,9

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, présente une baisse significative de 29,1 % par rapport à décembre 2012, sensiblement supérieure à l'évolution des expositions brutes qui sont en baisse de 4,1 % sur la période. L'exposition dépréciée sur la Clientèle de détail présente une très

forte baisse (- 40,2 %) qui s'explique principalement par la sortie d'Emporiki du périmètre de consolidation prudentielle du Groupe.

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont diminué de 35,6 % et les ajustements de valeur collectifs ont progressé de 0,2 millions d'euros.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2013 <i>(en milliards d'euros)</i>	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,4	0,8
Amérique centrale et du Sud	-	0,3
Amérique du Nord	-	0,2
Asie et Océanie hors Japon	-	0,3
Europe de l'Est	1,1	0,1
Europe de l'Ouest hors Italie	0,7	1,5
France (y compris Dom & Tom)	1,5	4,1
Italie	3,1	4,1
Japon	-	0,1
MONTANT TOTAL	6,8	11,5

31/12/2012 <i>(en milliards d'euros)</i>	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,8
Amérique centrale et du Sud	-	0,3
Amérique du Nord	-	0,5
Asie et Océanie hors Japon	-	0,2
Europe de l'Est	0,7	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,4	1,0
France (y compris Dom & Tom)	1,8	3,8
Italie	4,3	2,5
Japon	-	0,1
MONTANT TOTAL	16,5	9,5

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) se répartit principalement sur l'Italie, la France et l'Europe de l'Ouest hors Italie. Ces zones géographiques représentent respectivement 39 %, 31 % et 12 % de l'ensemble de cette exposition. La baisse de l'exposition globale en défaut est de 30 % par rapport à fin 2012 avec une baisse très marquée sur la zone Europe de l'Ouest hors Italie (- 79 %) en raison principalement de la sortie d'Emporiki du périmètre de consolidation prudentielle du Groupe.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,86 % au 31 décembre 2013, en progression par rapport au 31 décembre 2012 (1,58 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures") suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 1,63 % au 31 décembre 2013, contre 1,67 % à fin 2012.

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque - Risque de crédit - Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie

des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit - cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A. (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

NOTES DE SANTÉ FINANCIÈRE DISPONIBLES SUR LES AGENCES DE CRÉDIT EXPORT

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
	Notation [perspective]	Notation [perspective]	Notation [perspective]
Coface S.A.	A2 [stable]		AA- [stable]
Euler Hermès	Aa3 [négative]	AA- [stable]	
Sace Spa			A- [négative]

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle couvrent une part importante des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" en France du Groupe (cf. tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté AA par S&P) ou par la compagnie d'assurance

filiale du Groupe, CAMCA (note A- Fitch). Les garants sont eux-mêmes supervisés par l'ACPR et soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement, pour Crédit Logement, soit par celle applicable aux compagnies d'assurance (*Solvency 1* et 2) pour CAMCA.

MONTANTS D'ENCOURS DE PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS PAR CAMCA ET CRÉDIT LOGEMENT

	Encours au 31/12/2013		Encours au 31/12/2012	
	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA)	43 810	82,6 %	41 697	80,4 %

Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la banque. Dans le cas de CAMCA, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit Logement à la différence près que les paiements effectués par CAMCA au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la banque contre l'emprunteur. Au final, ces dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques - Risque de crédit - Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Le risque de crédit sur les opérations de titrisation est présenté dans le chapitre Titrisation ci-dessous.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole S.A., hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31/12/2013		31/12/2012	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
<i>(en milliards d'euros)</i>				
Expositions sur actions en approche notations internes	27,9	12,9	18,9	3,6
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,0	1,0	1,0	1,0
Montants des expositions sur actions cotées	2,5	1,2	2,5	1,2
Montants des autres expositions sur actions	24,4	10,7	15,4	1,4
Expositions sur actions en approche standard	2,2	1,3	3,4	1,7
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	30,1	14,2	22,3	5,3

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur des expositions sur actions traitée en approche notation interne s'élève à 27,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (contre 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

► TITRISATION

I. Définitions

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5 (règles Bâle 2 intégrant les exigences de la CRD 3).

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (*Capital Requirement Directive*). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité *ad hoc* qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujéti originateur ou *via* une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujéti originateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujéti originateur.

Les expositions de titrisation détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan du groupe) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou *RWA*) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

Les opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé, non déconsolidées, ne sont pas reprises ci-après. Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans les notes annexes 2.3 et 6.6 aux états financiers "opérations de titrisation".

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance

Titrisation, établissement bancaire filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

II. Finalité et stratégie

1. Opérations de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre du groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT COLLATÉRALISÉ

Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CA Consumer Finance et ses filiales.

GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de Crédit Agricole CIB. Elle repose d'une part sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (*cf.* chapitre Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections sur des tranches de portefeuilles d'actifs pour en réduire le risque, et d'autre part sur la vente de dérivés de crédit et la vente de tranches d'exposition senior à des fins de diversification et de réduction de la sensibilité du portefeuille de protection.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management* de Crédit Agricole CIB. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

ACTIVITÉS EN EXTINCTION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Il s'agit d'investissements dans des parts de titrisations qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme. Elles ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

2. Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor/arrangeur ou investisseur :

- en tant que sponsor/arrangeur, Crédit Agricole CIB établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement *via* les Conduits ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*), LMA en Europe et Atlantic aux États-Unis. Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et non consolidées au niveau Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2013. La norme IFRS 10, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014, se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle. La première application d'IFRS 10 a pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux conduits ABCP multicédants LMA et Atlantic. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits. L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan inférieure à 10 milliards d'euros (estimation au 1^{er} janvier 2013), l'impact résultat étant jugé non matériel ;
- en tant qu'originateur, Crédit Agricole CIB prend part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, servent de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement. C'est le cas dans les programmes de titrisation faisant intervenir Ester Finance Titrisation ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation et est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

2.1 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR

Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2013, il existe 2 véhicules non consolidés multicédants en activité (LMA et Atlantic), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 14,1 milliards d'euros (13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes *via* le rehaussement

de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des conduits ABCP. Crédit Agricole CIB porte une partie du risque, à travers un rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 436 millions d'euros (490 millions d'euros au 31 décembre 2012) pour Atlantic et *via* des lignes de liquidités à hauteur de 18,5 milliards d'euros à cette même date (17 milliards d'euros au 31 décembre 2012) pour les 2 conduits ABCP. À noter que le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicule*).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2013, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

À noter que pour une partie de cette activité Conduits, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'originateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Titrisation qui est une entité consolidée du Groupe.

Ainsi en excluant cette partie des opérations il en ressort que le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic, en tant qu'arrangeurs et sponsors, s'élève à 11,2 milliards d'euros (9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'ORIGINATEUR

Cette activité concerne tous les programmes de titrisation pour le compte de la clientèle pour lesquels les créances sous-jacentes sont cédées à Ester Finance Titrisation, qui est une entité consolidée au niveau du Groupe. Bien que le financement soit réalisé *via* les Conduits ABCP, comme décrit précédemment, le fait que les créances transitent par le bilan du Groupe permet de qualifier Crédit Agricole d'originateur pour ces opérations.

Cette activité est uniquement en Europe et le montant d'exposition est de 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

2.3 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'INVESTISSEUR

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad hoc*. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Dans ce cas Crédit Agricole CIB est considéré comme étant investisseur. Au global cette activité correspond à un encours de 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2013 (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012), dont 1,1 milliard d'euros de titres acquis.

2.4 OPÉRATIONS D'INTERMÉDIATION

Crédit Agricole CIB participe au financement de prêtisrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible *via* l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

III. Suivi des risques et comptabilisation

1. Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Hors Crédit Agricole CIB, les seules opérations de titrisations du groupe sont des titrisations classiques que le Groupe réalise pour compte propre en tant qu'originateur dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé. Pour ces opérations, le suivi du risque des actifs sous-jacents n'est pas modifié par l'opération.

Le développement, dimensionnement, ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes *Rating Based Approach* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) d'une notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne *Internal Assessment Approach* (IAA) : méthodologie de notation interne agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : *Supervisory Formula Approach* (SFA) dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont *a minima* revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également, en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque, l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le Département *Asset and Liability Management* de Crédit Agricole CIB. L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité est décrite plus en détail dans le paragraphe "Risque de liquidité et de financement" de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules *ad hoc* selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

2. Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine.

Les titrisations classiques de ses actifs financiers que réalise le Groupe pour compte propre sont réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé qui ne sont pas déconsolidantes (ni au plan comptable, ni au plan prudentiel).

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (*cash* ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée.

Ces éléments sont détaillés dans la note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés.

IV. Synthèse de l'activité pour le compte de la clientèle en 2013

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2013 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (*arrangeur and bookrunner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant

en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement *corporate*, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB n'avait ni programmes de titrisation en remboursement anticipé, ni actifs en attente de titrisation.

V. Expositions

1. Valeurs exposées aux risques des titrisations du *Banking Book* génératrices d'emplois pondérés

1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN APPROCHE IRB

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013						
	Classique			Synthétique			Total
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	174	-	216	143	-	-	533
Prêts immobiliers commerciaux	25	39	138	42	-	-	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-
<i>Leasing</i>	-	-	1 923	-	-	-	1 923
Prêts aux entreprises et PME	330	1 120	-	17 346	145	-	18 941
Prêts à la consommation	14	492	1 927	-	-	-	2 433
Créances commerciales	-	6 749	5 434	-	-	-	12 183
Retitrisation	70	104	30	25	-	-	229
Autres actifs	8	389	3 078	67	-	-	3 542
TOTAL	621	8 893	12 746	17 623	145	-	40 028

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013			
	SFA	IAA	RBA	Total
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	533	533
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	244	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-
<i>Leasing</i>	-	1 586	337	1 923
Prêts aux entreprises et PME	17 227	-	1 714	18 941
Prêts à la consommation	-	2 186	247	2 433
Créances commerciales	106	12 077	-	12 183
Retitrisation	-	-	229	229
Autres actifs	1 196	775	1 571	3 542
TOTAL	18 529	16 624	4 875	40 028

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES SELON LE CLASSEMENT COMPTABLE

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013		
	Bilan	Hors bilan	Total
Prêts immobiliers résidentiels	213	320	533
Prêts immobiliers commerciaux	36	208	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-
Leasing	-	1 923	1 923
Prêts aux entreprises et PME	1 456	17 485	18 941
Prêts à la consommation	14	2 419	2 433
Créances commerciales	81	12 102	12 183
Retitrisation	204	25	229
Autres actifs	1 093	2 449	3 542
TOTAL	3 097	36 931	40 028

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

Pondération (en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeurs exposées au risque (EAD) ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres	Valeurs exposées au risque (EAD) ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres
	Titrisation	Titrisation	Titrisation	Titrisation
Méthode fondée sur les notations externes	4 875	144	7 156	250
Pondération 6-10 %	2 441	23	4 123	24
Pondération 12-35 %	1 968	25	1 984	28
Pondération 40-75 %	118	5	384	17
Pondération 100-650 %	271	46	580	126
Pondération = 1 250 %	77	45	85	55
Approche évaluation interne	16 624	118	15 907	125
Pondération moyenne	8,84 %	8,84 %	9,98 %	9,98 %
Méthode de la formule réglementaire	18 529	112	30 132	185
Pondération moyenne	7,58 %	7,58 %	7,67 %	7,67 %
Méthode par transparence	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE	40 028	374	53 195	560

(1) Valeur exposée au risque des positions faisant l'objet de pondérations.

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE ET COMPTE DE TIERS

La valeur en risque des opérations de titrisation s'élève à 19 566 millions d'euros pour compte propre et à 20 462 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2013.

Sous-jacents <i>(en millions d'euros)</i>	EAD titrisés au 31/12/2013				
	Compte propre		Comptes de tiers		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Prêts immobiliers résidentiels	174	143	216	-	533
Prêts immobiliers commerciaux	36	42	166	-	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-
<i>Leasing</i>	-	-	1 923	-	1 923
Prêts aux entreprises et PME	1 450	17 491	-	-	18 941
Prêts à la consommation	14	-	2 419	-	2 433
Créances commerciales	-	-	12 183	-	12 183
Retitrisation	174	25	30	-	229
Autres actifs	8	9	3 467	58	3 542
TOTAL	1 856	17 710	20 404	58	40 028

VALEUR EXPOSÉE AUX RISQUES DES PARTS CONSERVÉES DÉDUCTIBLES DES FONDS PROPRES BÂLE 2.5

La valeur exposée aux risques des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2.5 s'élève à 64 millions d'euros au 31 décembre 2013.

1.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD
ENCOURS TOTAL DES OPÉRATIONS TITRISÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	438,1	528,5
Titrisations classiques	438,1	528,5
Titrisations synthétiques	-	-

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE	364,9	499,4
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	358,4	493,6
Pondération 20 %	173,3	381,8
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	174,9	105,4
Pondération 100 %	6,9	4,3
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	3,3	2,1
Pondération 650 %	-	-
Pondération = 1 250 %	6,5	5,8
Approche par transparence	-	-

2. Valeurs exposées aux risques des titrisations du *Trading Book* (portefeuille de négociation) génératrices d'emplois pondérés en approche standard

2.1 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE EN APPROCHE STANDARD

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	47	-	-	-	-	-	47
Prêts immobiliers commerciaux	7	-	-	-	-	-	7
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Leasing	-	-	-	135	-	-	135
Prêts aux entreprises et PME	58	-	-	-	143	-	201
Prêts à la consommation	-	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-
Retritrisation	129	2	-	463	-	-	594
Autres actifs	5	-	-	-	-	-	5
TOTAL	246	2	-	598	143	-	989

2.2 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

Tranche de pondération du risque (en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération						
Pondérations 7 %-10 %	5	-	-	18	-	-
Pondérations 12 %- 18 %	-	-	-	3	-	-
Pondérations 20 %-35 %	320	-	1	395	-	1
Pondérations 40 %-75 %	356	-	-	368	-	-
Pondérations 100 %	6	-	-	8	-	-
Pondérations 150 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 200 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 225 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 250 %	11	-	-	7	-	-
Pondérations 300 %	55	-	-	80	-	-
Pondérations 350 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 425 %	13	-	1	15	-	1
Pondérations 500 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 650 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 750 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 850 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 1 250 %	223	-	11	239	-	9
Approche évaluation interne	989	-	13	1 133	-	11
Méthode de la formule réglementaire	-	-	-	-	-	-
Méthode par transparence	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES						
1 250 %/Positions déduites des fonds propres	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	989	-	13	1 133	-	11

2.3 EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	989	-	266	13	1 133	-	292	11
Titrisation	410	-	43	5	478	-	48	5
Retitrisation	579	-	223	8	655	-	244	6
Déductions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	989	-	266	13	1 133	-	292	11

► RISQUES DE MARCHÉ
I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation – Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Gestion du bilan – Risque de taux d'intérêt global".

► RISQUE OPÉRATIONNEL
I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Assurance et couverture des risques opérationnels".